

**LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DE SERVICES
SOCIAUX ET L'EXPÉRIENCE DE LA DÉMOCRATIE**

**UNE ÉTUDE DE CAS DANS LA RÉGION
DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN**

**DENIS PLAMONDON
RÉJEAN VALLIÈRES
LAURENT GARNEAU**

NOTE DE RECHERCHE N° 16

**GROUPE DE RECHERCHE ET D'INTERVENTION RÉGIONALES
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI (UQAC)
JUILLET 1995**

**LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DE SERVICES
SOCIAUX ET L'EXPÉRIENCE DE LA DÉMOCRATIE**

**UNE ÉTUDE DE CAS DANS LA RÉGION
DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN**

Coordination à l'édition: Denis Plamondon
Suzanne Tremblay

Graphiques: Hélène Tremblay

Édition finale: Esther Cloutier

© Université du Québec à Chicoutimi
Dépôt légal – 3e trimestre 1995

Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN: 2-920730-28-2

Distribution: GRIR
555, boul. de l'Université
Chicoutimi (Québec)
G7H 2B1
Tél.: (418) 545-5534

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES	10
LISTE DES SIGLES UTILISÉS	11
REMERCIEMENTS	13
INTRODUCTION	15
CHAPITRE 1: DÉMOCRATIE LOCALE ET SERVICES SOCIAUX ET DE SANTÉ	
Une évolution à petits pas	17
1.1 Une recherche inspirée d'une pratique.....	17
1.2 Profil de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean.....	17
1.3 L'origine du projet	18
1.4 Un bref historique de la participation populaire dans le réseau de la santé et des services sociaux.....	18
1.5 La problématique générale de la recherche	23
1.6 L'objectif de la recherche.....	25
1.7 La méthodologie.....	27
CHAPITRE 2: L'ORGANISATION DU VOTE	
Si c'était à refaire!	29
2.1 L'accessibilité au vote	29
2.2 La compréhension du système de votation.....	30
2.3 Les mesures de contrôle.....	31
Conclusion	31

CHAPITRE 3: LES CANDIDATURES

Des candidatures nombreuses, mais sont-elles représentatives?	33
3.1 Le nombre de candidats et candidates	33
3.2 La représentativité: le sexe	34
3.3 La représentativité: l'occupation.....	36
3.4 La représentativité: l'âge	37
3.5 La représentativité: l'appartenance au territoire.....	38
3.6 Le phénomène des candidatures multiples.....	39
3.7 Les candidatures reliées aux anciens conseils d'administration	39
3.8 Les candidatures reliées à un réseau.....	40
Conclusion	42

CHAPITRE 4: L'ÉLECTORAT

Qui, combien et de quelle origine sont ces électeurs et électrices?	45
4.1 Le nombre brut d'électeurs et d'électrices	45
4.2 Le nombre de personnes différentes, la fréquence de leur participation au scrutin et leur poids relatif dans les résultats	45
4.3 Le taux de participation	47
4.4 La population locale et la population venant de l'extérieur.....	48
4.5 La participation et l'appartenance à une municipalité.....	51
4.6 La participation selon le sexe.....	56
4.7 La participation électorale selon le lieu de travail.....	58
4.8 La participation électorale selon l'âge, le niveau de revenu, le niveau de scolarité et le domaine d'activité.....	59
Conclusion	60

CHAPITRE 5: ÉVALUATION DE LA PORTÉE DÉMOCRATIQUE DE LA RÉFORME CÔTÉ Quand le citoyen devient décideur!	63
5.1 Une mobilisation significative	63
5.1.1 L'élection dans le cadre du collège des usagers des CLSC en 1988	64
5.1.2 Les élections dans le domaine municipal et le domaine scolaire	66
5.1.3 Des comparaisons risquées	69
5.2 Un système électoral anachronique.....	70
5.3 Des distorsions inquiétantes	72
5.3.1 La contradiction entre la mission territoriale des CLSC et le processus électoral.....	72
5.3.2 Les succès d'une vaste coalition.....	73
Conclusion.....	77
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	79
BIBLIOGRAPHIE	85
Annexe 1: Liste des établissements de la région 02 sujets à l'élection au collège électoral <i>population</i>	89
Annexe 2: Coordonnées méthodologiques de la recherche	91
Annexe 3: Tableaux.....	95

LISTE DES FIGURES

Figure 1:	Représentativité selon le sexe	34
Figure 2:	Niveau de pouvoir selon le sexe	35
Figure 3:	Représentativité selon l'âge.....	37
Figure 4:	Représentativité selon l'âge et le sexe des personnes candidates.....	38
Figure 5:	Candidatures reliées aux anciens conseils d'administration	40
Figure 6:	Importance relative de la participation au scrutin à Chicoutimi.....	46
Figure 7:	Taux de participation pour les élections des établissements (la région et les deux sous-régions)	47
Figure 8:	Taux de participation pour les élections des établissements (les districts)	48
Figure 9:	Importance du vote local dans les CLSC	49
Figure 10:	Taux de participation locale au niveau des CLSC.....	50
Figure 11:	Taux de participation locale au niveau des centres hospitaliers.....	50
Figure 12:	Une ville mobilisée par le CH: Roberval.....	52
Figure 13:	Une ville mobilisé par le CH: Roberval	53
Figure 14:	Une ville mobilisée par le CLSC: Normandin.....	54
Figure 15:	Une ville mobilisé par le CLSC: Normandin	55
Figure 16:	Taux de participation hommes/femmes	56
Figure 17:	Taux de participation comparatif pour les élections.....	68
Figure 18:	Organigramme d'une organisation électorale.....	76

LISTE DES SIGLES UTILISÉS

CH:	Centre hospitalier
CHSLD:	Centre d'hébergement de soins de longue durée
CLSC:	Centre local de services communautaires
CPEJ:	Centre de protection enfance jeunesse
CR:	Centre de réadaptation
CRSSS:	Conseil régional de la santé et des services sociaux
ENAP:	École nationale d'administration publique
UQAC:	Université du Québec à Chicoutimi

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi pour avoir soutenu financièrement notre projet de recherche. Nous avons pu compter sur le support de l'UQAC, particulièrement de Camille Simard, analyste en informatique et de Dary Tep, commis au Service de l'informatique, de Jacques Tremblay pour la documentation et de Roger De La Sablonnière pour les données statistiques, ces deux derniers de la bibliothèque.

Nous tenons également à remercier la Régie régionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean, Luc Legault, Lucille Dumont, Johanne Vallée et Abderahim Ansari pour l'accès aux données dont ils disposaient. Les mêmes remerciements s'adressent aux directeurs généraux et directrices générales des seize établissements de la région qui ont bien voulu nous acheminer les données requises pour l'étude. De même, nous apprécions la participation aux entrevues des présidents d'élection, de candidats et électeurs qui ont bien voulu se prêter à une entrevue. Nous tenons aussi à souligner l'apport de Monsieur René Lepage: son rapport d'intervention présenté à l'ENAP en vue de l'obtention de la maîtrise en administration publique est venu enrichir notre démarche d'analyse.

Trois organismes publics ont aussi collaboré à notre projet en rendant possible une démarche comparative avec des élections publiques dans d'autres secteurs: le ministère des Affaires municipales (Louise Hamelin, direction régionale 02 et Lorraine Denis, direction de la recherche et des politiques au Ministère à Québec), le Conseil du statut de la femme (Christine Chabot, région 02) ainsi que la direction régionale du ministère de l'Éducation (Marcel Rodrigue, région 02). Enfin nous tenons à souligner la contribution bénévole de Sylvie Tremblay et de Margaret Murray pour l'identification territoriale de l'électorat des CLSC Saguenay-Nord et du Fjord ainsi que de Lyne Girard pour la révision linguistique du rapport.

INTRODUCTION

Ce document résulte d'une démarche de recherche que nous avons amorcé dans les jours qui ont suivi la première élection publique des membres des conseils d'administration en mars 1992, suite à la réforme du ministre Marc-Yvan Côté. Depuis juin 1992, avec le soutien financier de la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi, qui nous a permis de démarrer la démarche par l'engagement d'un auxiliaire de recherche, nous avons pu consolider le projet avec une contribution financière du ministère de la Santé et des Services sociaux et le support des professionnels de l'Université. Un professeur régulier et un chargé de cours, tous deux de l'UQAC, et l'auxiliaire de recherche, devenu par la suite chercheur bénévole, ont constitué cette équipe de recherche qui a cherché à évaluer sur le terrain la promesse de démocratie annoncée par le projet de Loi 120. Le premier chapitre présente l'ensemble de notre démarche, sa problématique et sa méthodologie.

Le second chapitre est consacré à l'organisation du vote pour la population. Combien et quels établissements étaient en élection? Quelles ont été les modalités du scrutin? Que faut-il penser de l'accessibilité du scrutin? Les résultats sont-ils fiables?

Combien de candidats se sont présentés? Sont-ils représentatifs? Quelle a été l'ampleur des candidatures multiples? Cette élection de mars 1992 renouvelle-t-elle la composition des conseils? Les candidats appartiennent-ils à des organisations, des réseaux? Voilà les principales questions qui alimenteront notre troisième chapitre sur les candidatures.

Combien d'électeurs ont participé à ce scrutin? Quelle a été l'ampleur du vote multiple et, conséquemment, quel est le taux véritable de la participation populaire? Qui a participé au vote, selon le sexe, le milieu de travail, le niveau de revenu, le niveau de scolarité? Ceci constituera notre quatrième chapitre sur les électeurs.

Au cinquième chapitre, dans une perspective d'analyse et de diagnostic, nous tenterons de porter un jugement sur la qualité démocratique en considérant tout à la fois les dimensions organisationnelles, les résultats électoraux sur le plan des candidatures et de l'électorat. La comparaison de cet exercice avec l'élection de 1988, selon l'ancienne loi, celle aussi avec les

autres élections locales dans les domaines scolaire et municipal nous aideront à élaborer ce jugement.

Notre étude se terminera par une conclusion et des recommandations qui viseront à maintenir des acquis de la réforme Côté et à la parachever à certains égards. Également, dans une première annexe, nous fournirons la liste des établissements sujets à l'élection de mars 1992. Dans une seconde annexe, nous offrirons plus de précisions sur notre méthodologie de recherche. Enfin, la troisième annexe permettra au lecteur d'avoir accès à tous les tableaux détaillés qui nous ont permis de réaliser nos analyses.

CHAPITRE 1

DÉMOCRATIE LOCALE ET SERVICES SOCIAUX ET DE SANTÉ

UNE ÉVOLUTION À PETITS PAS

1.1 Une recherche inspirée d'une pratique

L'intérêt des auteurs s'inspire d'abord de leur implication dans le réseau public des services sociaux et de santé et dans le réseau communautaire soit à titre d'intervenant, de gestionnaire ou de citoyen bénévole, membre d'un conseil d'administration. L'un d'entre nous était même aux premières loges lors de la mise en place de la réforme de 1991 (réforme Côté), puisqu'il présidait l'Association des centres de services sociaux du Québec (ACSSQ).

Antérieurement, seule la clientèle des établissements pouvait prendre part aux choix des membres représentant le public. Désormais, la population en général est représentée par des personnes élues au suffrage universel. En mars 1992 se tenait donc une première élection publique des membres des conseils d'administration du réseau des services sociaux et de santé dans l'ensemble du Québec.

Dès les jours suivant la première élection publique des membres des conseils, il nous a semblé important de réaliser une étude afin d'analyser le déroulement de cet exercice dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, selon les nouvelles règles du jeu.

1.2 Profil de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean

La région 02 est située au nord-est du Québec: environ 300 000 personnes y vivent, soit 4,4% des résidents de la province. La barrière géographique de la chaîne de montagnes des Laurentides y favorise une forte identité régionale. La population est assez étalée: en comparaison, la région de Montréal, avec la moitié de la superficie du Saguenay—Lac-Saint-Jean, concentre six fois plus d'habitants.

Le territoire se divise en deux sous-régions distinctes: le Saguenay et le Lac-Saint-Jean qui comptent respectivement pour 59% et 41% de la population. La majorité des gens du Saguenay se retrouve dans une conurbation incluant trois villes. La population du Lac-Saint-Jean se disperse davantage et se caractérise par une fonction rurale plus marquée.

1.3 L'origine du projet

Dans un premier temps, nous avons pensé mener cette recherche en partenariat avec le Conseil régional de la santé et des services sociaux de notre région, le Saguenay—Lac-Saint-Jean-Chibougamau¹. Une rencontre à cet effet s'est tenue au début d'avril 1992, quelques semaines après l'élection publique, avec des représentants du Conseil régional. Il nous semblait que le CRSSS était mieux placé à la fois pour recueillir les données quantitatives relatives à l'élection auprès de chaque établissement et éventuellement pour les traiter au niveau informatique. De notre côté, nous comptions joindre à cette analyse quantitative une évaluation plus qualitative à partir d'entrevues réalisées avec divers acteurs (présidents d'élection, candidats, électeurs).

Toutefois, le CRSSS était davantage mobilisé par les autres phases du processus: formation et convocation de l'assemblée régionale, élection du conseil de la Régie... De plus, le CRSSS avait déjà prévu réaliser une évaluation sommaire avec les présidents d'élection² et cela lui semblait suffisant pour sa gestion du processus pour la région. Il était disposé à nous fournir les données déjà disponibles et aussi à nous appuyer auprès des établissements pour obtenir les données relatives à cette élection.

1.4 Un bref historique de la participation populaire dans le réseau de la santé et des services sociaux

L'étatisation du système socio-sanitaire autour des années 1970 avec en corollaire la participation populaire à la gestion avait été préparée par la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social (commission Castonguay-Nepveu) et son actualisation légale, la Loi 65.

1 Chibougamau faisait alors partie de la région 02.

2 Cette rencontre s'est tenue effectivement le 4 mai 1992 au CRSSS, à Chicoutimi. Voir le compte rendu (Conseil régional, 1992).

On voulait alors substituer aux anciens conseils d'administration dominés par les notables, les médecins et les communautés religieuses des conseils plus «démocratiques» et plus diversifiés (Bozzini, 1989: 14). La composition de ces conseils, que nous aborderons dans son évolution historique depuis les vingt dernières années, repose sur différents types de membres: les représentants de la population qui siègent soit comme usagers de l'établissement ou par nomination du ministre, des représentants du personnel de cet établissement, des représentants issus d'autres catégories d'établissements, des représentants de la corporation propriétaire ou d'une fondation, sans oublier le directeur général. Compte tenu de nos intérêts de recherche pour la participation populaire, nous avons ciblé les sièges dévolus aux citoyens. On pourra se référer au résumé synthèse, à la fin de cette section, traçant cette évolution de la participation populaire.

Il s'agissait d'une réforme importante tant dans la conception que dans l'organisation des établissements socio-sanitaires devenus désormais des établissements publics. La fonction comme la composition des conseils d'administration reflètent donc cette nouvelle mentalité. On passe «d'un conseil d'administration corporatif et replié sur lui-même, à un conseil ouvert aux divers acteurs sociaux et à l'ensemble des besoins de la communauté» (Bozzini, 1989: 14).

Toutefois, à partir des années 1985, le Québec s'engage dans un processus colossal de remise à jour de la politique de santé et bien-être social issue de la réforme socio-sanitaire des années 1970. Ce bilan collectif s'amorce avec la création de la Commission d'enquête sur la santé et les services sociaux (commission Rochon). Plusieurs prétendent, à cette période, que le fonctionnement de notre réseau de services sociaux et de santé ne correspond plus aux besoins de la société québécoise qui s'est beaucoup transformée et qu'il a besoin d'être sérieusement réaménagé (Bibeau, 1992: 3). En particulier, il y a le constat que la participation des citoyens n'a pas eu les résultats escomptés.

Ce diagnostic et la volonté d'y pallier apparaissent tour à tour dans le rapport de la *Commission Rochon* en 1988, dans le document *Orientations* de la ministre Lavoie-Roux en 1989 qui devait servir de base aux discussions en commission parlementaire, dans l'énoncé de politique paru sous le titre de «*Une réforme axée sur le citoyen*» à la fin de 1990 et enfin dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux (Loi 120) adoptée à l'automne 1991.

À ce moment, la Commission Rochon souligne que le système arrive difficilement «à favoriser la participation des citoyens à la prise de décisions».

Tout se passe comme si le système était devenu prisonnier des innombrables groupes d'intérêt qui le traversent: groupes de producteurs, groupes d'établissements, groupes de pression issus de la communauté, syndicats, etc.; que seule la loi du plus fort opérerait et que les mécanismes démocratiques d'arbitrage ne suffisaient plus; que la personne à aider, la population à desservir, les besoins à combler, les problèmes à résoudre, bref le bien commun, avaient été oubliés au profit des intérêts propres à ces divers groupes (Commission, 1988: 407).

Aux yeux de la Commission, la participation des citoyens se révèle comme un mécanisme sclérosé qui n'a pas répondu aux espoirs des concepteurs. On prend note de la faible incidence de cette participation sur la capacité du réseau à s'adapter aux besoins de la population. La présence dominante des gestionnaires comme représentants des établissements ainsi que des professionnels fait en sorte que c'est le pouvoir d'expertise qui est mis en valeur. Confrontées à cette expertise, les préoccupations des représentants de la population et des usagers font figure d'«intruses». Paradoxalement, ce ne sont pas les établissements qui se sont adaptés à la présence des citoyens mais l'inverse qui s'est produit. De plus, la situation même du contexte de centralisation des pouvoirs et des mécanismes d'allocation de ressources génère de l'impuissance. Enfin le processus de nomination par le Ministère enlève de la crédibilité et de la légitimité aux représentants de la population.

En bref, nous pourrions regrouper ce diagnostic de l'échec de la participation populaire sous quatre facteurs: le nombre restreint ou la marginalisation numérique des représentants de la population, le manque d'information, le mode de nomination qui enlève de la légitimité et de la crédibilité et la centralisation des pouvoirs.

La Commission va donc proposer une série de modifications qui visent à une transformation substantielle. Elle abolit la représentation des établissements, réduit à un membre la nomination par le Ministère mais maintient la présence du personnel. Une nouvelle majorité composée de citoyens va maintenant se dégager. Les permanents du réseau seront désormais la nouvelle minorité. Tout en proposant une véritable décentralisation (l'élection au suffrage universel pour les membres du conseil d'administration de la future Régie régionale), la Commission

recommande que les représentants de la population sur les conseils d'administration des établissements soient nommés par la Régie régionale et non plus par le Ministère.

Suite au rapport de la Commission, la ministre Lavoie-Roux va produire ce qu'elle retient du travail de la Commission dans un document intitulé «Orientations». Celui-ci retient le constat suivant:

Dans la pratique, la population a exercé une influence réduite sur les orientations des établissements et, globalement, du système de services. Minoritaires au sein des conseils d'administration, ses représentants ont souvent éprouvé du mal à jouer leur rôle de porte-parole de la communauté (Gouvernement, 1989: 100).

Le document remplace donc l'usager par le citoyen, c'est-à-dire toute personne de dix-huit ans et plus qui n'est pas employée par le Ministère. Dorénavant, trois à quatre sièges (quatre pour les Centres locaux de services communautaires et trois pour les autres établissements) feront l'objet d'une élection par des citoyens lors de l'assemblée annuelle publique que devra tenir chaque établissement. Outre les sièges dévolus au Ministère ou à l'instance régionale, tous les autres sièges (4 à 5) sont cooptés. Ce qui caractérise ce document, c'est la volonté de «sortir» des conseils les représentants du personnel ainsi que ceux des autres établissements et, de ce fait, redonner tous les sièges aux citoyens.

Avec Une réforme axée sur le citoyen, l'énoncé de politique du ministre Côté maintient le cap amorcé par les orientations de la ministre précédente, Madame Lavoie-Roux. Le document place le citoyen au centre du réseau en le voyant sous trois angles: consommateur, décideur et payeur. C'est au citoyen décideur que cette étude se consacre.

Comme le document précédent, on constate que «les citoyens n'ont pas l'impression d'exercer une influence réelle sur le réseau». Ils «sont minoritaires au sein des conseils du réseau». «Enfin, ils ont vraiment l'impression que le réseau rend compte de sa gestion et de ses décisions davantage à ceux qui le composent qu'à la population qu'il dessert.» On veut toujours se défaire d'un système fermé sur lui-même, trop centré sur les préoccupations des producteurs de services qui considèrent le conseil comme un lieu privilégié d'expression de leurs intérêts.

On retient donc l'orientation d'une majorité des sièges des conseils d'administration des établissements aux citoyens qui ne travaillent pas au sein du réseau de la santé et des services sociaux.

Pour ce faire, on propose, en plus de deux postes prévus pour le comité des usagers, quatre ou cinq représentants (cinq pour les CLSC et quatre pour les autres établissements) élus par la population lors de l'assemblée annuelle de l'établissement ainsi que des postes cooptés, ce que proposait le document précédent. Toutefois, contrairement à celui-ci, on abolit les postes nommés par le ministre ou la Régie et on accepte «d'accorder une place au personnel, dont l'expertise est essentielle à l'organisation et au fonctionnement du réseau de services», soit trois sièges. La *Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives* de 1991 (Loi 120) viendra concrétiser légalement cet énoncé politique.

SYNTHÈSE

PARTICIPATION DES CITOYENS DANS LE RÉSEAU SOCIO-SANITAIRE PUBLIC

DATE	LOI /RAPPORT	NIVEAU DE PARTICIPATION	BILAN
1971	LOI 65	2 citoyens nommés par le ministre 2 usagers (5 pour les CLSC): élus par les usagers TOTAL: 4 citoyens (7 pour les CLSC) sur 12 à 17 membres	Sauf en CLSC, les citoyens sont en minorité
1988	RAPPORT ROCHON	3 ou 4 citoyens nommés par la Régie régionale 1 par le ministre 3 à 4 citoyens cooptés TOTAL: 7 à 9 citoyens sur un conseil qui peut comprendre jusqu'à 13 membres	Une majorité de citoyens nommés mais non élus

...suite

DATE	LOI /RAPPORT	NIVEAU DE PARTICIPATION	BILAN
1989	ORIENTATIONS DE LA MINISTRE LAVOIE-ROUX	3 citoyens élus 1 ou 2 citoyens nommés par le ministre 2 citoyens nommés par la Régie régionale 4 à 5 postes cooptés TOTAL: le conseil est formé de 10 à 12 citoyens	Exclusivement des citoyens mais seulement 3 sont élus
1991	LOI 120 (RÉFORME CÔTÉ)	4 ou 5 citoyens élus en assemblée publique 2 usagers élus par le comité des usagers 2 cooptés (4 pour une catégorie d'établissements) Total: 7 à 10 membres citoyens sur un conseil qui peut comprendre de 12 à 18 membres	Les citoyens sont en majorité et ils sont élus

1.5 La problématique générale de la recherche

La législation qui met en place l'appareil d'état des services sociaux et de santé en décembre 1971 y instaure du même coup la participation populaire. Le niveau de participation populaire prévue par la loi se réalise en deça des recommandations de la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social (Commission Castonguay-Nepveu). Le bilan de cette participation populaire s'avère assez négatif. En premier lieu, les citoyens/usagers sont minoritaires dans la composition des conseils d'établissements. En second lieu, les citoyens nommés par le ministre ou les usagers élus par le collège des usagers manquent de légitimité: ils n'ont pas de véritable base politique dont ils deviendraient les représentants. Les citoyens nommés sont perçus comme des courroies de transmission du gouvernement. Quant au collège des usagers qui, au cours des années, n'existera plus que dans deux catégories d'établissements sur les cinq, la participation tant au chapitre des candidatures que de l'électorat est très faible. En dernier lieu, l'accès au suffrage se limite aux seuls usagers, donc à des sujets organisationnels et non à des sujets politiques.

Si la participation a eu relativement peu d'impact, il faut toutefois noter que cette première réforme introduit une rupture symbolique avec le passé. L'usager – et non plus seulement le notable – peut désormais avoir voix au chapitre (Brassard, 1987: 21). Toutefois, un deuxième saut qualitatif va être franchi par la dernière réforme en étendant la démocratie représentative au réseau de la santé et des services sociaux. La démocratie représentative réfère essentiellement au pouvoir de choisir les décideurs et de les remplacer à intervalle régulier. La *Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives* de 1991 (Loi 120) fait donc place désormais au citoyen décideur qui succède à l'usager. Elle confère un pouvoir politique au citoyen et donc plus de légitimité à ses représentants. De plus, ceux-ci détiennent la majorité au sein des conseils.

Dès l'époque du Rapport Rochon et des Orientations de la ministre Lavoie-Roux, certains auteurs ont postulé «que les possibilités d'action, dans le réseau socio-sanitaire, sont plus grandes que dans le système scolaire et que, par conséquent, les citoyens s'y intéresseront» (Bozzini, 1990: 115). Cette hypothèse, que nous partageons, semble s'être confirmée lors de la première élection qui s'est tenue le lundi 9 mars 1992 en vertu de ces nouvelles règles du jeu établies par la Loi 120. Comparativement aux anciens conseils, tant par le nombre de personnes qui se sont portées candidates que par le nombre de personnes électrices, la mobilisation qui semble avoir caractérisé cette première élection des membres du collège électoral/population nous y invite.

Ainsi, dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean-Chibougamau, 11 800 électeurs et électrices³ ont voté pour élire leurs 72 représentants parmi 189 candidats dans les seize établissements où il y avait élection. Il faut rappeler qu'en vertu des modalités transitoires prévues par la nouvelle loi, tous les établissements sujets à un regroupement étaient soustraits au processus électoral: en l'occurrence, les centres des services sociaux (devenus CPEJ), les centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation et les centres d'hébergement et de soins de longue durée n'étaient donc pas touchés. L'opinion publique a été impressionnée tant par le nombre de candidatures que par la forte participation des électeurs alors que le peu de publicité et des conditions d'horaires de scrutin très restrictives défavorisaient la mobilisation.

3 Il s'agit ici de la compilation brute du nombre des personnes qui ont participé au scrutin et non pas du nombre de personnes différentes que notre recherche vise à identifier.

Par ailleurs, une analyse sommaire du dossier de presse⁴ sur l'événement de cette élection fait ressortir plusieurs critiques sur la qualité du processus. Fournissons en quelques exemples: possibilité pour un candidat de se présenter à plus d'un endroit, pas de circonscription ni de liste électorale, des candidats peu ou pas connus et sans grande possibilité de pallier à cette lacune, aucun pré-requis pour poser sa candidature, possibilité pour une organisation de présenter des candidats un peu partout⁵ et de mobiliser des citoyens pour faire le tour des établissements, possibilité pour les électeurs de voter dans plusieurs établissements. Au lendemain de cette première élection découlant de la réforme, le ministre Côté lui-même est le premier à reconnaître qu'il y a «des choses à améliorer» (*Le Devoir*, 10 mars 1992).

1.6 L'objectif de la recherche

La raison d'être de l'étude est d'évaluer sur le terrain les conditions de réalisation de la démocratie représentative dans le réseau de la santé et des services sociaux. En premier lieu, nous voulons savoir si l'élection qui s'est déroulée le lundi 9 mars 1992 dans une région donnée (la région 02) a répondu aux objectifs de la Réforme. «Une réforme axée sur le citoyen» visait à ce qu'il y ait une majorité de sièges dévolus à des citoyens non employés du réseau dans les conseils d'administration et élus par la population. Dans quelle mesure les citoyens et citoyennes vont-ils se présenter comme candidats et dans quelle mesure la population va-t-elle participer au suffrage?

Trois dimensions ont été retenues pour analyser le phénomène de démocratie représentative dans le réseau: **le système électoral, les candidatures et l'électorat**. Dans un premier temps, nous évaluons le mode électoral lui-même, ses possibilités ou ses limites quant à l'émergence de candidatures et à la mobilisation électorale. En second lieu, nous voulons évaluer les candidatures quant à leur nombre pour les postes à pourvoir ainsi que leur degré de représentativité selon quatre caractéristiques: l'âge, le sexe, l'occupation et l'appartenance au territoire. Contrairement aux compilations déjà réalisées à l'échelle

4 On retrouvera ces informations dans *La Presse* du 9, 10, 11, 15 mars 1992; dans *Le Soleil* du 9, 11, 13 mars 1992; dans *Le Devoir* du 20 mars 1992.

5 À titre d'exemple, la Banque nationale a reconnu publiquement avoir donné le mot d'ordre à ses directeurs de succursales de s'impliquer dans les conseils d'administration des divers établissements (*Le Soleil*, 13 mars 1992).

provinciale ou encore régionale, nous nous intéressons non seulement aux personnes élues mais à toutes les personnes candidates. Enfin, notre troisième critère concerne l'électorat: nous mesurons le nombre d'électeurs différents qui se sont mobilisés pour l'exercice, ce qui nous permet d'établir le taux réel de participation, le rapport homme/femme, le vote selon l'âge, le niveau de scolarité, le niveau de revenu et le vote par municipalité d'origine ainsi que par milieu de travail.

L'évaluation de l'élection, la comparaison avec la situation antérieure dans le réseau ainsi qu'avec l'expérience de la démocratie municipale et scolaire, devraient permettre de dégager un certain nombre de recommandations qui pourraient bonifier, sinon garantir la qualité démocratique du processus électoral. D'autres recherches pourront mesurer ultérieurement à l'usage l'impact dans la gestion quotidienne des établissements de ce pouvoir effectif des citoyens. Nous sommes bien conscients que cette expérience dans la démocratie représentative n'épuise pas la démocratie comme telle⁶. Dans la conjoncture actuelle de remise en question du rôle de l'État et de réduction des services publics, on pourrait supposer que le potentiel de changement social émerge du secteur communautaire: c'était d'ailleurs la perspective que nous développons dans un article récent (Plamondon, 1991). Les organismes communautaires sont des lieux d'expérimentation où on agit autrement, des espaces sociaux où les gens sont appelés à se réapproprier des moyens d'agir sur leur vie et ainsi conserver un peu de pouvoir sur leurs conditions de vie.

Pourquoi alors s'intéresser au secteur public, plus spécifiquement au mode de représentation ou d'élection des citoyens, comme au poids de leur nombre sur les conseils d'administration d'établissements publics? Il nous semble que le test de vérité de la démocratie repose sur la représentation, c'est-à-dire des candidats élus au suffrage universel. Si les représentants des citoyens sont élus démocratiquement par une base sociale significative, ils exerceront un réel pouvoir ou ils voudront l'exercer. Si la population réalise que ce n'est qu'un pouvoir de façade, elle tentera d'accroître ce pouvoir. Si elle se bute à une fin de non-recevoir, elle se désintéressera du processus ou cherchera d'autres stratégies d'expression plus ou moins conflictuelles.

6 On pourra se référer aux trois formes d'expression de la démocratie: la démocratie à la base ou la conquête des droits élémentaires, la démocratie politique où s'inscrit la représentation et enfin la démocratie ou la lutte pour la justice sociale (Maheu, 1991: 122-123).

Les prochaines élections publiques dans les établissements de santé et de services sociaux pourraient être très éclairantes sur le phénomène de démocratisation des établissements publics. Des recherches subséquentes, s'intéressant à cette question dans quelques régions préalablement ciblées, devraient permettre de mesurer la croissance ou non de ce phénomène de démocratisation dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Enfin, à notre connaissance, notre étude est la seule à disposer de toutes les fiches de déclaration des électeurs de toute une région, donc à pouvoir évaluer sur le terrain le phénomène de démocratisation voulu par la Loi 120. Comme ces données peuvent être détruites dans un délai de 6 mois, notre recherche devient donc l'unique exercice d'évaluation disponible au Québec. Cette opportunité indique en même temps les limites de notre ouvrage. Toutefois, en dépit du fait qu'il ne s'agit ici que de résultats de recherche d'une seule région, cette étude devrait apporter un éclairage significatif pour les autres régions, voire même susciter d'autres recherches éventuellement.

1.7 La méthodologie⁷

Cette recherche utilise à la fois des données quantitatives et qualitatives. Nous avons procédé, d'une part, à l'analyse des données quantitatives de l'élection originant des seize établissements concernés: cueillette et compilation informatique de 11 707 certificats⁸ de personnes électrices, 189 bulletins de présentation des candidats, compilation des votes. Nous avons utilisé le logiciel SPSS (Statistical Package for the Social Sciences) pour le traitement informatique des données relatives à l'électorat. D'autre part, nous avons réalisé des entrevues semi-dirigées avec les présidents d'élection afin de nous permettre de mieux cibler l'analyse de nos données. Finalement, nous avons eu accès aux résultats des entrevues avec neuf personnes élues ainsi qu'à la compilation d'un sondage téléphonique auprès d'un échantillon d'électeurs constitué à partir de notre liste nominative⁹.

7 Voir les coordonnées méthodologiques de la recherche à l'annexe 2.

8 Chaque électeur devait remplir un formulaire établissant ses coordonnées, certifiant qu'il n'était pas employé d'un établissement ou d'un organisme communautaire subventionné par l'État. C'est la compilation de ces certificats qui nous permet d'établir la liste nominative des électeurs inscrits.

9 Ces neuf entrevues et ce sondage téléphonique ont été produits par monsieur René Lepage, dans le cadre d'une démarche d'obtention de la maîtrise en administration publique à l'ENAP (Lepage, 1993).

CHAPITRE 2

L'ORGANISATION DU VOTE

SI C'ÉTAIT À REFAIRE!

Seize établissements étaient sujets à une élection en mars 1992, dont huit CLSC, sept centres hospitaliers et un centre d'hébergement et de soins de longue durée. Le Saguenay et le Lac-Saint-Jean se partageaient également les établissements (8). À noter qu'il y a eu élection dans quinze des seize établissements; seul le CH de Chibougamau a connu une élection par acclamation (voir à l'annexe 1 la liste des établissements).

Le processus électoral, déterminé par la Loi sur les services de santé et les services sociaux et par le Règlement sur la procédure d'élection (déc. 91), a fait l'objet de nombreuses critiques tant par les médias que par les acteurs de ces élections (Conseil régional de la santé et des services sociaux du Saguenay—Lac-Saint-Jean, 1992). Ces critiques portaient notamment sur les candidatures (possibilité de poser sa candidature à plus d'un endroit; candidats peu ou pas connus et sans grande possibilité d'y pallier; aucun pré-requis pour poser sa candidature) et sur l'électorat (pas de liste électorale ni de «circonscription électorale» pour les électeurs).

Sans rien enlever à ces critiques, la question qui nous intéresse est la suivante: avec les paramètres de la Loi 120 et du Règlement sur la procédure d'élection, dans quelle mesure le déroulement du scrutin de mars 1992 a-t-il favorisé l'exercice du droit de vote (du point de vue de l'accessibilité horaire et géographique, de la rapidité du déroulement du vote, de la compréhension du système de votation) et permis un contrôle suffisant de cet exercice démocratique (en matière de contrôle de l'éligibilité de l'électeur, du contrôle du double vote par un électeur dans un même établissement, du dépouillement du scrutin)?

2.1 L'accessibilité au vote

Le scrutin s'est déroulé dans le cadre d'une assemblée publique avec des heures d'ouverture des bureaux de scrutin s'étalant de 17 heures à 21 heures. Seuls le CH de Roberval (16 heures

à 21 heures) et le CH de Chicoutimi (17 heures à 23 heures) ont offert une accessibilité horaire plus étendue.

Par ailleurs, au niveau de l'accessibilité géographique, seulement les établissements avec des points de services éloignés les uns des autres pouvaient offrir la possibilité de tenir une assemblée publique à plus d'un endroit. L'obligation de se déplacer vers le siège social pour aller voter (sauf pour certains CLSC) désavantageait ceux et celles qui habitent en périphérie des centres. De plus, la période réduite de votation (quatre heures) ne favorisait pas l'exercice du droit de vote au plus grand nombre.

À son arrivée, chaque électeur devait s'enregistrer en remplissant un certificat d'identification. Cette modalité obligatoire, alliée à l'achalandage important dans les établissements, a provoqué des files d'attente dans plusieurs établissements et a ralenti considérablement le déroulement du vote. Ce qui est plus important comme conséquence, un certain nombre d'électeurs ont rempli leur certificat d'électeur et se sont abstenus de voter par la suite. Nous avons fait le constat que dans trois établissements du Saguenay, 157 électeurs n'ont pas exercé leur droit de vote après avoir rempli leur déclaration d'électeur (annexe 3, tableau 1.2). Il ne faut pas y voir l'expression d'une fraude quelconque, mais plutôt l'expression d'une carence importante dans le fonctionnement des bureaux de scrutin qui a découragé certains électeurs à aller jusqu'au bout.

2.2 La compréhension du système de votation

La procédure du vote était relativement complexe et inhabituelle: possibilité de voter pour quatre ou cinq candidats par établissement selon le nombre de postes à combler. Toutefois, cette procédure a été bien comprise compte tenu du fort pourcentage de bulletins jugés valides, soit 98,7% (annexe 3, tableau 2). Cette bonne compréhension du système de votation demeure constante, peu importe le type d'établissement ou la sous-région d'appartenance.

Le fait que les électeurs n'ont pas tous utilisé leurs votes disponibles par établissement relève davantage des stratégies électorales plutôt que d'une incompréhension des procédures du vote. Nous y reviendrons au chapitre 4.

2.3 Les mesures de contrôle

L'article 151 de la Loi sur les services de santé et des services sociaux restreint le droit de vote en excluant toute personne à l'emploi d'un établissement du réseau de la santé et des services sociaux ou à l'emploi d'un organisme de services relié au domaine de la santé et des services sociaux. Outre l'absence de précision quant aux organismes communautaires visés (ce qui rend difficile tout contrôle de l'éligibilité des électeurs), la déclaration de l'électeur ne permet pas d'assurer le respect de cette disposition, considérant les renseignements contenus dans cette déclaration.

Malgré l'absence de listes électorales pour contrôler le vote, nous n'avons observé aucun double vote dans le même établissement. Cependant, cette possibilité existait bel et bien compte tenu de l'absence de moyens de contrôle et de bureaux de votation dans plus d'un endroit pour certains CLSC et CH.

Selon les responsables du processus électoral au niveau des CRSSS du Québec (Brassard, 1992: 2), le dépouillement des votes en présence des candidats ne s'effectue pas toujours dans les meilleures conditions requises (ex.: déplacements, bruits, discussions).

Même si nous avons tout lieu de croire que le dépouillement du scrutin a été effectué dans les règles de l'art, nous avons pu constater certaines imprécisions dans des rapports de scrutin transmis par les présidents d'élection à la Régie régionale.

Conclusion

Globalement, les règles du jeu émises par la Loi 120 et le Règlement sur la procédure d'élection n'ont pas toujours favorisé l'exercice du droit de vote. Par ailleurs, les outils de contrôle entre les mains des présidents d'élection sont insuffisants pour garantir la qualité du processus électoral.

Cette constatation s'appuie non seulement sur l'analyse précédente, mais fait également l'objet d'un consensus chez les acteurs impliqués. Les entrevues que nous avons réalisées avec les présidents d'élection font notamment ressortir leur ambivalence quant à l'atteinte de l'objectif

d'une démocratisation accrue des établissements par ces élections. Lepage (1993) en arrive sensiblement aux mêmes conclusions suite aux entrevues avec neuf candidats et candidates élus et à un sondage téléphonique auprès de 282 électeurs et électrices.

CHAPITRE 3

LES CANDIDATURES

DES CANDIDATURES NOMBREUSES, MAIS SONT-ELLES REPRÉSENTATIVES?

3.1 Le nombre de candidats et candidates

Dans les seize établissements sujets à une élection, 189 personnes ont convoité les 72 postes attribués aux citoyens: une moyenne de 11,8 candidats par établissement (annexe 3, tableau 3). Un seul établissement, le centre hospitalier de Chibougamau, a connu une élection par «acclamation». Par ailleurs, c'est à Jonquière, ville la plus peuplée de la région avec Chicoutimi, qu'on atteint le nombre maximum avec 22 personnes qui ont convoité les quatre postes du centre hospitalier.

Dans la sous-région du Saguenay, 111 candidats (57%) vont se disputer les postes contre 78 (43%) pour la sous-région du Lac-Saint-Jean. Le nombre plus élevé de candidats au Saguenay (57%) semble correspondre à sa concentration de population (59%) puisque, pour une population plus nombreuse, cette sous-région dispose du même nombre de sièges, c'est-à-dire 32.

Il n'y pas de différence notable entre les types d'établissements quant au nombre de candidats: par exemple, les Centres locaux de services communautaires (CLSC) ont une moyenne de 11,4 candidats/établissement et les centres hospitaliers ont une moyenne de 12,4 candidats. Toutefois, compte tenu que les postes à pourvoir dans les CLSC sont au nombre de cinq par rapport à quatre dans les centres hospitaliers, on peut constater que ces derniers mobilisent davantage de candidats: 3,1 candidats par poste contre 2,3 dans les CLSC, ou encore un taux de réussite¹⁰ de 32,3% en milieu hospitalier contre 43,9% en CLSC.

Bref, un nombre important de personnes se sont portées candidates, ce qui constitue un indicateur favorable de démocratisation. Il nous reste maintenant à évaluer le degré de représentativité des candidats au niveau des quatre caractéristiques suivantes: le sexe, l'âge, l'occupation et l'appartenance au territoire.

¹⁰ Taux de réussite: nombre d'élus en pourcentage du nombre de candidats (Gouvernement du Québec, 1986: 3).

3.2 La représentativité: le sexe

Les compilations, produites par la Régie régionale, se limitent à révéler qu'une majorité de femmes ressortent parmi les 72 personnes élues: 40 femmes (56%) contre 32 hommes (44%) (figure 1). Il est intéressant de noter que, parmi les 189 candidatures, 125 sont des hommes, soit 66%. Après l'élection, il y a eu un renversement complet; les femmes, qui ne constituent que 34% des candidats, vont compter pour 56% des personnes élues. Comment expliquer ce succès «électoral» des femmes? On ne peut arguer qu'elles ont gagné par défaut puisqu'une majorité d'hommes ont convoité ces postes (125 candidats/189). Par ailleurs, il nous faut nuancer ce résultat. À l'analyse, on constate que les femmes dominent dans les établissements à budget restreint comme les CLSC avec 62% des sièges, mais que les hommes gardent le contrôle des gros établissements comme les centres hospitaliers: 57% des sièges (annexe 3, tableau 4) et même jusqu'à 75% pour le centre hospitalier régional situé à Chicoutimi.

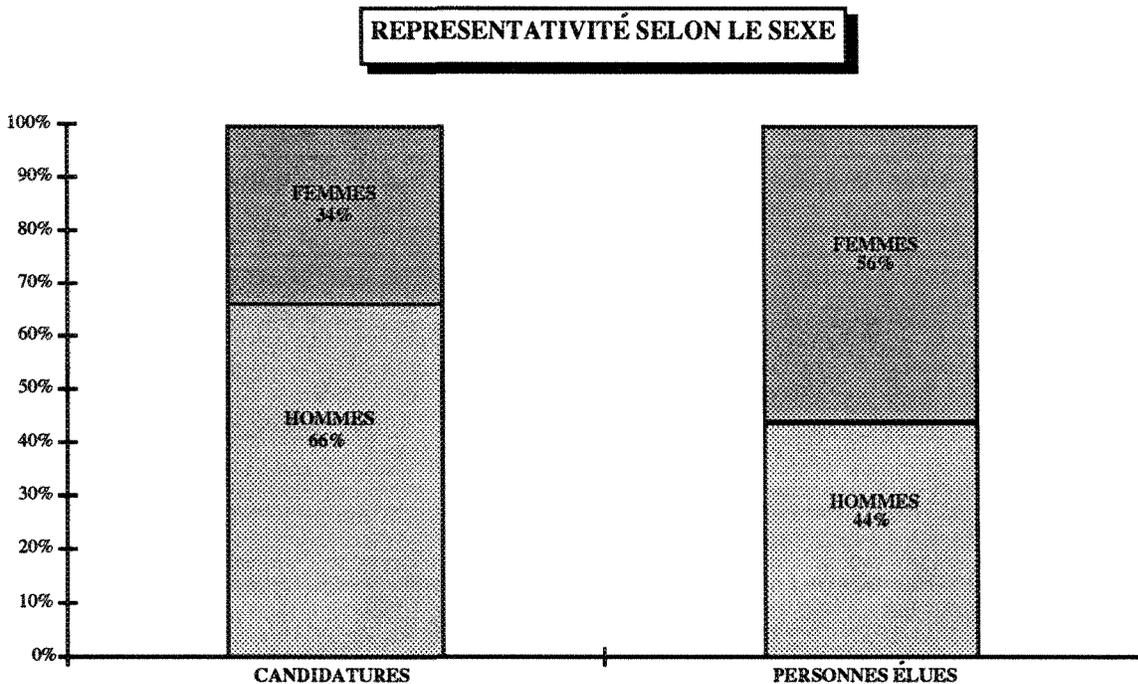


FIGURE 1

Le succès électoral des femmes aux postes électifs signifie-t-il un pouvoir des femmes dans l'ensemble des conseils d'administration et au sein des postes d'influence? D'abord, en ce qui

concerne les conseils, tout se passe comme si les membres avaient voulu égaliser les chances. En effet, 62% des cooptés¹¹ seront des hommes contre 38% de femmes; le total des élus et cooptés donne donc 50% d'hommes et 50% de femmes.

Pour tenter de répondre à l'interrogation concernant les postes d'influence dans les conseils d'administration, nous avons analysé d'autres indicateurs tels que le poste à la direction générale, le poste à la présidence, la composition de l'exécutif (figure 2).

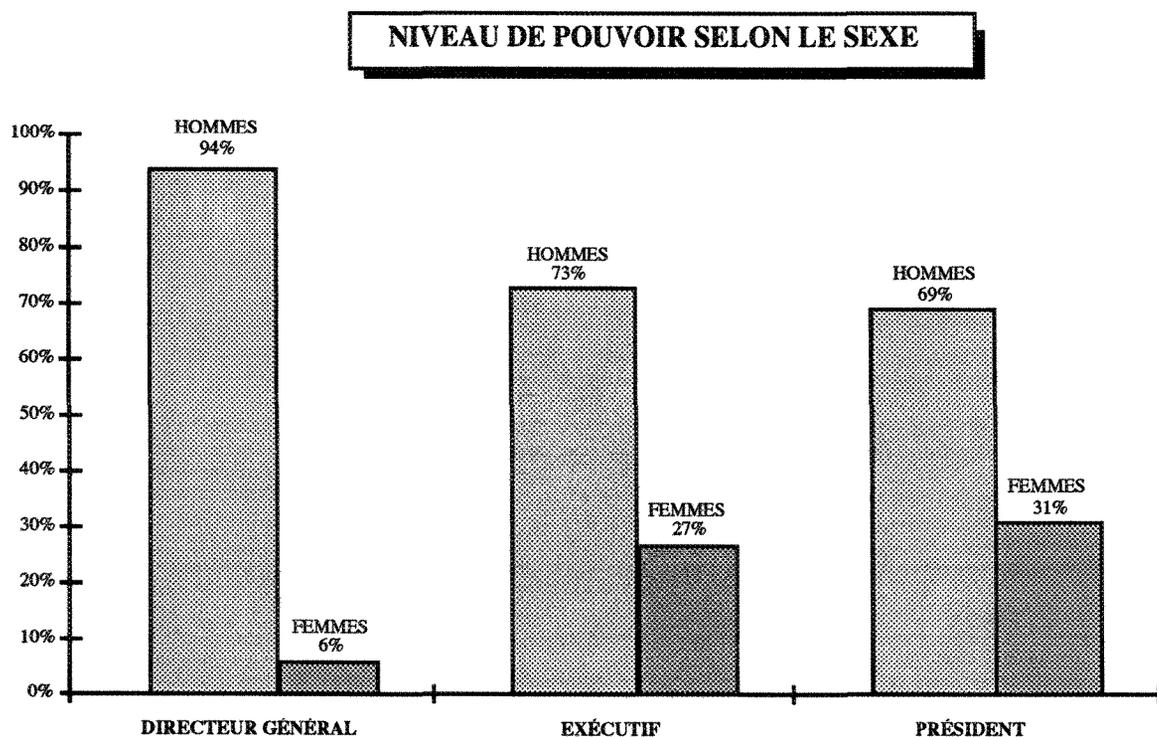


FIGURE 2

On peut constater que ces trois indicateurs vont dans la même direction: les femmes majoritaires au départ au niveau des élus (56%) reculent dans la hiérarchie du pouvoir. La

¹¹ Les membres cooptés sont les membres qui accèdent au conseil suite à un choix par les membres du conseil élus par la population ou issus du comité des usagers. Au nombre de deux (quatre pour une catégorie d'établissements), il viennent ajouter de la compétence au conseil d'administration et assurer une meilleure représentativité de la composition socio-culturelle, ethno-culturelle, linguistique ou démographique de l'ensemble des usagers desservis par l'établissement et notamment en tenant compte du rapport homme/femme (article 138 de la loi).

même tendance se poursuit lorsqu'on scrute la composition de l'assemblée régionale ainsi que celle du conseil de la Régie: les femmes composent 40% de l'assemblée et 23% du conseil de la Régie régionale (annexe 3, tableau 13). Le recul des femmes aux instances régionales est donc très marqué. À peu de chose près, on note la même tendance à l'échelle du Québec: 33,2% de femmes aux assemblées régionales et 34,5% au sein des conseils de Régie (Conseil du statut de la femme, 1993: 30).

3.3 La représentativité: l'occupation

Bien que cet instrument puisse présenter certaines limites, nous avons tout de même emprunté la typologie des groupes d'occupation au ministère des Affaires municipales¹² pour fins de comparaison éventuelle avec le monde municipal. En ce qui concerne les élus, les personnes sans occupation s'avèrent le groupe dominant avec 26% des élus, suivi du groupe des administrateurs avec 21% et le groupe des salariés avec 18% (annexe 3, tableau 10). Toutefois, comme pour la variable sexe, les établissements hospitaliers se démarquent des CLSC. Dans les centres hospitaliers, on retrouve 32% d'administrateurs comparativement à 15% parmi les élus en CLSC. En associant les caractéristiques sexe et occupation, nous remarquons davantage des hommes et des administrateurs en centre hospitalier et des femmes et des salariés en CLSC. Ceci semble indiquer qu'on retrouve toujours un profil plus élitare dans les conseils de centres hospitaliers que dans les conseils de CLSC (Brassard, 1987: 17).

12 Cette typologie retient neuf groupes d'occupation. Nous avons toutefois subdivisé la neuvième que nous trouvions trop large. Nous retenons dans «9» les ménagères, les retraités, les étudiants et les religieux et dans «10» les occupations non précisées:

- 1- directeur, administrateur ou cadre;
- 2- professionnel ou spécialiste;
- 3- enseignant;
- 4- agriculteur;
- 5- marchand, représentant ou fournisseur de services;
- 6- salarié ou employé dans une entreprise commerciale, industrielle ou dans un service public;
- 7- industriel;
- 8- construction;
- 9- occupations non rémunérées: cette catégorie intègre conjoints au foyer, retraités, rentiers, étudiants et religieux;
- 10- autres: toute autre occupation qui ne correspond pas aux groupes 1 à 9.

3.4 La représentativité: l'âge

On ne retrouve pas d'écart significatif entre la moyenne d'âge des élus (44,5 ans), celle des non-élus (45,5 ans) ou celle de l'ensemble des 189 candidats (45.2 ans). Ce qui devient intéressant, c'est la répartition des candidats selon les groupes d'âge et la différence entre les hommes et les femmes. Les candidats âgés de moins de 35 ans représentent 16%; ceux âgés entre 35 et 49 ans représentent 51% et 33% ont plus de 50 ans (figure 3). Il y a, comme dans les autres processus électoraux (Commission royale, 1991: 110), une surreprésentation des 35-49 ans et une sous-représentation des 34 ans et moins, particulièrement au Lac-Saint-Jean.

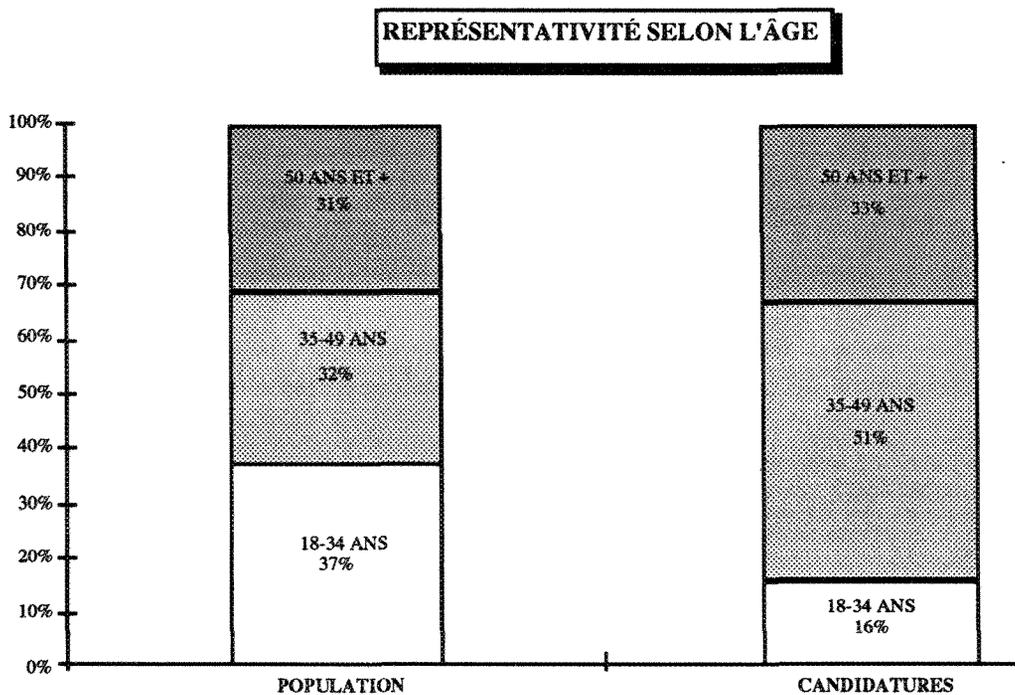


FIGURE 3

On observe également une différence plus significative au niveau de l'âge selon le sexe. Même si la moyenne d'âge des femmes candidates est similaire à celle des hommes (45,3 pour les femmes et 45,1 pour les hommes), les femmes de 35-49 ans sont moins présentes que les hommes du même groupe d'âge: 46% contre 54% (figure 4).

**REPRÉSENTATIVITÉ SELON L'ÂGE ET LE SEXE DES PERSONNES
CANDIDATES**

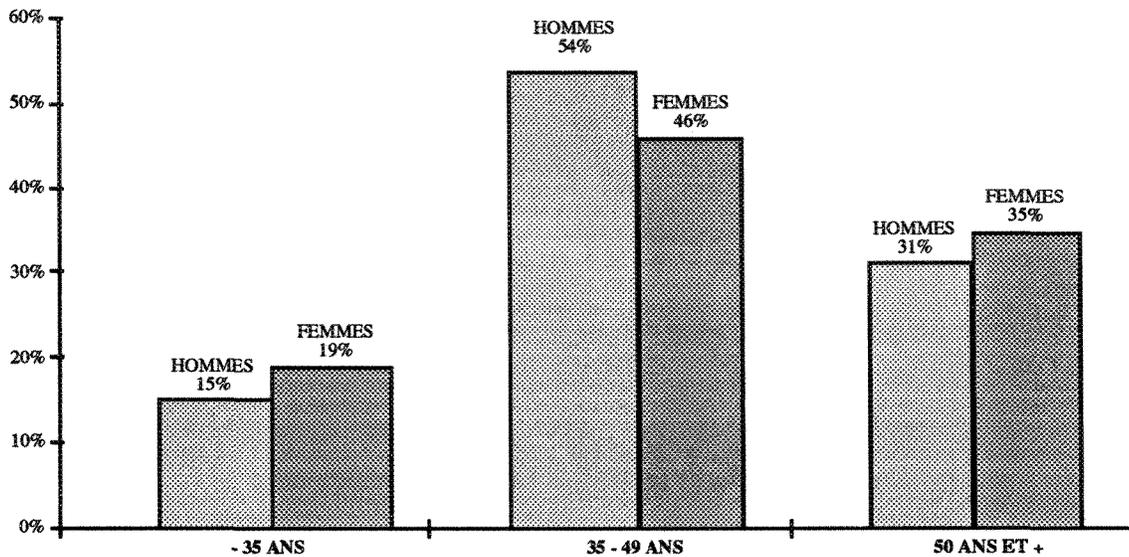


FIGURE 4

3.5 La représentativité: l'appartenance au territoire

Selon la loi, tout citoyen de dix-huit ans et plus, non à l'emploi d'un établissement, peut être candidat et cela sans limite territoriale. Cependant, les médias ont reflété des critiques dénonçant le fait que des personnes se soient présentées aux différents postes, sans aucune appartenance au territoire desservi par l'établissement (Le Devoir, 10 mars 1992). Nous avons donc vérifié ce phénomène. Des seize établissements concernés, nous avons soustrait le centre hospitalier de Chicoutimi et l'Institut psychiatrique Roland-Saucier: deux établissements à vocation régionale. En excluant ces deux établissements, l'examen s'est fait sur 163 candidats et 64 élus (annexe 3, tableau 6).

Concrètement, cela nous a permis de réaliser que la majorité des candidats (93%) et des élus (91%) proviennent du territoire desservi par l'établissement. Au Lac-Saint-Jean, tous les candidats sont du territoire desservi par l'établissement, alors qu'au Saguenay, et exclusivement dans les trois CLSC de la zone Chicoutimi-La Baie, le phénomène de candidats et d'élus hors-territoire se manifeste: 36% des candidats et 40% des élus n'habitent pas le territoire. Ils

sont même en majorité dans un CLSC où ils comptent pour 80% des élus. Ce phénomène reflète le caractère plus artificiel de la division territoriale dans un secteur plus urbanisé; d'ailleurs, si on tient compte de l'appartenance à la municipalité de Chicoutimi plutôt qu'à la division de district des deux CLSC dans la même ville, on se retrouve avec seulement une personne élue de l'extérieur, soit 7% des élus.

3.6 Le phénomène des candidatures multiples

La Loi 120 n'interdisait pas les candidatures multiples, contrairement aux réglementations fédérales, provinciales et municipales qui rejettent cette pratique. Ce phénomène s'est manifesté lors de l'élection de mars 1992 (annexe 3, tableau 11). Ainsi, sur les 189 candidatures, 182 personnes différentes se sont portées candidates: 176 personnes se sont inscrites dans un seul établissement tandis que les six autres personnes briguaient les suffrages dans deux établissements, et même trois établissements pour l'une d'entre elles, soit un total de treize candidatures. Cette situation est d'ailleurs plus présente au Saguenay qu'au Lac-Saint-Jean puisque quatre des six personnes se présentaient dans des établissements du Saguenay. Toutefois, une seule de celles-ci réussira à se faire élire dans les deux établissements du Saguenay où elle s'est présentée.

3.7 Les candidatures reliées aux anciens conseils d'administration

Sur l'ensemble des candidatures, 17% émanent des anciens conseils (annexe 3, tableau 5). Toutefois ces membres auront une excellente performance électorale puisqu'ils vont être réélus avec un taux de réussite de 56% (le taux de réussite moyen de l'ensemble des candidats est de 38%), ce qui va augmenter leur poids politique pour atteindre 25% au niveau des personnes élues. Toutefois, c'est davantage au Lac-Saint-Jean que cette présence est significative (figure 5). D'ailleurs, deux facteurs qui se conjuguent expliquent cette tendance. Un fort pourcentage de personnes des anciens conseils seront sur les rangs au départ ce qui, compte tenu de leur taux de réussite élevé, va leur donner plus de poids dans les résultats. En second lieu, cette tendance va s'accroître avec le choix des personnes cooptées qui proviennent presque une fois sur deux des anciens conseils. En bout de ligne, les personnes provenant des anciens conseils

vont compter pour plus du tiers au Lac-Saint-Jean, soit 35% contre seulement 15% au Saguenay.

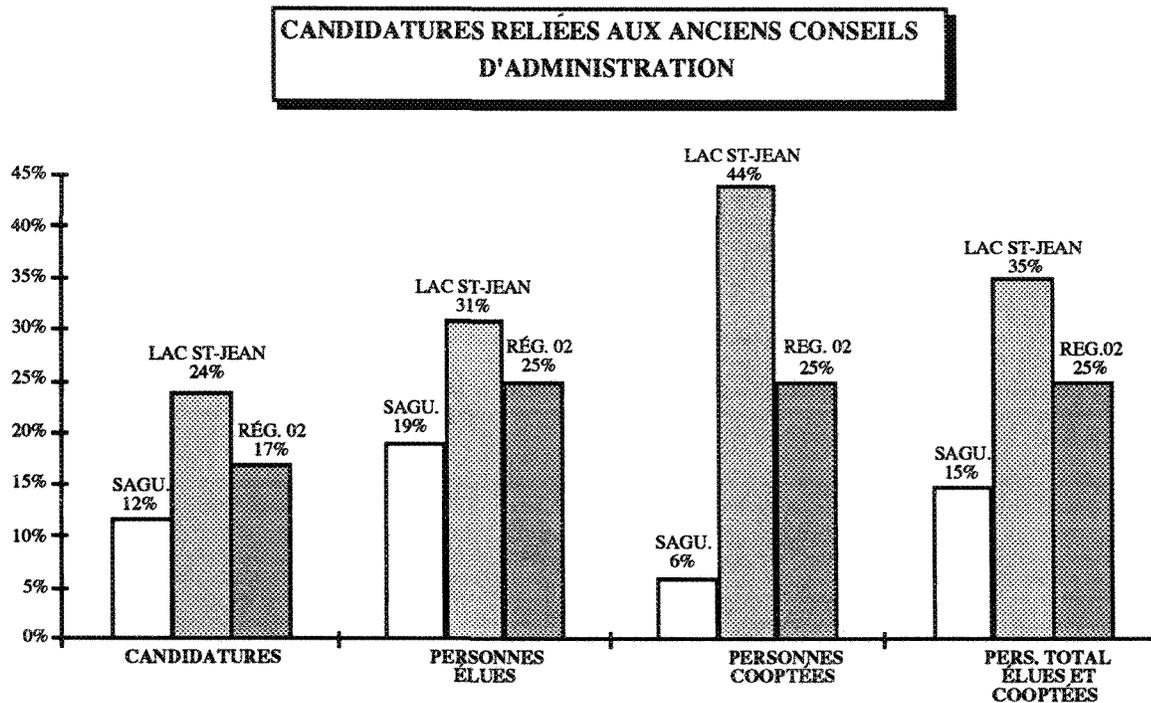


FIGURE 5

3.8 Les candidatures reliées à un réseau

Ce profil des candidatures n'est pas exhaustif et l'analyse du bulletin de présentation ne permet pas de déceler l'appartenance à une même association volontaire, à un regroupement de personnes âgées ou à un regroupement de femmes, etc. Toutefois, ces bulletins de présentation apportent un éclairage intéressant bien qu'incomplet sur l'appartenance à un réseau organisé.

Nous avons pu noter différentes alliances plus ou moins organisées qui ont tenté de faire élire leurs candidats. Notons, en premier lieu, qu'une institution financière de la région va présenter treize candidatures sur seize établissements. À deux exceptions près, la personne candidate sera toujours un cadre et son bulletin de présentation sera toujours proposé et appuyé par deux employés de la banque. On analysera d'ailleurs, au prochain chapitre, le niveau de mobilisation

au scrutin des employés (chap. 4.7 sur la participation électorale selon le lieu de travail). Le haut niveau de participation des employés avec l'alliance tactique d'un organisme public dans quatre établissements vont rapporter des dividendes. Les cinq personnes, dont quatre dans le même secteur, vont réussir à se faire élire. Nous développerons plus loin, au chapitre 5, les conditions de cette alliance.

L'organisme public évoqué plus haut va lui aussi présenter sept candidatures dans un secteur donné et les sept personnes seront élues. On retrouve cinq des personnes élues qui ont un lien d'emploi avec l'organisme. Les deux autres, sans lien avec l'organisme, sont toutefois proposées par des employés de cette même institution. L'étude des votes obtenus indique aussi que ces personnes s'appuient sensiblement sur la même base électorale avec un vote moyen de 248. Toutefois, compte tenu du petit nombre impliqué, le niveau élevé de participation des employés de l'organisme ne sera pas suffisant pour expliquer le succès électoral (chap. 4.7 sur la participation électorale selon le lieu de travail). Nous développerons plus loin l'organisation sous-jacente: la mobilisation de la clientèle et l'alliance tactique avec l'institution financière (chap. 5.3.2 sur les succès d'une vaste coalition).

Dans un autre secteur géographique, un autre organisme public présentera un candidat, proposé et appuyé par deux employés. Il ne lui manquera que quelques voix pour remporter l'élection. Compte tenu de l'unicité de cette candidature et de son insuccès, nous n'avons pas tenté d'évaluer la participation de la clientèle et nous n'avons identifié que la participation de trois employés à l'élection dans l'établissement convoité. Par ailleurs, un organisme féminin aura, par résolution jointe au bulletin de présentation, appuyé une candidate qui est venue tout près de remporter l'élection.

Il y a aussi des candidatures identifiées à une localité. Dans ce cas, le candidat est toujours appuyé par des citoyens de la municipalité. La deuxième indication, et non la moindre, est l'importance du nombre de voix obtenues par ce candidat en rapport au poids démographique de cette municipalité. Toutefois, considérant que le principal indicateur de ce phénomène est lié à la mobilisation de l'électorat, nous reprendrons la question au chap. 4.5 sur l'appartenance à une municipalité.

Une centrale syndicale va aussi présenter huit candidats dans cinq établissements: six personnes se présentent dans trois établissements d'un même secteur et deux autres dans deux

établissements d'un autre secteur géographique. Toutes ces personnes sont proposées par le même dirigeant de la centrale. Aucun candidat ne sera élu, sauf que l'un d'entre eux accédera ultérieurement au conseil par cooptation. Il est impossible d'identifier la base électorale de ces candidatures puisque l'appartenance syndicale n'est pas identifiable au sein de l'électorat; le nombre des votes va osciller entre 13 et 119.

Une des stratégies repérables est la concertation étroite entre candidats. Ainsi, par les bulletins de présentation, nous avons pu identifier une coalition entre cinq candidats dans un établissement. Pour ce faire, chacun s'appuie mutuellement comme proposeur ou appuyeur. Un seul nom sera ajouté sur un bulletin de présentation et cette personne se retrouvera sur le conseil comme personne cooptée. Ces cinq personnes élues se démarqueront nettement avec une moyenne de 267 voix contre une moyenne de 73 voix pour les cinq autres candidatures se présentant isolément. Puis, deux autres candidats vont se proposer mutuellement dans un établissement hospitalier et obtiendront les deux plus forts taux de vote. Enfin, deux autres personnes seront proposées ou appuyées par le même individu dans un autre établissement, mais malgré un faible écart de sept votes entre les deux, l'une sera élue et l'autre pas. Cette stratégie semble être la plus déterminante, du moins au point de vue de l'efficacité. Les entrevues réalisées par Lepage vont venir confirmer nos analyses: sept candidats élus sur les neuf vont reconnaître qu'ils ont établi de telles concertations (1993: 47).

Conclusion

L'analyse des candidatures nous permet déjà de mesurer partiellement l'atteinte de notre objectif de recherche. Avec un nombre de 189 candidatures pour 72 postes à combler, il y a une indication d'un intérêt certain pour une gestion démocratique des établissements de santé et de services sociaux dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

En ce qui concerne la représentativité des candidats, et plus particulièrement l'appartenance à un sexe, les femmes vont se qualifier de façon étonnante; alors que deux fois plus d'hommes se présentent comme candidats (125 hommes contre 64 femmes), les femmes vont réussir à renverser à leur avantage la situation en obtenant la majorité des sièges (56%). Toutefois, cette ascension des femmes est rapidement contrée aux conseils par un rééquilibrage dû à la cooptation, de même qu'aux postes d'influence lorsque l'on considère des indicateurs de pouvoir au sein

de ces conseils: le choix des présidents et des directeurs généraux, la composition des exécutifs, de l'assemblée de la Régie et du conseil de la Régie.

La caractéristique occupationnelle nous montre qu'on se retrouve d'abord avec un groupe dominant: les personnes sans occupation rémunérée. Si on considère les personnes avec occupation, on se retrouve avec une représentation «élitaire»: une sous-représentation des salariés et une surreprésentation des administrateurs. Du point de vue de l'âge, la surreprésentation des 35-49 ans ne surprendra personne, même si un accroissement de la représentation des 34 ans et moins peut être souhaité. Quant à l'appartenance au territoire des candidats et des élus, ils y sont, somme toute, bien identifiés, surtout si on retient davantage l'appartenance municipale que les limites territoriales de district dans le secteur de Chicoutimi. De plus, si on prend en considération le milieu de travail tout autant que le milieu de résidence comme facteur d'identité au territoire, nous n'avons plus qu'une seule personne élue, sur les 72, qui n'appartient pas au territoire. On constate aussi un renouvellement évident dans la composition des conseils où on ne retrouve plus que le quart des membres provenant des anciens conseils.

Toutefois, deux phénomènes risquent d'entacher le caractère démocratique des nouvelles règles du jeu. Premièrement, le phénomène des candidatures multiples soulève des interrogations, même s'il demeure très marginal. Il en est de même du vote multiple que nous abordons au chapitre suivant. Un second facteur, celui-là beaucoup plus significatif, a trait à «l'organisation électorale» de plusieurs candidats ou à la coalition entre candidats. Ces méthodes, empruntées à la tradition électorale fédérale, provinciale ou municipale, reflètent de façon embryonnaire l'organisation de partis politiques. Cette dimension politique est centrale; c'est pourquoi nous nous y attarderons davantage dans notre chapitre synthèse (chap. 5).

CHAPITRE 4

L'ÉLECTORAT

QUI, COMBIEN ET DE QUELLE ORIGINE SONT CES ÉLECTEURS ET ÉLECTRICES?

4.1 Le nombre brut d'électeurs et d'électrices

Lors de l'élection du 9 mars 1992 dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, 11 800 électeurs et électrices (annexe 3, tableaux 1 et 1.1) vont se présenter dans les quinze établissements où il y a scrutin: un seul établissement, le centre hospitalier de Chibougamau, connaît une élection par acclamation. Ce résultat correspond au total de bulletins utilisés, c'est-à-dire le nombre brut d'électeurs et d'électrices qui se sont présentés dans les divers établissements et non pas le nombre de personnes différentes qui se sont prévaluées de leur droit de vote. Les électeurs et électrices pouvaient voter dans plus d'un établissement.

On retrouve la participation minimum au CLSC des Grands-Bois (166 électeurs) et la participation maximum au CLSC de la Jonquière (1 217). La moyenne par établissement se chiffre à 787. La moyenne des centres hospitaliers dépasse celle des CLSC, 902 contre 734. Par ailleurs, la sous-région du Lac-Saint-Jean dépasse nettement la sous-région du Saguenay avec une moyenne de 853 contre 745. Compte tenu des distances physiques plus importantes et d'un taux plus faible de population (40% de la population habite le Lac-Saint-Jean contre 60% au Saguenay), la participation des électeurs et électrices du Lac-Saint-Jean est d'autant plus significative.

4.2 Le nombre de personnes différentes, la fréquence de leur participation au scrutin et leur poids relatif dans les résultats

Dans la région, sur les 11 800 électeurs et électrices, nous avons identifié 9 137 personnes différentes ayant participé au scrutin. Notre analyse nous fait réaliser qu'en général, soit 80%, les personnes ne sont allées voter que dans un seul établissement. Ce qu'il faut analyser davantage, c'est le comportement de la minorité qui est allée voter dans plus d'un établissement

et l'impact réel de ce comportement sur les résultats électoraux, plus particulièrement dans le secteur de Chicoutimi (annexe 3, tableaux 14 à 14.7).

La proximité physique de quatre établissements dans un rayon de quatre kilomètres avec un taux de participation nettement plus faible (2,7%), conjuguée avec un nombre relativement important d'électeurs qui votent dans plusieurs établissements, entraîne des résultats significatifs. Les 71% de personnes qui ne vont voter qu'une fois comptent pour 46% de l'électorat, alors que 29% de personnes qui vont voter dans plusieurs établissements (2 à 4) comptent pour 54% de l'électorat (figure 6). À l'inverse, au Lac-Saint-Jean comme dans le secteur de Jonquière, on observe un taux de participation plus élevé, une minorité d'environ 20% qui se limite à voter dans un second établissement, avec un impact peu significatif dans la composition de l'électorat; elle ne compte que pour moins du tiers de l'électorat.

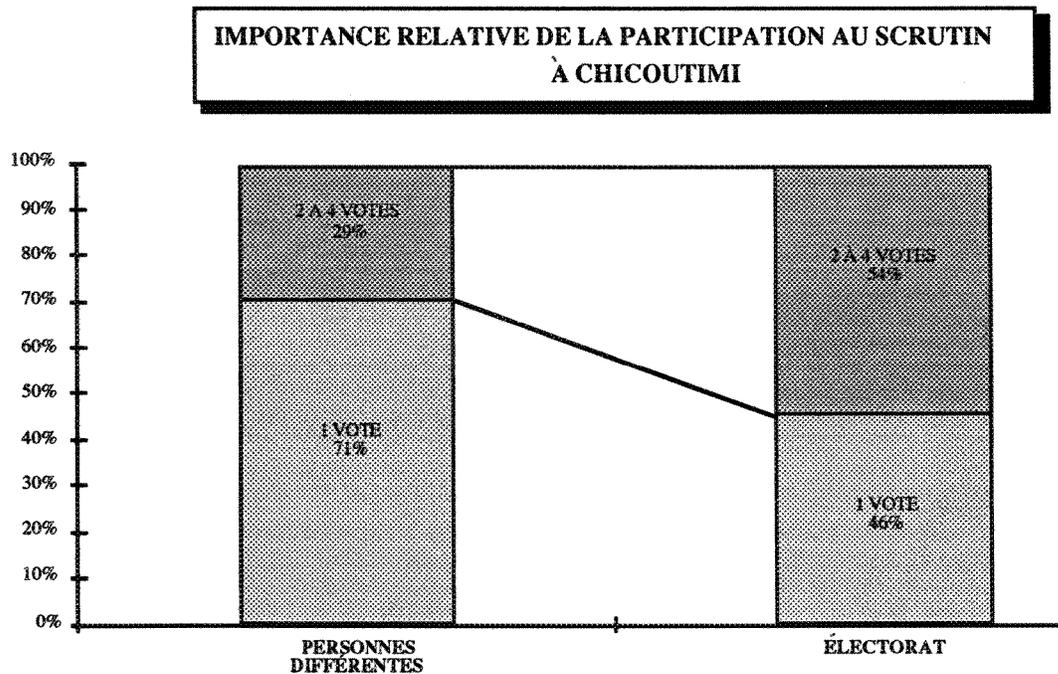


FIGURE 6

4.3 Le taux de participation

À partir du nombre de personnes différentes qui ont participé au scrutin, nous avons pu mesurer le taux réel de participation populaire de la région, des sous-régions et des districts de CLSC (figures 7 et 8). Comme nous l'avons mentionné précédemment, c'est au Lac-Saint-Jean qu'on retrouve le plus haut taux de participation avec 5,8%. Le secteur le plus faible (Chicoutimi¹³) affiche un 2,7%, alors que le plus fort (Dolbeau-Mistassini) se retrouve avec un 8,6%, ce qui donne un taux moyen de 4,3% pour la région. En ce qui concerne les districts de La Baie (CLSC du Fjord) et de Chibougamau-Chapais (CLSC des Grands-Bois), compte tenu qu'il n'y a eu élection que dans un seul établissement sur ces territoires, soit l'élection au CLSC, on retrouvera leur taux de participation dans le taux de participation du CLSC correspondant (annexe 3, tableau 16).

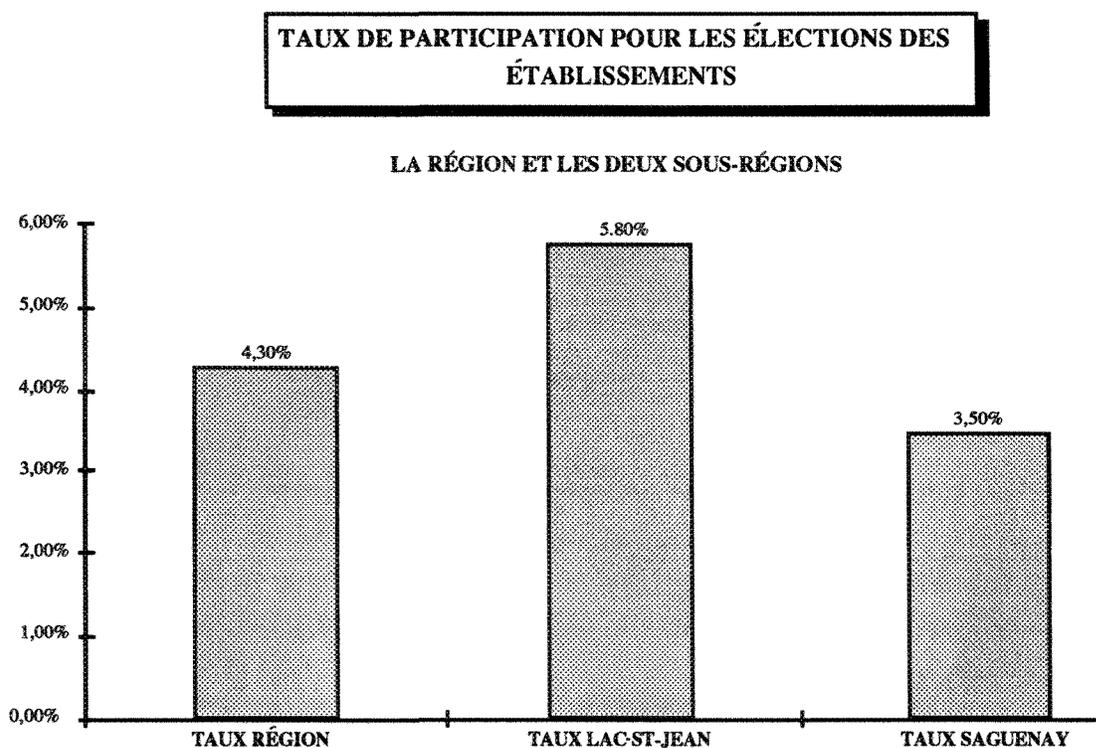


FIGURE 7

13 Compte tenu que la ville de Chicoutimi est découpée par deux territoires de CLSC, nous avons regroupé les districts de Saguenay-Nord et de Des Coteaux pour en faire un secteur.

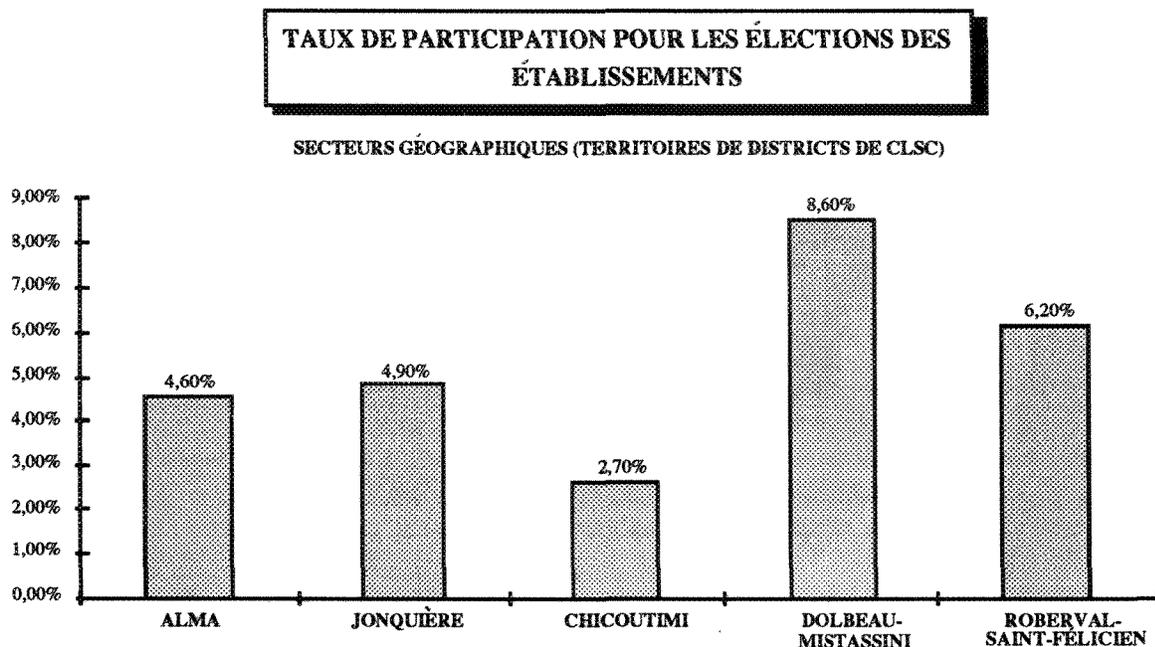


FIGURE 8

4.4 La population locale et la population venant de l'extérieur

Même si la Loi 120 permet à tout citoyen de dix-huit ans et plus, non employé du réseau, de voter dans tout établissement du Québec (articles 135 et 151) sans égard avec sa localisation géographique, le vote local nous a semblé plus légitime, particulièrement au niveau des CLSC, qui sont définis avec une mission territoriale (article 80). C'est au Lac-Saint-Jean et dans le secteur de Jonquièrre que le vote local est le plus significatif (annexe 3, tableau 15). Le CLSC Des Chutes bénéficie d'un taux de pourcentage de vote local de 99,7%, comparativement au CLSC Saguenay-Nord qui se retrouve avec un taux de 31% de vote local (figure 9). Au CLSC Saguenay-Nord, sept électeurs sur dix viennent donc de l'extérieur du district. On peut faire aussi un parallèle entre l'extra-territorialité de l'électorat et celle des candidatures. C'est dans le secteur Chicoutimi–La Baie qu'on retrouve douze candidats de l'extérieur dont six élus, ainsi que la plus forte proportion de l'électorat venant de l'extérieur (29%).

Nous avons également mesuré le poids du vote local au niveau des centres hospitaliers en leur appliquant les limites territoriales du ou des CLSC qui pouvaient leur être apparentés (annexe 3, tableau 15.1). À cet égard, il y a une plus grande similitude entre le Saguenay et le Lac-

Saint-Jean . On pourra aussi noter que le vote local est plus élevé en moyenne pour les centres hospitaliers que pour les CLSC: 96% contre 90%.

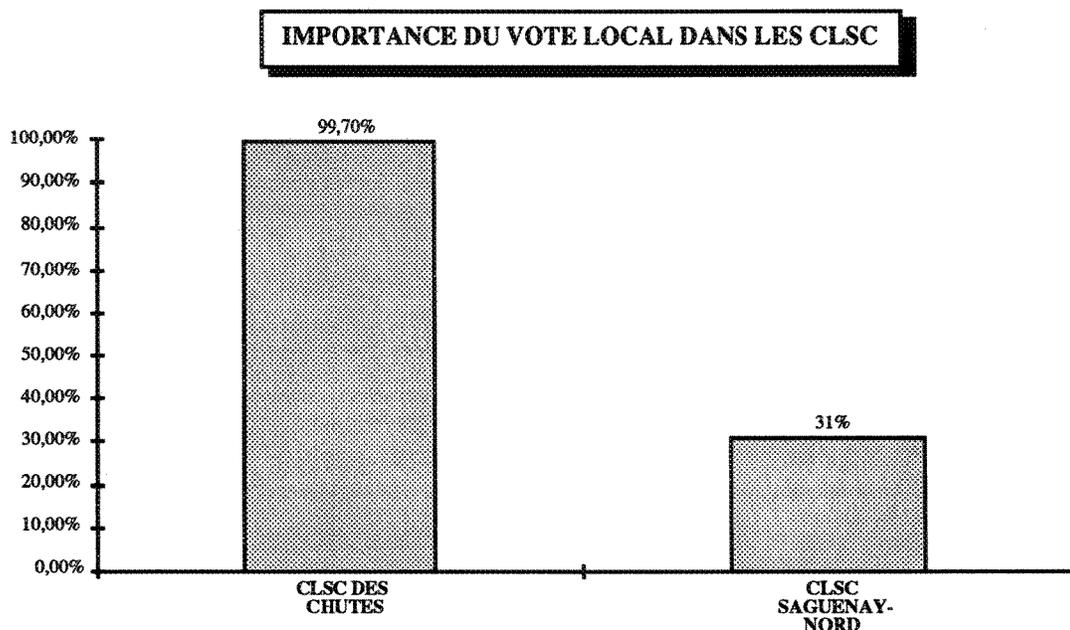


FIGURE 9

Au niveau des CLSC, on retrouve des taux de participation réelle¹⁴ très contrastés; ainsi le CLSC des Chutes a un taux de participation presque douze fois plus élevé que le CLSC Saguenay-Nord: 5,9% contre 0,5% (figure 10). Le taux moyen de participation dans les huit CLSC est de 2,4%.

Pour les centres hospitaliers, le contraste moins fort entre le taux minimum et le taux maximum demeure tout de même important: 4,5% au CH de Roberval contre 1,3% au CH de Chicoutimi (figure 11). Toutefois, le taux de participation des centres hospitaliers se compare pratiquement à celui des CLSC: 2,5% contre 2,4% (annexe 3, tableaux 16 et 16.1). L'analyse du comportement électoral du milieu hospitalier illustre bien la différence entre la présence significative de l'électoral local dans l'ensemble de l'électorat et le taux de participation. Par exemple, le CH de Chicoutimi, avec une vocation régionale, a un électoral local comparable à celui du CH de Roberval (99,3% contre 91,4%), mais son taux de participation, lui, est beaucoup plus faible.

¹⁴ Le taux de participation réelle d'un établissement a été obtenu en isolant la population locale de l'électorat, et en divisant cet électoral local par le total de l'électorat potentiel.

Bref, ce sont des personnes du secteur de Chicoutimi qui sont allées voter au centre hospitalier, mais elles étaient beaucoup moins nombreuses comparativement au secteur de Roberval.

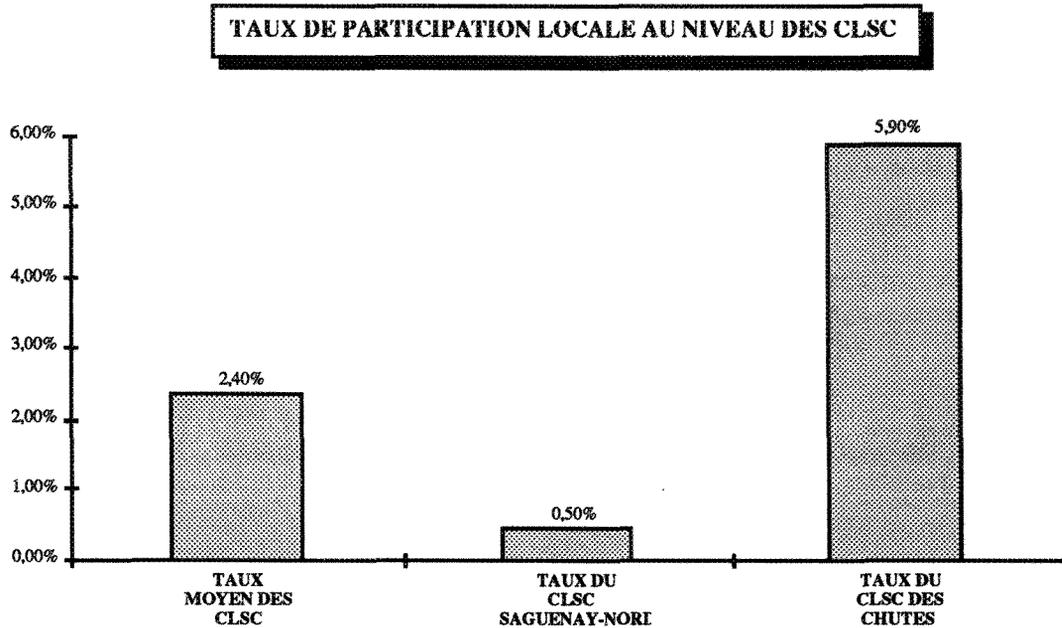


FIGURE 10

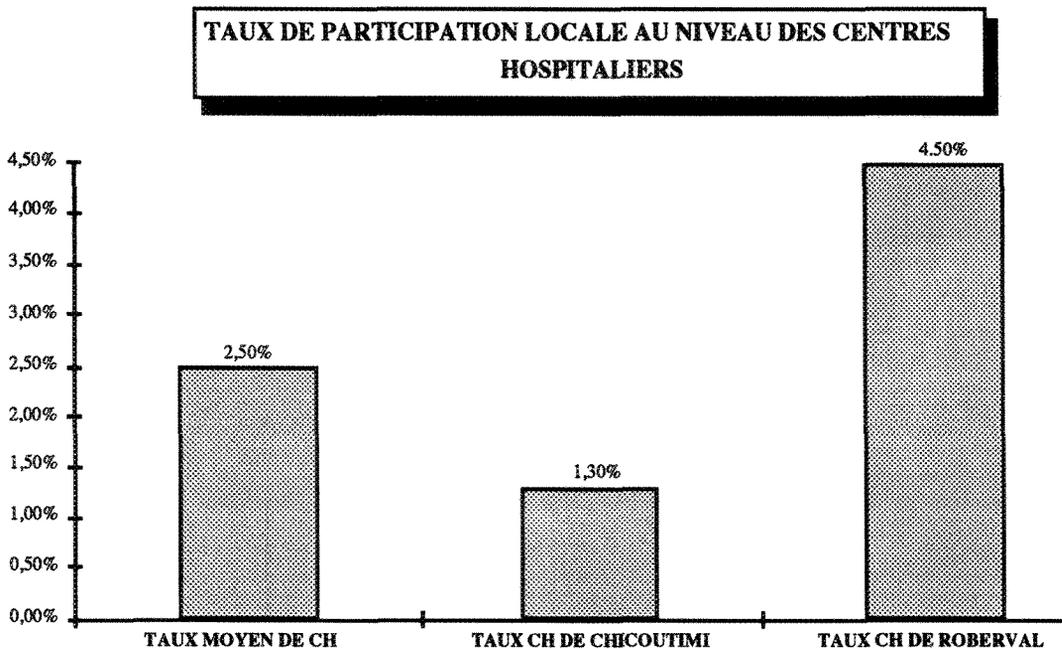


FIGURE 11

4.5 La participation et l'appartenance à une municipalité

Trois profils de municipalités ressortent clairement de l'analyse des différents tableaux illustrant le niveau de participation de la population selon son appartenance municipale (annexe 3, tableaux 17 à 17.15.2). Premièrement, il y a le profil d'une mobilisation significative de la population vers le centre hospitalier dans les villes où coexistent un CH et un CLSC dans la région 02 (annexe 3, tableau 17). Ces villes sont Dolbeau, Roberval, Alma, Jonquière et Chibougamau avec une exception, la ville de Chicoutimi. Cette dernière pose un problème particulier. Sur le même territoire municipal coexistent deux CLSC, un CH et l'Institut psychiatrique Roland-Saucier, ce qui va contrer ce phénomène de polarisation.

Si l'on veut esquisser davantage ce profil, il faut noter que ces municipalités ont pour caractéristique d'être le chef-lieu de leur district respectif; leur population compte pour 30% à 85% de l'ensemble du district. Deuxièmement, exception faite de Chicoutimi, tous les indicateurs relatifs à l'électorat et aux candidatures font ressortir la grande attraction du CH. Premier indicateur, la ville est toujours surreprésentée dans l'électorat du CH et, en même temps, sous-représentée au niveau de l'électorat du CLSC. Deuxième indicateur, le taux de votation est toujours plus élevé au CH qu'au CLSC. Compte tenu de la masse critique de ces villes dans chacun des districts, cela peut expliquer le taux de vote légèrement plus élevé dans les CH: 2,5% contre 2,4% dans les CLSC (annexe 3, tableaux 16 et 16.1). Troisième indicateur, le nombre de candidats et le pourcentage d'élus de chacune de ces municipalités (sauf à Alma) est toujours plus élevé au CH qu'au CLSC.

L'exemple typique est Roberval qui, avec 36,1% de la population votante, va compter pour 55,3% de l'électorat du CH, mais seulement pour 13,7% de l'électorat du CLSC. Roberval se retrouve avec un taux de participation de 7% au centre hospitalier et de 1,2% au CLSC, avec 50% des candidatures et 50% des élus au centre hospitalier, mais sans aucune candidature au CLSC (figures 12 et 13).

Quels sont donc les facteurs de mobilisation qui polarisent la population de ces villes vers le centre hospitalier? Le centre hospitalier est de toute évidence une entreprise d'importance: gros budget, production de nombreux services, volume de clientèle, nombreuses transactions avec l'environnement par l'achat de services, employeur important – donc un enjeu dans le dévelop-

pement de la ville. Cela se traduit par des candidatures diversifiées et une forte mobilisation de l'électorat.

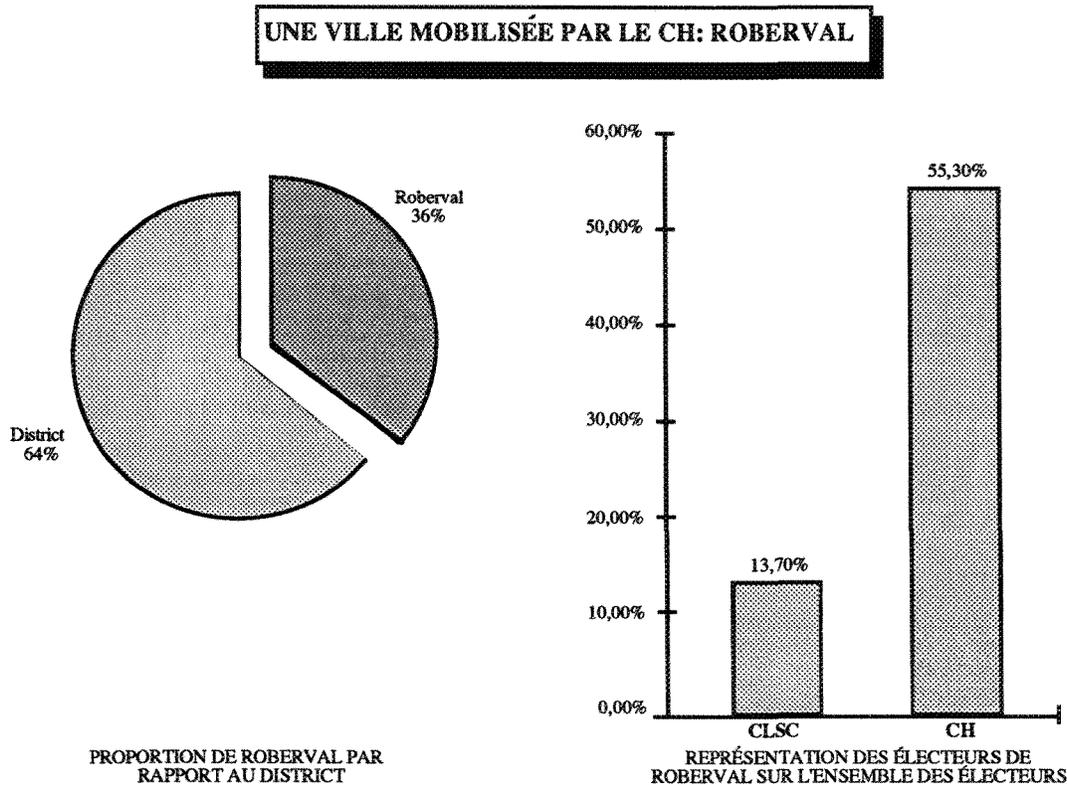


FIGURE 12

S'il y a un profil de municipalité polarisée par le centre hospitalier, il existe aussi un profil de municipalité caractérisée par une mobilisation significative de la population vers le CLSC plutôt que vers le centre hospitalier du secteur (annexe 3, tableau 17.1). Ces municipalités sont Normandin, Saint-Félicien, Saint-Ambroise, Anse-Saint-Jean, Chapais, Métabetchouan et Delisle. Contrairement au profil précédent, ces municipalités ont pour caractéristique d'être petites; elles ne comptent que pour 5 à 20% de la population du district, sauf Saint-Félicien avec 28%.

UNE VILLE MOBILISÉE PAR LE CH: ROBERVAL

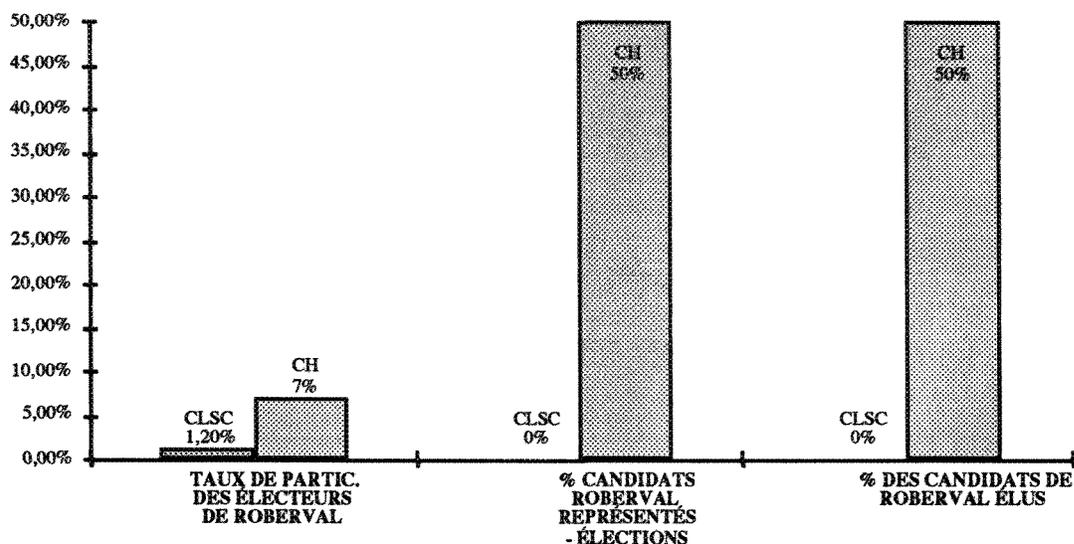


FIGURE 13

Tous les indicateurs relatifs à l'électorat et aux candidatures font ressortir la plus grande attraction du CLSC. La municipalité est toujours surreprésentée dans l'électorat du CLSC et, en même temps, sous-représentée au niveau de l'électorat du CH. La seule exception est Saint-Félicien. Malgré sa participation très forte au CLSC, la municipalité a un taux de participation supérieur à l'ensemble du district au centre hospitalier: 5,2% contre 4,6% pour l'ensemble du district. Le taux de votation est toujours beaucoup plus élevé au CLSC qu'au centre hospitalier. Cette démarcation nettement plus accentuée que dans le profil précédent pourrait s'expliquer par l'accessibilité du vote; la population de ces municipalités doivent se déplacer pour aller voter au CH, alors que le vote au CLSC est accessible sur place.

Ces municipalités présentent toujours des candidats au CLSC, mais n'en présentent pas au centre hospitalier, sauf deux exceptions: Saint-Félicien et Normandin. Enfin, elles réussissent dans plusieurs cas à faire élire des candidats. Toutefois, lorsque leur masse critique est autour de 5 à 7% de l'ensemble de la population, il leur faut atteindre un taux de participation de 15% pour réussir à faire élire leur candidat. C'est ce qui explique le succès de Saint-Ambroise et l'échec de Delisle, de Métabetchouan et de l'Anse-Saint-Jean. L'exemple de l'Anse-Saint-Jean est particulièrement éloquent. Les 94 personnes qui vont voter au bureau de vote à l'Anse-

Saint-Jean (85 de l'Anse-Saint-Jean, 7 de Petit-Saguenay et 2 de Rivière-Éternité) vont donner leur appui au candidat de l'Anse, ce qui ne sera toutefois pas suffisant pour le faire élire.

Normandin est un exemple typique, avec 14% de la population votante qui va compter pour 47,6% de l'électorat du CLSC, mais seulement pour 4,8% de l'électorat du centre hospitalier. Normandin se retrouve avec un taux de participation de 20,1% au CLSC et de 1,5% au centre hospitalier. La municipalité se retrouve avec 20% des candidatures et 40% des élus au CLSC, mais avec 12,5% des candidats et aucun élu au centre hospitalier (figures 14 et 15).

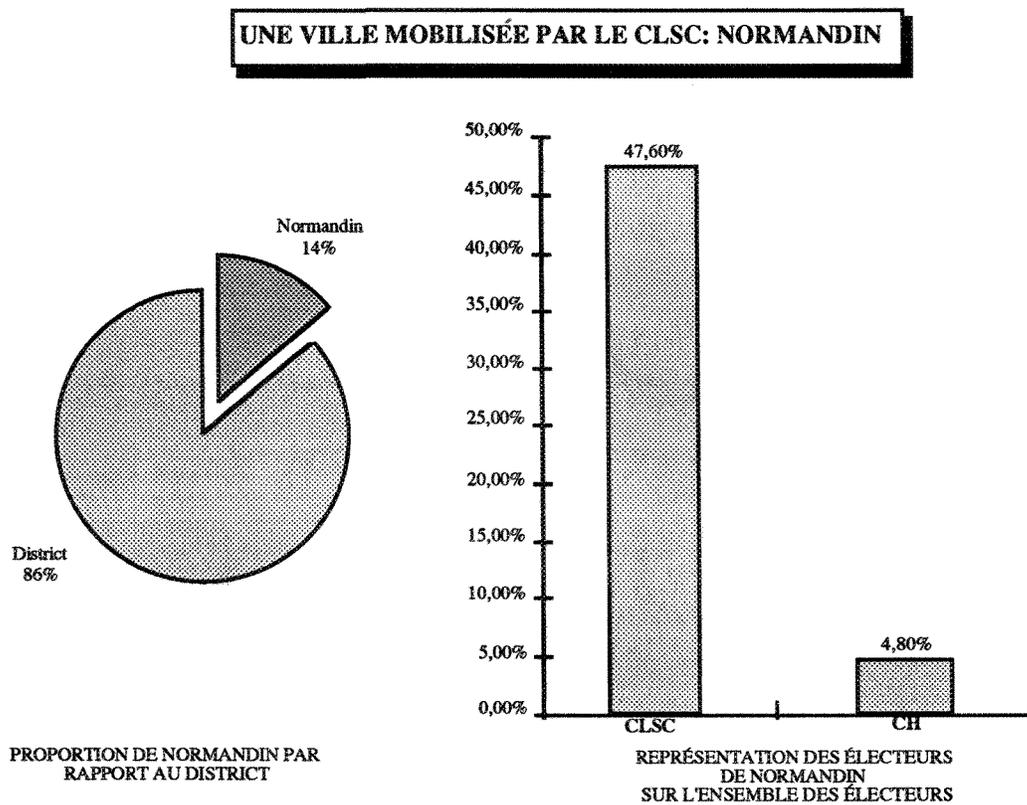


FIGURE 14

Quels sont donc les facteurs de mobilisation qui polarisent la population de ces petites municipalités vers le CLSC? Cette institution est un enjeu important: lieu de services, impact sur le développement local, symbole important et parfois unique avec l'école. Des candidatures vont venir défendre cet enjeu et l'électorat va suivre aussi. Un facteur tout à fait spécifique à ce profil facilite aussi la mobilisation, soit l'accessibilité du vote sur place.

UNE VILLE MOBILISÉE PAR LE CLSC: NORMANDIN

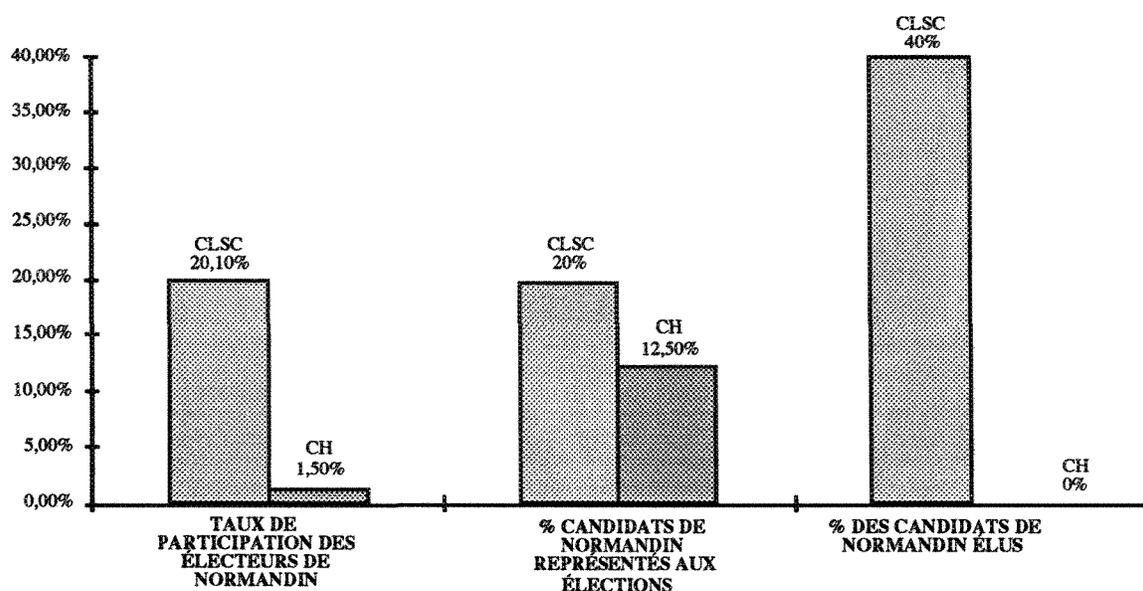


FIGURE 15

On pourrait évoquer un troisième profil de municipalités, celles qui n'ont manifesté aucun intérêt significatif pour cette élection, ni pour le CLSC, ni pour le centre hospitalier. Elles sont au nombre de 22, soit 37% des municipalités¹⁵, avec comme caractéristique un taux de participation en dessous du 0,5% à l'élection du CLSC ou du centre hospitalier et un taux moyen de 0,2% au CLSC contre 0,3% au centre hospitalier. En plus d'être de petites municipalités rurales, elles comptent pour 10% de la population en âge de voter. Le niveau de population oscille entre le plus petit village comptant 210 personnes en âge de voter (Saint-Stanislas) et la ville la plus peuplée avec 3 240 personnes ayant droit de vote (Laterrière). Deux autres éléments ressortent. D'abord, ces municipalités n'ont pas disposé de lieu de votation sur place. Ensuite, il n'y a eu aucun candidat originaire de ces municipalités à se représenter, sauf deux exceptions (Laterrière et Canton-Tremblay).

¹⁵ Le dénominateur utilisé est 59, soit le nombre total des municipalités de la région 02, à l'exclusion des municipalités de Chapais et de Chibougamau.

4.6 La participation selon le sexe

À l'analyse du taux de participation des femmes et des hommes dans les quinze établissements de la région 02 (annexe 3, tableau 18), une majorité de femmes se dégage nettement sur l'ensemble de la participation: 56,1% de femmes contre 43,9% d'hommes. Deux établissements se caractérisent par la participation hommes/femmes. D'abord le CLSC Des Coteaux se distingue avec la plus haute participation des femmes, soit 64,4% de femmes contre 35,6% d'hommes. Par ailleurs, le centre hospitalier d'Alma est le seul établissement avec une majorité d'hommes, soit 52,3% d'hommes contre 47,7% de femmes.

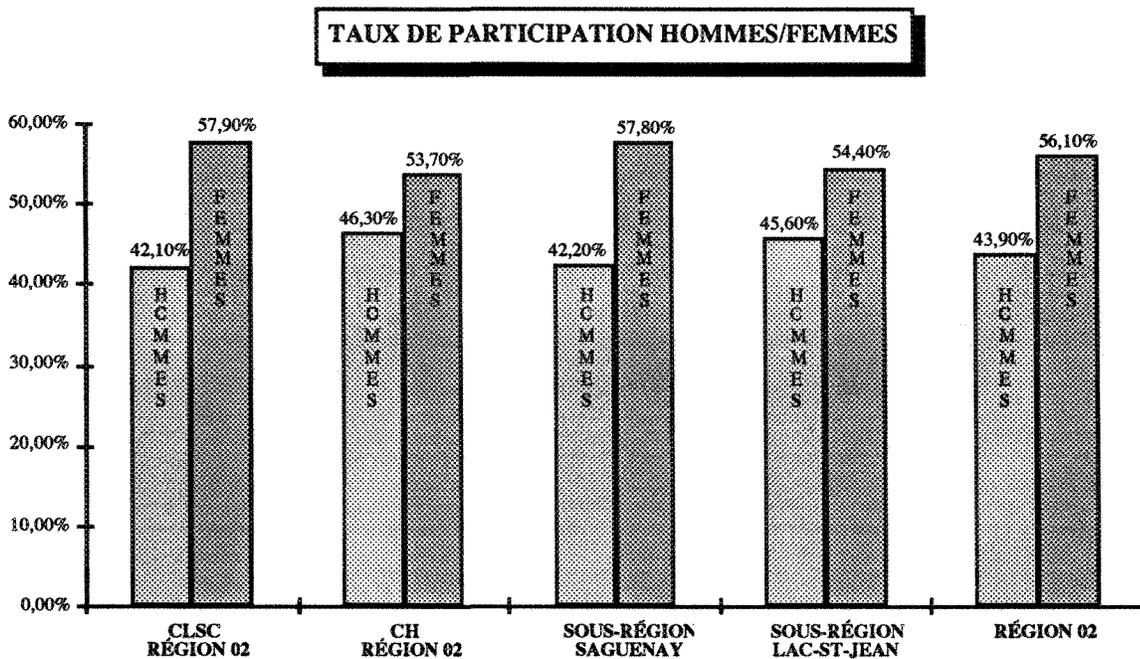


FIGURE 16

Si on regroupe le taux de participation des femmes et des hommes selon l'appartenance géographique d'une part et, d'autre part, selon la catégorie d'établissements jointe à l'appartenance géographique (annexe 3, tableaux 18.1 et 18.1.1), deux constats se révèlent immédiatement. Premièrement, les CLSC mobilisent davantage les femmes que les CH: 57,9% contre 53,7%. Deuxièmement, la sous-région du Saguenay révèle un taux de participation plus élevé des

femmes que la sous-région du Lac-Saint-Jean: 57,8% contre 54,4% (figure 16). Cette tendance s'accroît davantage dans le secteur de Chicoutimi avec 60,6% de femmes contre 39,4% d'hommes.

La conjugaison de ces deux facteurs fera en sorte que ce sera pour les CLSC du Saguenay que la participation féminine sera plus forte, avec un taux de 59,3%. Également, c'est aux CH du Lac-Saint-Jean que les hommes participeront davantage, avec un taux maximum de 47,8% (annexe 3, tableau 18.1.1).

Les taux de participation hommes/femmes mentionnés plus tôt font référence à la participation des électeurs et électrices dans les différents établissements, sans prendre en compte le nombre de personnes différentes. Ainsi, si on établit le taux de participation des femmes et des hommes en tenant compte du nombre de personnes différentes, le niveau de participation des femmes et des hommes demeure sensiblement le même dans la sous-région du Lac-Saint-Jean (annexe 3, tableau 18.2). Toutefois, la participation des femmes fléchit au niveau du Saguenay, plus particulièrement dans le secteur de Chicoutimi: 56,7% de femmes comme personnes différentes contre 60,6% d'électrices. La participation des hommes croît quelque peu au niveau du Saguenay, plus particulièrement dans le secteur de Chicoutimi: 43,3% d'hommes comme personnes différentes contre 39,4% d'électeurs (annexe 3, tableau 18.2).

La comparaison entre la participation des femmes et des hommes comme électeurs et comme personnes différentes met en lumière le fait que les femmes sont au départ surreprésentées en nombre de personnes différentes et que cette présence s'accroît davantage. Les femmes, déjà plus nombreuses, vont avoir une fréquence de participation au vote plus élevée dans plusieurs établissements, particulièrement à Chicoutimi où ce phénomène s'est davantage manifesté. Nous avons déjà établi que les 29,5% des personnes qui vont voter dans plusieurs établissements (2 à 4) comptent pour 54% de l'électorat. L'analyse du nombre de personnes différentes, de la fréquence de leur participation au scrutin et de leur poids relatif au niveau du vote dans le secteur Chicoutimi, en tenant compte du sexe, nous permet de préciser maintenant que les femmes, qui ont une fréquence de vote de deux à quatre établissements, doublent le nombre des hommes: 303 femmes contre 148 hommes; ou encore que les femmes comptent pour les 2/3 de ses personnes «très participatives» (annexe 3, tableau 18.3).

4.7 La participation électorale selon le lieu de travail

L'identification des électeurs selon leur appartenance à un milieu de travail pose un problème particulier. Contrairement à l'âge, cette caractéristique ne s'adresse qu'à la moitié de la population. En effet, selon Statistique Canada 1991, le rapport emploi/population est de 51,3% pour l'ensemble de la population de la région 02¹⁶ en 1991. En fait, 4 567 électeurs sur 11 706 (39%) inscrivent un numéro de téléphone de travail sur le certificat d'identification (annexe 3, tableaux 19 à 19.3). Plusieurs employés ne disposent pas d'un numéro de travail ou ont omis de l'inscrire. De plus, une autre contrainte entravait notre tentative de regrouper les employés d'une même entreprise par le numéro de travail. Les organisations de travail n'utilisent pas toujours un numéro centralisé exclusif qui permet le regroupement¹⁷. Enfin, pour des fins d'identification, notre recherche ne cible que les entreprises qui regroupent vingt électeurs et plus; ainsi, nous ne disposons que du quart des électeurs qui ont inscrit leur numéro de téléphone au travail: 76,5% des électeurs se retrouvent dans des entreprises regroupant dix-neuf personnes électrices et moins (annexe 3, tableau 19). L'identification de l'électorat à une entreprise donnée est donc parcellaire, mais elle contribue à esquisser le profil de l'électorat pour 1 073 d'entre eux, soit environ 10% de l'électorat total, mais tout de même 20% de l'électorat sur le marché du travail.

Nous avons comparé le comportement électoral de ces électeurs identifiés à une entreprise avec l'électorat en général sur le phénomène de la fréquence du vote, particulièrement au Saguenay où il s'est davantage manifesté. Il ressort de cette comparaison que la fréquence de leur vote double celle de l'électorat en général; ces personnes ont voté dans 2,61 établissements contre 1,37 établissement pour la population dans son ensemble (annexe 3, tableaux 19.1 et 14 à 14.2). Si l'on fait la même comparaison des entreprises de vingt électeurs selon le type d'entreprises (annexe 3, tableau 19.2), il ressort que la moyenne établissement/personne pour deux types d'entreprises se compare à la moyenne de l'électorat pour la sous-région du Lac-Saint-Jean (1,18), soit le milieu scolaire (1,16) et l'industrie (1,2). Par ailleurs, la même moyenne établissement/personne pour trois autres types d'entreprises: les bureaux de profes-

16 Selon l'échantillon établi par Lepage (1993: 54), ce pourcentage emploi/population s'élèverait à 57,4% pour la population qui a participé au scrutin.

17 Par exemple, nous avons identifié une institution académique avec numéro centralisé qui regroupait douze personnes différentes sur quatorze. Après l'obtention de la liste des 379 numéros de l'institution, on se retrouve avec 38 personnes différentes sur 42 à l'emploi de cette institution.

sionnels (2,21), une institution financière (2,97) et un organisme public (3,0), dépasse nettement la moyenne de l'électorat du Saguenay (1,30).

Deux facteurs semblent donc contribuer à l'augmentation de la fréquence du vote dans plus d'un établissement: être employé d'un bureau de professionnel ou d'une institution financière et être du Saguenay. De même, deux facteurs contribuent à la diminution de la fréquence du vote dans plus d'un établissement: être employé dans le réseau scolaire ou de l'industrie ou encore être du Lac-Saint-Jean.

Enfin, parmi ces 23 entreprises regroupant plus de vingt électeurs et plus, une entreprise financière se démarque puisqu'elle implique 538 électeurs sur 1 073, soit la moitié des employés identifiés à une entreprise. Bien qu'elle présente des candidats dans treize établissements sur seize et que, par conséquent, les employés vont participer au scrutin dans ces treize établissements, c'est particulièrement au Saguenay que ces employés vont avoir une fréquence de vote très marquée¹⁸ (annexe 3, tableau 19.3). En effet, le Saguenay, avec le double d'employés du Lac-Saint-Jean, va tripler le nombre d'électeurs et d'électrices du Lac-Saint-Jean avec une fréquence moyenne de 3,32 établissements/personne contre 1,46 établissement/personne.

4.8 La participation électorale selon l'âge, le niveau de revenu, le niveau de scolarité et le domaine d'activité

Le profil de toutes les caractéristiques précédentes a été établi à partir des 11 654 certificats d'électeurs et électrices de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean qui nous livraient ces informations (annexe 3, tableaux 1 et 1.1). Nous avons évoqué, au chapitre 1, que nous avons aussi accès aux résultats d'un sondage téléphonique effectué auprès d'un échantillon de 332 électeurs¹⁹ constitué à partir de la masse des 11 654 certificats. L'échantillon enrichit notre propre analyse en nous révélant un profil de l'électeur qui va bien au delà des informations livrées par la «déclaration de l'électeur». Nous avons retenu de ce sondage les quatre caracté-

18 Il s'agit d'une compilation totale de tous les électeurs identifiés à cette institution financière, incluant donc en plus les employés de cinq autres succursales comptant moins de vingt employés, soit 77 électeurs qui s'ajoutent aux 538 électeurs déjà identifiés plus haut.

19 Au total, 332 personnes sur les 408 personnes ont été contactées. Pour en savoir davantage sur la description de l'échantillon et sa fiabilité, on pourra se référer à Lepage (1993: 52-53).

ristiques suivantes: l'âge, le niveau de revenu familial, le niveau de scolarité et le domaine d'activité (Lepage, 1993: 54-55). Nous avons comparé l'électorat avec l'ensemble de la population de la région en regard avec ces quatre caractéristiques (annexe 3, tableau 20).

À la lumière de cette comparaison, la caractéristique âge fait ressortir que l'électorat des 18-35 ans est sous-représenté dans une proportion de 13,1% et, à l'inverse, que les électeurs et électrices de 45-65 ans sont surreprésentés dans une proportion équivalente, soit 12,7%. Quant à la scolarité, les diplômés universitaires sont surreprésentés dans une proportion de 16,4%. Dans le domaine d'activité, l'électorat semble plus représentatif de la population avec une légère surreprésentation des travailleurs à 6,1% et une sous-représentation des chômeurs à 4,8%. Au chapitre du revenu familial, on trouve des écarts plus significatifs avec surreprésentation des moins de 19 999\$ à 12,3% et une sous-représentation à 12,9% des 40 000\$ et plus. Comment expliquer la sous-représentation des 40 000\$ avec la surreprésentation des diplômés universitaires (16,4%)? Une première hypothèse veut que tous les diplômés employés du secteur public (santé et services sociaux) qui ont des revenus supérieurs au secteur privé se trouvent exclus de l'électorat. Une seconde hypothèse est liée à la surreprésentation des femmes dans l'électorat: on sait que les diplômées gagnent environ 9% de moins que les hommes²⁰. Une troisième hypothèse, liée à la précédente, serait que les femmes ont fait le choix de rester à la maison ou travaillent à temps partiel à cause des enfants. Enfin, une dernière hypothèse serait reliée à la surreprésentation des 55 ans et plus, donc des revenus familiaux de personnes retraitées.

Conclusion

Notre analyse nous fait réaliser qu'en grande majorité, les personnes se sont contentées d'aller voter dans un seul établissement; toutefois la minorité qui va voter dans plus d'un établissement a un poids politique énorme, particulièrement dans le secteur de Chicoutimi. En continuité avec le niveau de fréquence du vote, c'est au Lac-Saint-Jean et dans le secteur de Jonquière que le vote local est le plus significatif. Le Lac-Saint-Jean se retrouve donc avec le plus haut taux de participation avec 5,8%. La participation la plus faible se manifeste dans le secteur de

²⁰ Selon Statistique Canada, les femmes diplômées gagnaient 9% de moins que les hommes en 1992 (Le Quotidien, 5 octobre 1994).

Chicoutimi avec 2,7%. Le taux moyen pour la région est de 4,3%. Le taux de participation des centres hospitaliers se compare à celui des CLSC avec un léger avantage du côté des premiers: 2,5% contre 2,4%. Toutefois, trois profils de municipalités ressortent clairement: le profil d'une mobilisation significative de la population vers le centre hospitalier dans les villes qui ont la caractéristique d'être le chef-lieu de leur district, le profil de municipalités caractérisées par une mobilisation significative de la population vers le CLSC et d'être de petites municipalités et enfin, le profil de municipalités qui ne participent pas à l'exercice.

Un profil de l'électorat se dessine: plus de femmes que d'hommes. Les femmes se manifestent davantage dans les CLSC et sur le territoire du Saguenay. Les femmes, déjà plus nombreuses, vont avoir une fréquence de participation au vote plus élevée dans plusieurs établissements, notamment à Chicoutimi. Enfin, parmi les milieux de travail de l'électorat, c'est surtout une entreprise financière qui se démarque puisqu'elle implique la moitié des employés repérés, particulièrement au Saguenay. Quant à l'âge, l'électorat des 18-35 ans est sous-représenté et à l'inverse, les électeurs et électrices de 45-65 ans sont surreprésentés dans une proportion équivalente. Du point de vue de la scolarité, les diplômés universitaires sont surreprésentés. C'est au domaine d'activité que l'électorat semble le plus représentatif de la population avec une légère surreprésentation des travailleurs et une faible sous-représentation des chômeurs. Au chapitre du revenu familial, on trouve des écarts plus significatifs avec une surreprésentation des moins de 19 999\$ et une sous-représentation des 40 000\$ et plus.

CHAPITRE 5

ÉVALUATION DE LA PORTÉE DÉMOCRATIQUE DE LA RÉFORME CÔTÉ QUAND LE CITOYEN DEVIENT DÉCIDEUR!

5.1 Une mobilisation significative

L'analyse combinée du processus électoral, des candidatures et de la participation de l'électorat nous permet de mesurer l'atteinte de notre objectif de recherche. La raison d'être de l'étude est d'évaluer sur le terrain les conditions de réalisation de la démocratie représentative dans le réseau de la santé et des services sociaux. Dans quelle mesure les citoyens et citoyennes vont-ils se présenter comme candidats et dans quelle proportion la population va-t-elle participer au suffrage? Il semble que nous puissions répondre à ces questions en comparant l'exercice de l'élection 1992 dans le réseau avec, d'une part, le dernier exercice de 1988 dans le même réseau et, d'autre part, les élections municipales et les élections scolaires.

Dans un premier temps, on peut interroger la pertinence de comparer l'élection au suffrage universel dans le réseau de la santé et des services sociaux en 1992 avec une élection dans le cadre du collège des usagers limitée aux CLSC en 1988. Il est vrai que les conditions d'éligibilité des candidatures et de l'électorat sont différentes: en 1988, il fallait être usager au cours des deux dernières années de l'établissement. Nous croyons qu'il est tout de même possible de mesurer si l'élargissement de ces conditions d'éligibilité à l'ensemble des citoyens a eu un effet déterminant sur la participation de candidatures et de l'électorat. Il faut aussi rappeler que les conditions organisationnelles étaient à peu près similaires à celles du collège des usagers des CLSC: élection dans le cadre d'une assemblée (donc contrainte dans l'accessibilité horaire et géographique), peu de publicité autour des candidats, etc.

La comparaison avec la démocratie municipale et scolaire peut aussi être questionnée, mais pour des raisons tout à fait contraires. On pourra arguer qu'il s'agit là de processus électoraux d'une tout autre nature, avec une tradition bien ancrée au cours des années. En effet, l'exercice démocratique, surtout à l'échelon municipal mais aussi à l'échelon scolaire, implique une mise en oeuvre plus intense, sollicitant davantage le citoyen et favorisant l'achalandage en regard de

l'horaire et de l'accessibilité géographique au moment du scrutin: confection de la liste électorale avec visite à tous les domiciles, campagne électorale, budgets électoraux, scrutin d'une journée complète avec des bureaux de votation à l'échelle des quartiers. De plus, les élus municipaux, et jusque dans une certaine mesure les élus du réseau scolaire, constituent de réels gouvernements avec pouvoir de dépenser et pouvoir de taxation, ce qui est un facteur déterminant de mobilisation. Néanmoins, le choix politique d'offrir le suffrage universel sur une base locale, de préférence aux représentants nommés par le ministre ou élus par les usagers dans le réseau de la santé et des services sociaux, nous indique une direction qui s'inscrit à la même enseigne que la démocratie municipale et scolaire.

L'expérience de l'élection de 1992 dans le réseau de la santé et des services sociaux se retrouve donc quelque part entre le dernier exercice de 1988 dans le même réseau et les élections municipales et scolaires. Si cet exercice démocratique de 1992 ne peut être assimilé ni à l'un ni à l'autre des deux pôles, cette juxtaposition a le mérite d'illustrer d'où émerge cette expérience et vers quoi elle pourrait vouloir s'orienter. Nous reprendrons l'analyse des conditions organisationnelles de cette élection après que nous aurons établi la comparaison des résultats électoraux de cet exercice, à la fois sous l'angle des candidatures et de l'électorat avec les deux pôles que nous avons identifiés précédemment.

5.1.1 L'élection dans le cadre du collège des usagers des CLSC en 1988²¹

L'élection du collège des usagers en 1988 ne se tenait que pour les CLSC (annexe 3, tableau 21). Nous avons à ce moment 29 candidats pour 32 postes disponibles, ce qui représentait un taux de 0,9 candidat par poste. Cinq CLSC sur huit verront leur représentation comblée en partie par nomination par le CRSSS, faute de candidatures. Au total, 11 candidats sur 32, soit 34% des représentants, accèdent par nomination au conseil. Si on considère l'élection de mars 1992 seulement dans les CLSC, on fait le constat que 91 candidats se disputent 40 postes. Avec un taux de 2,3 candidats par poste, on se démarque nettement du taux de 0,9 candidat par poste atteint lors de l'élection de 1988 et ce, bien qu'il y ait plus de postes à combler qu'en 1988: 40 postes, soit huit de plus. Même si on étend la comparaison à l'ensemble des établissements lors de l'élection de 1993 et que l'on se retrouve alors avec 72 postes à combler, le

21 Source: CRSSS région 02.

nombre de candidatures va demeurer impressionnant: 189 candidatures pour 72 postes à combler.

Pour ce qui est de la participation de l'électorat en 1988, on enregistre la présence de 581 électeurs au collège des usagers. En 1992, si on se limite à la compilation de l'électorat résidant dans chacun des districts des CLSC (annexe 3, tableau 15), on comptabilise 5 278 personnes, soit presque neuf fois plus d'électeurs. En 1988, seulement trois CLSC sur les huit auront une élection et 85% des électeurs se retrouvent dans un seul CLSC. Et si on élargit la perspective aux quinze établissements qui ont fait face à une élection en 1992, c'est 9 137 personnes qui se mobilisent pour l'élection de représentants de la population (annexe 3, tableau 14). On peut prétendre qu'il est inévitable que la mobilisation soit plus marquée du fait que ce ne sont plus seulement les usagers qui ont accès au suffrage mais les citoyens. Le sondage téléphonique produit par René Lepage apporte un éclairage révélateur à l'effet que 38% des participants à l'élection de 1992 disent avoir utilisé les services de l'établissement au cours de la dernière année (Lepage, 1993: 55). Ce pourcentage aurait sans doute encore été plus élevé si la question avait vérifié l'utilisation sur les deux dernières années, conformément aux règles en vigueur pour la définition d'un usager. En bref, même si on tentait de réduire l'électorat aux seuls usagers pour l'élection de 1992 dans les CLSC, on se retrouverait tout de même (si on applique ce 38% aux 5 278 électeurs des CLSC) avec 2 005 usagers auxquels se rajoutent donc les 3 273 citoyens ayant voté en CLSC, sans compter les quelque 4 000 autres citoyens de l'ensemble des établissements.

Deux exemples parmi d'autres peuvent être cités pour illustrer le gain appréciable entre l'exercice de 1988 et celui de 1992: au CLSC Le Norois, il y avait un candidat pour quatre postes en 1988 et quinze candidats pour cinq postes en 1992, soit en moyenne 0,25 candidat par poste contre trois candidats par poste. Dans la même foulée, il n'y aura donc aucune participation de l'électorat en 1988 mais 916 électeurs locaux qui vont se mobiliser en 1992. On retrouve à peu près la même situation au CLSC de La Jonquière. En 1988, un seul candidat se présente pour quatre postes à pourvoir alors qu'en 1992, dix-neuf candidats vont se disputer les cinq postes, soit 0,25 candidat par poste contre 3,8 candidats par poste. Comme au CLSC Le Norois, il n'y aura donc aucune participation de l'électorat en 1988 alors que 1 164 électeurs locaux vont participer au scrutin en 1992.

5.1.2 Les élections dans le domaine municipal et le domaine scolaire²²

Nous allons d'abord tenter d'établir la comparaison pour les candidatures avec le monde municipal et scolaire sous la dimension quantitative. Avec une moyenne de 2,6 candidats par poste, nous obtenons un résultat supérieur à celui des conseillers municipaux qui était, en 1991, de 1,4 candidat par poste²³. À la dernière élection (novembre 1994), les commissaires d'écoles de la région 02 se retrouvent avec un résultat semblable à celui des élections municipales (annexe 3, tableau 22), soit 1,5 candidat par siège (243/166), alors que 59,6% des candidats sont élus par acclamation (99/166). Si on utilise un autre indice de mesure, soit le taux de réussite ou le pourcentage de possibilité d'être élu, on obtient un taux de succès à l'élection publique du réseau de la santé et des services sociaux. Les candidats au poste de conseillers municipaux en 1991 à l'échelle du Québec avaient, pour leur part, un taux de réussite de 71%, alors que les candidats au poste de commissaires dans la région 02 disposaient d'un taux de réussite de 68%.

Poursuivons la comparaison, cette fois-ci sous l'angle qualitatif, en scrutant le degré de représentativité en regard de la caractéristique sexuelle et de la caractéristique occupationnelle. Les données disponibles du secteur municipal et scolaire ne nous permettent pas la comparaison de deux autres caractéristiques, l'âge et l'appartenance au territoire. De plus, ne disposant pas, pour le municipal ni pour le scolaire, de données sur l'ensemble des candidatures, nous limiterons donc la comparaison aux seules personnes élues.

En ce qui concerne la représentativité des candidats, plus particulièrement l'appartenance sexuelle, les femmes vont se qualifier de façon étonnante dans le réseau. Alors que deux fois plus d'hommes se présentent (125 hommes contre 64 femmes), les femmes vont réussir à renverser la situation à leur avantage puisqu'elles vont obtenir la majorité des sièges (56%). Si l'on compare ce résultat à leur performance aux élections municipales du Québec de 1991, où

22 Les données électorales municipales fournies par le ministère des Affaires municipales ne sont malheureusement pas disponibles sur une base régionale. Nous avons tenté d'obtenir les données électorales de chacune des 61 municipalités. L'absence de données de certaines municipalités nous ont fait opter pour une comparaison avec l'ensemble des municipalités du Québec. Les données électorales du monde scolaire pour l'élection de novembre 1994 nous ont été fournies par la direction régionale du ministère de l'Éducation, région 02.

23 Source: 1991, données fournies par le ministère des Affaires municipales.

elles n'obtenaient alors que 18,3% des sièges (Conseil du statut de la femme, 1993: 9), il y a de quoi s'étonner à première vue.

Par ailleurs, le résultat concernant les femmes dans le réseau est identique à la dernière composition des commissaires à l'élection de novembre 1994 dans la région: 56% des commissaires et même 66,6% des présidents sont des femmes. Ces résultats au scolaire renversent ceux à l'échelle du Québec en 1990 où 43,1% des commissaires et 29,1% des présidents sont des femmes (Conseil Statut de la femme, 1993: 73). À noter que, dans la structure du pouvoir, les femmes sont nettement plus performantes au niveau de la présidence des commissions scolaires puisqu'elles détiennent les deux tiers des postes de présidence (66,6%), alors que dans le réseau de la santé et des services sociaux, les femmes obtiennent moins du tiers des postes de présidence (31%).

Pour ce qui est de la représentation selon l'occupation²⁴ pour les personnes élues dans le réseau de la santé et des services sociaux, les personnes sans occupation rémunérée s'avèrent le groupe dominant avec 26% des élus, suivi du groupe des administrateurs avec 21% des postes et le groupe des salariés avec 18%. Si on limite la comparaison aux personnes avec occupation rémunérée, le profil occupationnel se distingue nettement de celui des élus municipaux où l'on retrouve, parmi les conseillers municipaux élus en 1991 au Québec, 7% d'administrateurs et 33% de salariés. Il se compare davantage avec le profil occupationnel des maires élus en 1991 avec 17% d'administrateurs et 18% de salariés. Le profil occupationnel des élus du réseau semble un peu plus élitaire que celui des conseillers municipaux.

Si on compare le taux de participation de la région avec le taux moyen de participation aux élections des conseillers municipaux à l'échelle du Québec, pour la période de 1981 à 1985 (Gouvernement du Québec, 1986: 21), on se retrouve avec un écart considérable: 4,3% dans le réseau contre 29,10% au scolaire et 54,7% au municipal (figure 17). Malgré une participation qu'on peut qualifier de significative, on est encore loin des résultats atteints sur le plan municipal ou même scolaire.

24 Nous utilisons la typologie des groupes d'occupation du ministère des Affaires municipales (voir chapitre 3.3).

Le taux de participation de 4,3% pour la région soutient mal la comparaison avec le taux de participation de 29,1% au niveau scolaire lors des dernières élections de novembre 1994 dans la région. Il faut toutefois rappeler que seulement 46,8%, soit 102 459 électeurs, sont conviés au scrutin dû à l'élection par acclamation dans près de 60% des postes. Si l'on voulait mesurer le degré d'implication réelle, on pourrait établir un taux d'implication qui serait de 13,6% (29 856 électeurs sur une base électorale de 218 842). À titre d'exemple limite de cette situation, la Commission scolaire de Chicoutimi, avec 919 voteurs sur une base potentielle de 4 500 électeurs (89% des candidats sont élus par acclamation, soit 17 sur 19), donne un taux de participation de 20,4% mais un niveau d'implication de 2,2% sur une base électorale de 40 974 électeurs.

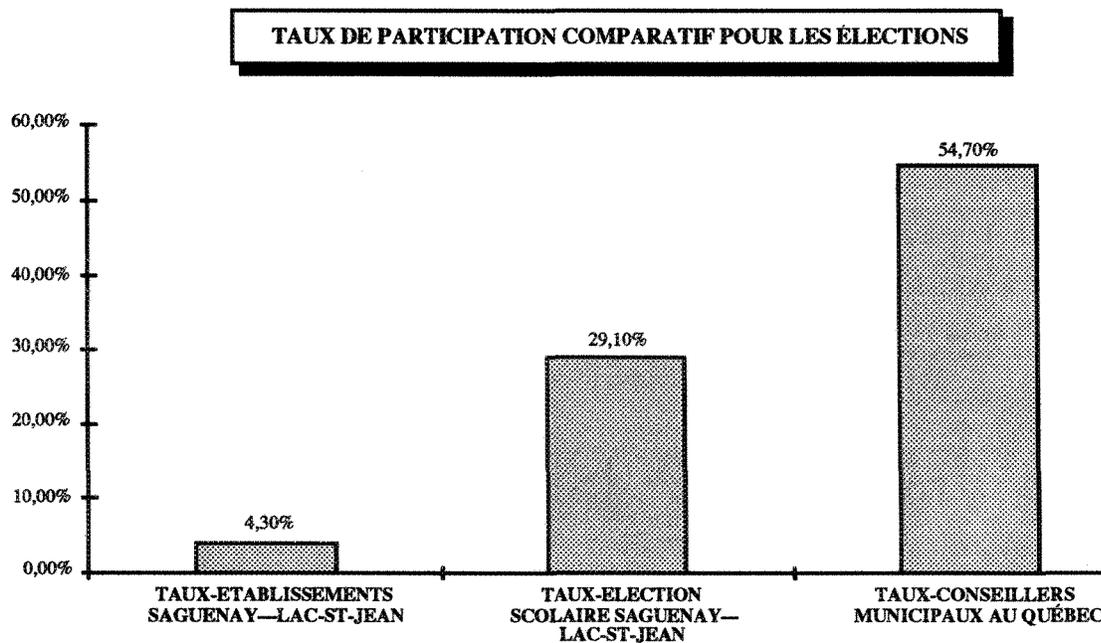


FIGURE 17

Sources: Gouvernement du Québec (1986) Taux de participation moyen aux élections des conseillers municipaux à l'échelle pour la période de 1981-1985.
 Direction régionale du ministère de l'Éducation, région 02.

Il ne saurait être question de remplacer le taux de participation par ce que nous appelons le taux d'implication. Il est tout à fait probable que plus les candidats se disputeraient de sièges, plus le niveau réel d'implication aurait tendance à croître jusqu'à se confondre avec le taux de partici-

pation. Par ailleurs, l'utilisation du taux d'implication a le mérite d'illustrer la relation étroite entre le taux de candidatures et la mobilisation effective de l'électorat. En effet, un faible taux de candidatures avec son corollaire, l'élection par acclamation, entraînent une réduction proportionnelle de la participation de l'électorat.

Force nous est de constater que la participation de l'électorat, comparée à l'expérience municipale ou scolaire, est d'une tout autre nature et soutient difficilement la comparaison. Par ailleurs, au chapitre des candidatures, l'élection de 1992 a attiré, de façon marquante, plus de candidats que les secteurs municipal et scolaire. Les femmes réussissent à s'y faire élire beaucoup mieux qu'au municipal et aussi bien qu'au scolaire. Par contre, elles atteignent rarement la présidence. Bref, une performance étonnante au niveau des candidatures mais une participation beaucoup plus faible de l'électorat!

5.1.3 Des comparaisons risquées

Suite à ces comparaisons, il ressort que le taux de mobilisation des candidatures surpasse largement le collège des usagers ou même le niveau municipal et scolaire. Il semble être un indicateur évident de la croissance de la démocratisation du réseau de la santé et des services sociaux. Par contre, le taux de participation de l'électorat, même s'il dépasse nettement celui du collège des usagers, apparaît à première vue comme un indicateur plus faible de démocratisation. Notre analyse peut aussi nous amener à une tout autre interprétation. En effet, et cela à l'inverse des conditions qui régissent le processus électoral des domaines municipaux et scolaires, il est très aisé de faire acte de candidature, mais relativement difficile d'exercer son droit de vote comme électeur dans le réseau de la santé et des services sociaux. La personne qui se porte candidate n'a pas de longue campagne électorale à faire, coûteuse en énergie et en frais financiers; elle n'a qu'à soumettre son nom, dûment proposé par deux personnes, et à se présenter à une assemblée publique. En contrepartie, la personne électrice jouit de très peu d'informations et doit faire face à une accessibilité très limitée au bureau de scrutin, tant du point de vue de la localisation que de l'horaire. Dans cette perspective, il faudrait réévaluer à la baisse l'indicateur des candidatures et à la hausse l'indicateur du taux de participation de l'électorat.

Ces nuances étant faites, on peut tout de même reconnaître que l'exercice de mars 1992 dans le réseau marque une étape importante sans commune mesure avec la situation antérieure qui prévalait. Aucun poste à pourvoir par nomination. Un seul établissement connaît une élection par acclamation alors qu'on enregistre une moyenne de 2,6 candidats par poste pour l'ensemble des établissements. Les taux de participation, qui oscillent entre 2,7% pour le secteur le plus faible (Chicoutimi), 8,6% pour le secteur le plus fort (Dolbeau-Mistassini) et même jusqu'à 20,1% dans une municipalité (Normandin), sont sans doute bien en deçà de la participation au municipal et au scolaire, mais bien au delà de la situation qui prévalait en 1988, surtout si on garde en mémoire les conditions organisationnelles qui défavorisaient la participation de l'électeur.

5.2 Un système électoral anachronique

Nous avons déjà évoqué, particulièrement au chapitre 2, les principales carences du système électoral. Rappelons quelques exemples: possibilité pour un candidat de se présenter à plus d'un endroit, pas de circonscription ni de liste électorale, des candidats peu ou pas connus, aucun pré-requis pour poser sa candidature, possibilité pour une organisation de présenter des candidats un peu partout et de mobiliser des citoyens pour voter dans plusieurs établissements, lenteur du processus électoral qui va miner l'intérêt de plusieurs électeurs.

Toutes ces manifestations ne sont toutefois que des conséquences d'un pan de la réforme demeurée inachevée. On a voulu mettre le citoyen au centre de la réforme à la fois comme consommateur, payeur et décideur. En rapport avec le volet du citoyen décideur, plusieurs critiques, depuis la réforme Castonguay-Nepveu, interrogent un système fermé sur lui-même où la participation est reléguée au seul rôle de soutien à la gestion (Brassard, 1987: 4-6). L'organisation se protège elle-même en aménageant les conditions de la participation: «participation non pas de citoyens (sujets politiques), mais des usagers (sujets organisationnels)» (Lesemann, 1978: 41). Dans cette perspective, la réforme Côté intègre les citoyens dans les processus décisionnels en abolissant les nominations politiques de représentants socio-économiques et en transformant l'assemblée des usagers limitée aux seuls CLSC depuis 1981 en une assemblée publique de citoyens pour tous les établissements (article 135).

Si, en regard du système électoral, nous poursuivons notre comparaison entre le collège des usagers en vertu de l'ancienne loi et les élections municipales et scolaires, il faut souligner que le système électoral s'apparente bien davantage à celui du collège des usagers des CLSC. En effet, il s'agit d'une élection dans le cadre d'une assemblée avec une accessibilité très réduite tant sous l'angle de l'horaire que de la géographie. Par ailleurs, cette transformation de l'assemblée limitée aux seuls usagers en assemblée publique ouverte à tous les citoyens retient le principe du suffrage universel sans en tirer toutes les conséquences, sans mettre en place les conditions organisationnelles pour le rendre opérationnel comme dans les scrutins publics au municipal ou au scolaire. «On ne met pas du vin nouveau dans de vieilles outres», disait un homme, il y a de cela bien des années. Ce système électoral anachronique, tant par sa rigidité que par son laxisme, va entraîner deux effets pervers qui vont discréditer pour une bonne part l'exercice.

Alors que ce système se réclame du principe du suffrage universel, il décourage la participation des citoyens par sa rigidité. Les contraintes horaires (liées à un scrutin dans le cadre d'une assemblée) et les contraintes géographiques (limitant aux seuls établissements équipés d'installations éloignées les unes des autres la possibilité de tenir l'assemblée publique à plus d'un endroit), défavorisent indûment ceux ou celles qui habitent en périphérie des centres dotés d'établissements.

D'autre part, en ne précisant aucune délimitation territoriale pour l'exercice du suffrage universel, ce système électoral tolère sans aucune restriction le vote multiple des urbains. Les restrictions qui gênent la participation de la majorité, combinées aux habiles manoeuvres d'une minorité bien organisée, peuvent pervertir totalement l'exercice. Certains groupes sociaux peuvent alors profiter de cette situation pour imposer leur idéologie ou leurs priorités en matière de santé et de services sociaux. Dans ce contexte, le recours au vote multiple, interdit dans les autres processus électoraux, prend un caractère d'illégitimité malgré sa légalité. Cette mobilité électorale a discrédité le processus.

Nous avons déjà illustré plus haut (chap. 4.2) le déséquilibre entre le poids électoral du citoyen ordinaire et celui qui bénéficie d'une organisation. La proximité physique de quatre établissements dans un rayon de quatre kilomètres, un taux de participation nettement plus faible (2,7%) conjugué à une minorité d'électeurs qui votent dans plusieurs établissements entraînent des résultats significatifs. Les 71% des personnes qui ne vont voter qu'une fois comptent pour

46% de l'électorat alors que les 29% de personnes qui vont voter dans plusieurs établissements (2 à 4) comptent pour 54% de l'électorat. Même si cette mobilité des électeurs était légale, elle est perçue comme illégitime. Pour les électeurs, elle rappelle «les télégraphes», les manoeuvres frauduleuses qui appartiennent à des moeurs électorales d'une autre époque. L'absence de territoires électoraux permet aussi la concertation serrée entre quatre ou cinq candidats qui risque de rendre impossible l'élection de représentants de petites localités ou de d'autres groupes sociaux.

Pourtant, dans cette même réforme, la dimension territoriale du CLSC est toujours reconnue. Le CLSC dessert un territoire (article 80). Semblablement, le Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse dessert une région (article 82). Pour sa part, la Commission Rochon avait prévu «une base électorale correspondant aux comtés provinciaux ou à celle des municipalités» selon les régions, avec même la possibilité de synchroniser les élections avec celle des élections provinciales ou municipales; c'est une de ses orientations pour l'élection du conseil de la Régie au suffrage universel, dans une seconde étape (Commission, 1988: 499). Notre analyse nous fait réaliser que la grande majorité des personnes ont voté dans un seul établissement, mais que des distorsions importantes se sont manifestées, venant ainsi illustrer nos appréhensions.

5.3 Des distorsions inquiétantes

5.3.1 *La contradiction entre la mission territoriale des CLSC et le processus électoral*

Si on se réfère au tableau 14 (annexe 3) qui illustre la fréquence du vote, on constate que la centaine de personnes qui ont voté dans cinq à huit établissements ont alors participé au scrutin dans trois à cinq CLSC. La personne qui a participé au vote dans huit établissements (les sept établissements du Saguenay et un établissement au Lac-Saint-Jean) s'est donc retrouvée, dans les faits, électrice dans cinq CLSC (les quatre du Saguenay et un au Lac-Saint-Jean). Ce fait illustre de façon frappante la contradiction entre la mission territoriale du CLSC évoquée plus haut et les conditions d'éligibilité du vote. Le collège électoral *population* a les dimensions territoriales du Québec puisque la seule interdiction du vote stipulé par l'article 151 ne concerne que les personnes rémunérées par le Ministère. Les personnes reliées à la vaste coalition que

nous abordons à l'item suivant sont unanimes à interroger le vote multiple au niveau des CLSC. Elles ne voient ni la pertinence ni l'intérêt de cette procédure.

5.3.2 Les succès d'une vaste coalition

Nous avons déjà fait état des candidatures reliées à un réseau (chap. 3.8). Nous notions la performance étonnante d'une institution financière qui, à partir de treize candidatures dans seize établissements, réussit à faire élire quatre candidats. Nous avons sommairement tenté d'expliquer ce succès électoral par le niveau élevé de participation des employés (annexe 3, tableau 23) avec une alliance tactique d'un organisme public dans quatre établissements, voire cinq établissements. Il nous reste maintenant à fonder et à illustrer le mécanisme de cette coalition qui permet aux candidats de cette institution financière d'être élus avec un moyenne de vote de 318 dans le secteur étudié.

Nous avons aussi évoqué l'organisme public, l'autre partenaire de la coalition qui, lui aussi, obtient un résultat parfait avec ses sept candidats dans le même secteur. Cette fois, ce succès ne peut être attribué au niveau élevé de participation des employés de l'organisme, compte tenu du petit nombre impliqué. Les rouages d'une organisation sous-jacente et une coalition large assurant une base électorale et un vote moyen de 248 appuis en sont les principaux responsables. La forte mobilisation de la clientèle de l'organisme public (annexe 3, tableau 23.1) et l'alliance tactique avec l'institution financière s'avèrent donc les principaux ingrédients de ce succès électoral.

La mobilisation de l'organisme public a davantage attiré l'attention de plusieurs observateurs puisque les moyens mis en oeuvre étaient plus éclatants. En fait, quatre groupes d'une quarantaine de personnes qui descendent d'autobus scolaires²⁵ pour aller voter tour à tour dans les établissements pouvaient difficilement passer inaperçus. Le nombre d'électeurs et électrices (clients ou employés) reliés au réseau de l'organisme public s'élève à 516 dans le secteur étudié. Dans les faits, il s'agit de 159 clients (477 électeurs), treize employés (39 électeurs),

25 Selon notre entrevue avec un candidat élu issu de l'organisme public, trois autobus scolaires avaient été retenus, mais l'un d'eux a été réutilisé par un autre groupe de personnes après avoir réalisé une tournée avec un premier groupe.

soit un total de 172 personnes (516 électeurs). Une personne reliée à ce réseau équivaut en quelque sorte à trois électeurs ou participe au scrutin dans trois établissements en moyenne.

Par ailleurs, au niveau de l'analyse des certificats d'électeurs²⁶, rien ne nous permettait d'identifier les clients de l'organisme public. Il nous a fallu obtenir de l'organisme public les adresses de sa clientèle, pour ensuite les comptabiliser manuellement sur notre liste informatisée portant sur la fréquence de vote des électeurs dans le secteur étudié. À l'inverse, si la mobilisation des employés de l'institution était moins visible aux yeux des observateurs²⁷, l'analyse des mêmes certificats d'électeurs nous permettait d'obtenir facilement la liste informatisée de la fréquence par numéro de téléphone de milieu de travail, donc de cette institution financière et de ses différents bureaux dans le secteur étudié.

Rien dans nos données (déclarations d'électeurs ou bulletins de présentation) ne pouvait laisser présager à première vue l'alliance entre ces deux organisations. Une observation²⁸ qui nous avait été faite à ce sujet nous a incité à explorer davantage cette hypothèse. Le succès électoral de l'institution financière qui ne se réalisait que dans un seul secteur demandait une explication. L'analyse de la base électorale, tant de l'institution financière (annexe 3, tableau 23) que de l'organisme public (annexe 3, tableau 23.1), ne pouvait répondre d'un pourcentage significatif des votes obtenus: dans l'un ou l'autre cas, la base électorale n'explique qu'une partie très limitée de l'électorat: 26,4% des suffrages des candidats de l'institution financière et 38,3% des suffrages des candidats de l'organisme public. Par ailleurs, le cumul des deux bases électorales (annexe 3, tableaux 23.2 et 23.2.1) vient expliquer entre 63% et 64,2% des suffrages des candidats de l'institution financière et 65% et 74% des suffrages des candidats de l'organisme public. Notons aussi que le regroupement des ces deux bases électorales compte pour environ 30% de l'ensemble de l'électorat du secteur étudié.

Pour pousser plus loin l'analyse, nous avons réalisé des entrevues avec un candidat élu de chaque organisation ainsi qu'avec des électeurs (annexe 2, item 2). Ces entrevues²⁹, tout en

26 Voir l'annexe 2: coordonnées méthodologiques, item 1.2: électorat.

27 En fait, il y a 129 employés (360 électeurs) de cette institution financière qui vont participer au scrutin dans le secteur étudié. Une personne, employée de cette institution, équivaut en quelque sorte à 2,79 électeurs ou participe au scrutin dans 2,79 établissements en moyenne.

28 Cette personne nous certifiait qu'elle tenait de la bouche même d'un dirigeant de l'organisme public la confirmation de cette alliance.

29 René Lepage, suite à des entrevues avec deux personnes élues (différentes des nôtres), mais issues respectivement des deux organisations, confirme aussi cette alliance (1993: 47).

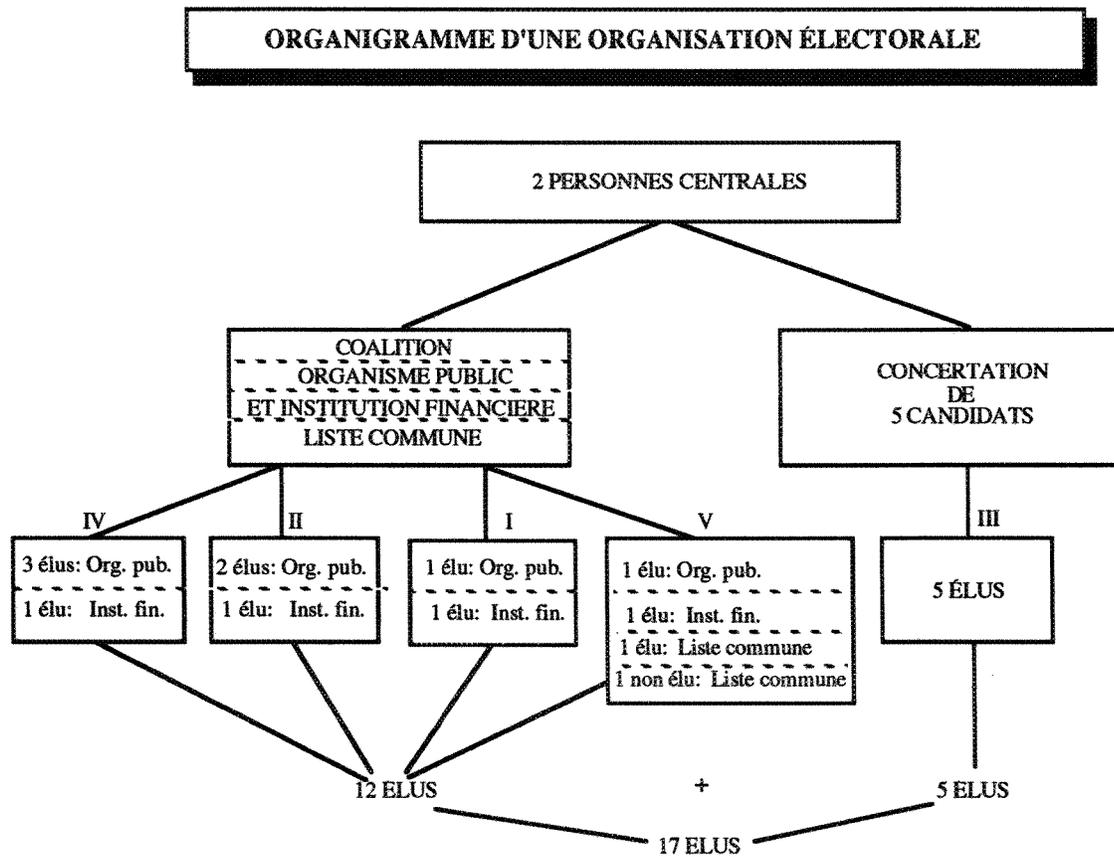
confirmant notre hypothèse de l'alliance entre les deux organisations, nous ont permis de raffiner notre compréhension des ramifications de la coalition.

Le cas d'un établissement (nous l'identifierons comme l'établissement III) pose problème puisque, dans le secteur étudié, c'est la seule situation d'insuccès électoral de l'institution financière; tous ses autres candidats obtiennent les plus grosses majorités dans les quatre autres établissements. La mobilisation des électeurs reliés à l'organisme public est faible, à peine une quarantaine d'électeurs (un seul autobus). Par ailleurs, on constate que les cinq personnes élues le seront avec un suffrage qui les démarquent nettement des autres candidatures: une moyenne de 267 voix chez ces cinq candidats contre une moyenne de 73 voix pour les cinq autres candidatures, dont celle de l'institution financière qui ne fait pas partie de cette concertation.

Comment expliquer la situation de l'établissement III? Il semble bien qu'une autre stratégie a préexisté à l'alliance entre les deux organismes, soit la concertation entre candidats que nous avons déjà identifiée au chapitre 3. L'arrimage entre l'organisme public et l'institution financière n'a pu fonctionner parfaitement, car il est survenu ultérieurement à la concertation entre cinq candidats.

De plus, nos entrevues nous ont permis de réaliser que les dirigeants de l'organisme public proposent d'ajouter dans la liste commune de l'établissement V deux autres candidatures qui viendront s'ajouter à celle de l'institution financière et de l'organisme public. L'un de ces deux candidats sera élu avec une forte majorité, mais l'autre sera à huit voix de la victoire. Notre analyse nous amène à penser que deux personnes vont être au centre de deux stratégies qui vont se chevaucher dans le secteur étudié. La première stratégie se concrétise par la mise en place d'une coalition autour des candidatures de l'organisme public et de l'institution financière auxquelles on va ajouter deux autres candidatures. Cette coalition s'est surtout concrétisée avec succès dans les établissements I, II, IV et V du secteur étudié. Cette coalition se superpose ou s'additionne à une autre stratégie dominante et déjà en place dans l'établissement III, soit celle de la concertation des cinq candidats. Une fraction de la base électorale de l'organisme public vient appuyer trois ou quatre candidats de la concertation ainsi que le candidat de l'institution financière. En bref, on dispose dans l'établissement III de six candidats pour cinq postes (les cinq candidats de la concertation et le candidat de l'institution financière). Nous avons illustré nos conclusions (figure 18). C'est un succès complet; l'organisation obtient 74% des postes

(17 sur 23) du secteur ciblé. Elle dispose de la majorité des postes dans tous les établissements sauf dans l'établissement I.



Résultat: 74% des postes de 5 établissements (17 sur 23) font l'objet d'une concertation.

FIGURE 18

Il faut toutefois démystifier cette organisation. Contrairement à ce que certains journalistes ont avancé, elle n'était pas composée d'individus de même orientation politique³⁰, même si certaines personnes, qui ont joué un rôle clef, peuvent s'identifier à un parti. Cette organisation ne s'est pas donnée de programme. Elle s'apparente davantage à une affaire vite montée pour s'assurer une victoire électorale, à une coalition d'«indépendants» pour emprunter le vocabulaire politique. En entrevue, un candidat reconnaissait que c'était une trop grosse «patente»

30 Voir en particulier l'éditorial du Journal Le Réveil du 10 octobre 1993.

pour ce qui était nécessaire. Personne ne pouvant savoir de combien de votes il fallait disposer pour être élu, on a mis toutes les chances de son côté. L'absence de règles du jeu a permis à certains de laisser libre cours à leur créativité où tout était à peu près permis. Rien d'illégal n'a donc été commis. L'illustration que nous avons voulu réaliser d'une organisation électorale n'est sans doute pas exhaustive ni unique. Elle nous apparaît, cependant, suffisante comme preuve par l'absurde de l'anachronisme du système électoral qui a prévalu en mars 1992.

Avec la disparition des modalités transitoires, la prochaine élection toucherait 22 établissements ou 22 conseils au lieu de quatorze comme en mars 1992³¹. Le même système électoral serait encore plus aberrant et prêterait flanc à des distorsions encore plus flagrantes. Par exemple, au Saguenay, on se retrouverait avec douze établissements au lieu de sept. Dans le secteur Chicoutimi–La Baie, on passerait de cinq établissements à neuf et, si on se limite à Chicoutimi même, ce sont sept établissements au lieu de quatre. Dans un tel contexte, le vote multiple prendrait des proportions encore plus démesurées.

Conclusion

L'élection de mars 1992 appelle une mobilisation qui nous semble significative. Toutefois la dimension politique de la réforme semble être un des éléments les plus prometteurs, tout en étant son talon d'Achille. Comment sortir du cadre rigide de l'assemblée publique pour faciliter la participation du citoyen décideur? Comment établir des règles pour contenir une mobilité électorale qui confère à une minorité un poids politique démesuré et pervertit le principe à la base de la démocratie: une personne/un vote? Certains groupes sociaux pourraient profiter de cette situation pour imposer leur idéologie ou leurs priorités en matière de santé et de services sociaux.

31 Il y avait en fait seize établissements car le secteur Chapais-Chibougamau faisait encore partie de la région avec ses deux établissements.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

RETOURNER EN ARRIÈRE OU POURSUIVRE PLUS AVANT?

À L'HEURE DES CHOIX

Une réelle décentralisation politique du système socio-sanitaire n'est pas facile à construire. Parce que les élus aux conseils des établissements des services sociaux et de la santé, comme les commissaires d'école pour une large part, n'ont pas le pouvoir d'engendrer les revenus, on se retrouve davantage dans une décentralisation administrative que dans une réelle décentralisation politique. L'expérience en cours, bien qu'elle comporte des indices prometteurs de démocratisation du système socio-sanitaire, laisse aussi émerger des distorsions et des imperfections évidentes. Le secteur de la santé et des services sociaux se retrouve confronté à deux options possibles et tout à fait divergentes.

Un premier choix se présente: le système se ferme sur lui-même comme il l'a déjà fait de 1978 à 1982, suite à la réforme Castonguay. Des ajustements techniques sont venus réduire la représentation de la population au sein des conseils: réduction de cinq à quatre représentants élus par les usagers en CLSC, remplacement du collège des usagers par des délégués du comité des bénéficiaires au niveau des autres établissements, à l'exception des Centres de services sociaux (Brassard, 1987: 7). Le second choix, c'est d'aller plus d'avant: permettre à chaque Régie de poursuivre l'expérimentation, de définir des conditions qui facilitent et qui accréditent la démocratie représentative. Jacques Godbout suggérait déjà avec justesse que «la pratique doit être inventée avant qu'on en fasse des systèmes. Après tout, la démocratie elle-même a commencé par exister pratiquement» (Godbout, 1988b: 141).

PRINCIPE GÉNÉRAL, ORIENTATIONS ET CONTEXTE DES RECOMMANDATIONS

Les recommandations qui émanent de notre recherche s'inscrivent dans la seconde voie. Le principe général qui sous-tend les recommandations qui suivent est que *le réseau de la santé et des services sociaux doit s'inspirer de l'expérience et de la tradition électorale des élections publiques (fédérale, provinciale, municipale ou scolaire)*. Suite au bilan de la première élection

publique du réseau de la santé et des services sociaux, deux orientations majeures découlent de ce principe général:

- a) favoriser, élargir l'accès au vote pour le rendre le plus universel possible;
- b) circonscrire le vote à un territoire donné.

Enfin, les recommandations qui suivent portent *la marque de la réalité de la région 02* où s'est réalisée notre étude. On peut présumer qu'elles seraient souhaitables pour les autres régions apparentées. Ces recommandations, par ailleurs, devraient être transposées et même être évaluées dans leur pertinence pour les régions urbaines très concentrées de Montréal et de Québec. Ces recommandations appellent une révision particulière des articles 135, 136, 150, 151 et 152 et 156 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

LES RECOMMANDATIONS

Recommandation visant à l'utilisation de la liste électorale permanente informatisée

Le ministre de la Réforme électorale, Guy Chevrette, a déposé en Chambre le projet de loi 40, le 5 décembre 1994. Cette loi³¹ vise à établir une liste électorale permanente informatisée des électeurs. Cette liste contient le nom, l'adresse, le sexe et la date de naissance de chaque électeur. D'ailleurs, ce projet a déjà été soumis par le directeur général des élections du Québec, Pierre-F. Côté, à l'Assemblée nationale le 1er avril 1993 (La Presse, 2 avril 1993). Le directeur mentionnait alors qu'on constituait en même temps un fichier des territoires électoraux afin de déterminer les territoires électoraux de chacun des paliers de gouvernement.

Pour notre part, nous recommandons une modification de l'article 151 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux afin de permettre l'accès au vote des employés du réseau, sauf dans l'établissement où ils travaillent (Brassard, 1992: 3). À partir de la liste informatisée

31 Les coûts relatifs à la fabrication des listes seront aux frais des municipalités ou des commissions scolaires pour les élections dans leurs juridictions. La loi prévoit aussi la possibilité pour un électeur de demander d'être radié ou inscrit en tout temps.

permanente, il s'agirait simplement d'inscrire les limitations pour les employés du réseau d'une possibilité de vote dans leur établissement.

Recommandation visant à constituer des territoires électoraux

Nous recommandons donc de modifier l'article 135 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux afin de donner une base territoriale à la population invitée à voter. Dans le cas des CLSC, compte tenu de leur mission territoriale, on pourrait même prévoir que les cinq sièges soient identifiés chacun à une sphère géographique précise comme pour le découpage de circonscription de quartiers dans les municipalités. Au niveau des CLSC, l'électeur ne pourrait donc voter que sur un seul poste, celui attribué à son secteur géographique. On s'assurerait ainsi d'une représentation équilibrée. Sans briser la possibilité de constituer des équipes concertées, voire la mise en place de partis, cette disposition garantit la juste représentation des différentes parties de territoire.

Faut-il aussi imaginer d'étendre cette délimitation territoriale aux autres catégories d'établissements ou simplement ne permettre que le vote pour un seul candidat par établissement? Cela aurait au moins le mérite de rendre plus facile la connaissance des candidats en présence; l'électeur, au lieu d'avoir à élire théoriquement 21 personnes pour gérer cinq établissements identifiés à son territoire (voir recommandation suivante), n'aurait alors que cinq personnes à élire, ce qui est déjà beaucoup. Il nous apparaît coûteux et inapproprié de créer d'autres territoires électoraux. Nous recommandons que le réseau de la santé et des services sociaux utilise le découpage municipal pour identifier ces territoires électoraux.

Recommandation visant l'accessibilité géographique du scrutin

L'article 136 ne permet l'étalement géographique du scrutin que pour les seuls établissements disposant d'installations éloignées les unes des autres. Il faut donc modifier ce règlement pour assurer l'accès non pas en fonction de l'établissement mais en tenant compte de la résidence des citoyens appelés à s'exprimer. Il faut s'assurer que les citoyens puissent, dans chacune de leur municipalité, avoir accès au bureau de scrutin: l'Hôtel de ville de chaque municipalité deviendrait un bureau de scrutin. Il y a 59 municipalités dans la région 02. L'électeur aurait le

privilège, comme aussi l'obligation, pour exercer son droit de vote, de se présenter à l'Hôtel de ville de sa municipalité. Afin d'éviter les files d'attente dans les municipalités plus importantes, on pourrait aussi prévoir un découpage encore plus raffiné par quartier en mettant à contribution les écoles comme bureaux de scrutin. Les municipalités pourraient-elles être partenaires dans la réalisation de cette élection?

La responsabilité d'organiser aussi le vote pour les quatre autres établissements de catégorie différente identifiés à leur territoire devrait-elle être déléguée aux CLSC par la Régie régionale? Dans cette perspective, en plus de la possibilité d'un vote pour le CLSC, l'électeur pourrait aussi disposer d'un vote pour le CH, un vote pour le CHSLD, un vote pour le Centre de réadaptation et un pour les Centres jeunesse. Ainsi, l'électeur ne pourrait voter qu'à cinq établissements de catégories différentes déterminés par la Régie dans tel district de CLSC. Si les CLSC sont maîtres d'oeuvre, ils pourraient compter sur l'apport des autres établissements et pourraient aussi s'assurer de la contribution de chaque municipalité de leur territoire. Cela suppose que chaque établissement dispose d'un président d'élection puisque certains établissements feront l'objet de vote dans plus d'un territoire de CLSC en raison de leur statut régional ou sous-régional. Une compilation totale des suffrages devra nécessairement se faire par le président d'élections de l'établissement. À titre d'exemple, les Centres jeunesse Saguenay—Lac-Saint-Jean pourront faire l'objet d'un vote dans les sept CLSC, le CR Saguenay dans les quatre CLSC du Saguenay et Le Claire-Fontaine dans les trois CLSC du Lac-Saint-Jean.

Recommandation visant l'accessibilité horaire du scrutin

L'article 135 prévoit la tenue d'élection dans le cadre d'une assemblée publique. Encore là, en s'inspirant de la tradition électorale du Québec, il faut prévoir un scrutin qui tienne compte des contraintes horaires des citoyens. L'élection devra donc s'étaler sur une journée complète, le dimanche, comme au municipal et au scolaire.

Recommandation visant les modalités de mise en candidature

Les règles ne devraient permettre la possibilité que d'une seule candidature. Toutefois, comme dans les autres paliers de gouvernement, un candidat pourrait se présenter dans un autre territoire que celui de son domicile.

Il faudrait maintenir l'interdiction aux employés du réseau d'une mise en candidature, puisque ceux-ci ont droit déjà à une représentation spécifique sur le conseil de leur établissement.

Recommandation visant l'information des citoyens relativement au scrutin

Il faut aussi prévoir une sorte de «campagne électorale»: possibilité offerte aux candidats de se présenter par un bulletin diffusé dans le territoire de district de CLSC; présentation des candidats par établissement; modalités du vote (où, quand, comment voter); possibilité aussi d'organiser pour le CLSC en lien avec les municipalités des assemblées publiques d'information avec les candidats en présence.

Recommandation visant les coûts électoraux

Dans un contexte de compression budgétaire, il faut aussi évaluer les coûts reliés aux recommandations que nous soumettons. En ce qui concerne la liste électorale, la Régie pourrait faire le choix de s'en tenir à la confection la plus récente de la liste pour un autre niveau d'élection (provinciale, municipale ou scolaire) en permettant aux électeurs non inscrits de voter en présentant leur carte d'assurance-maladie. Il reste les coûts associés à l'accessibilité horaire et à l'accessibilité géographique. En ouvrant le scrutin sur une journée complète, le dimanche, il faut envisager que ce choix double au moins les heures de travail des employés des établissements affectés à l'opération. L'accessibilité géographique représente aussi des coûts additionnels mais moins importants qu'on pourrait imaginer au départ. Il s'agit pour une bonne part d'un redéploiement, vers les zones en périphérie³², des ressources affectées à la

32 Ce choix aurait au moins l'avantage de contrer le phénomène du développement des centres au détriment des zones périphériques, si bien illustré par Charles Côté (Côté, 1991: 61-163).

votation qui se concentrent actuellement dans les villes. Même si les CLSC sont chargés par la Régie régionale de l'organisation de cette accessibilité, il va de soi que les autres établissements du territoire devraient partager les coûts de l'opération en effectifs humains ou en coûts financiers.

ÉPILOGUE

Comme nous le soulignons au chapitre 1, notre étude est la seule qui ait pu disposer de toutes les fiches de déclaration des électeurs de toute une région, donc à pouvoir évaluer sur le terrain le phénomène de démocratisation voulu par la Loi 120. Cette opportunité indique en même temps les limites de notre ouvrage. Toutefois, s'il ne s'agit ici que de résultats de recherche d'une seule région, cette étude de cas et les bilans réalisés par le Ministère et la Régie³³ peuvent amorcer des améliorations substantielles des règles régissant la participation populaire. Si le ministère de la Santé et des Services sociaux et les régies retenaient au moins le principe général et les deux orientations qui en découlent, ils se donneraient les moyens de la politique de démocratisation. Nous nous permettons d'espérer qu'il n'y ait surtout pas de recul dans le processus de démocratisation et que, minimalement, le Ministère et la Régie de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean acceptent d'expérimenter les recommandations que nous soumettons.

33 Nous ne jugeons pas utile de rappeler ici les divers ajustements de nature plus technique qui émanent du bilan du Ministère ou de la Régie du Saguenay—Lac-Saint-Jean touchant le rôle du président d'élection, les outils de travail, la possibilité d'un recomptage des votes, etc. (voir à ce sujet Brassard, 1992: 1-4 et Conseil régional, 1992: 1-5).

BIBLIOGRAPHIE

- ASSEMBLÉE NATIONALE (1991) *Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives*, première session, trente-quatrième législature, Québec: Éditeur officiel.
- BÉLANGER, Paul (1988) «Santé et services sociaux au Québec: un système en otage ou en crise? De l'analyse stratégique aux modes de régulation», *Revue internationale d'action communautaire*, 20/60: 145-156.
- BIBEAU, Gilles (1992) «Une lecture anthropologique de la politique québécoise de santé; Péril en l'hôpital», *Bulletin de L'ACSALF*, février, pp. 3-4.
- BOZZINI, Luciano (1990) «Rapport Rochon et Orientations Lavoie-Roux: une lecture plus optimiste», *Nouvelles Pratiques Sociales*, printemps, 3,1: 107-120.
- BOZZINI, Luciano (1989) «Les conseils d'administration selon l'avant-projet de loi Lavoie-Roux: prudence et volontarisme ou mur-à-mur imposé ou improvisé?», *Artère*, novembre, 7,9.
- BRASSARD, Lise (1987) *La participation*, Québec. Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, série «Dossiers thématiques», 40 p.
- BRASSARD, Lise (1992) *Bilan du processus d'élection des membres des conseils d'administration des établissements* (document de travail), Québec: Service de planification stratégique, ministère de la Santé et des Services sociaux, 30 juin, 18 p.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (1993) *Femmes et pouvoir*, Québec: Les Publications du Québec.
- COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX (1988) *Rapport*, Québec: Les Publications du Québec.
- COMMISSION ROYALE SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE ET LE FINANCEMENT DES PARTIS (1991) *Rapport final*, Canada, vol. I, II, III, IV.
- CONSEIL RÉGIONAL DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN (1992) *Éléments tirés de la rencontre avec les présidents d'élection*, Chicoutimi, 4 mai, 10 p.
- CÔTÉ, Charles (1991) *Désintégration des régions. Le sous-développement des régions*, Chicoutimi: Éditions JCL.
- FOURNIER, Jacques (1991) «La démocratisation dans les établissements: côté cour, côté jardin», *Nouvelles pratiques sociales*, automne, 4,2: 163-171.
- GODBOUT, Jacques T., (1988) «Une commission en otage», *Relations*, juin, 541: 149-152.

- GODBOUT, Jacques T. (1988b) «Des grandes solutions pour des petits problèmes... À propos de la décentralisation», *Revue internationale d'action communautaire*, 20/60: 139-143.
- GODBOUT, Jacques T. (1991) «La participation politique: leçon des dernières décennies», dans Jacques T. Godbout (sous la direction de), *La participation politique: leçon des dernières décennies*, Québec: Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 11-31.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1986) *Analyse des résultats électoraux municipaux au Québec, 1981 à 1985*, Analyse statistique descriptive réalisée par Madame Lucie Parent, consultante, ministère des Affaires municipales, 109 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1989) Pour améliorer la santé et le bien-être au Québec. *Orientations*, Québec: ministère de la Santé et des Services sociaux, 147 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1990) *Une réforme axée sur le citoyen*, Québec: ministère de la Santé et des Services sociaux, 94 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1991) *Renseignements sur les élections municipales de 1991*, ministère des Affaires municipales, Direction de la recherche et des politiques, texte miméo.
- GROULX, Lionel (1988) «La décentralisation du social: une solution pour quoi, pour qui?», *Canadian Review of Social Policy/Revue canadienne de politique sociale*, novembre, 22: 71-79.
- LEPAGE, René (1993) *Participation de la population aux élections des membres de conseils d'administration des établissements du réseau de la santé et services sociaux du 9 mars 1992*, Rapport d'intervention présenté à l'ENAP en vue de l'obtention de la maîtrise en administration publique, 120 p.
- LESEMANN, Frédéric (1978) «Décentralisation et services communautaires», *Service social*, 27,1: 41.
- LESEMANN, Frédéric (1988) «Le Rapport Rochon: l'introuvable consensus», *Revue internationale d'action communautaire*, 19/59: 137-143.
- MAHEU, Louis (1991) «Nouveaux mouvements sociaux, mouvement syndical et démocratie», *Nouvelles pratiques sociales*, 4,1, printemps, 121-132.
- O'NEIL, M. (1991) «La participation dans le secteur des affaires sociales: le Québec face aux récentes suggestions de l'Organisation mondiale de la santé», dans Jacques T. Godbout (sous la direction de), *La participation politique: leçon des dernières décennies*, Québec: Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 79-118.
- PLAMONDON, Denis, (1993) «Démocratie locale et services sociaux et de santé au Québec», dans J.L. Klein, D. Plamondon et P.A. Tremblay (édit.), *Les régions après l'État: Chili, Pologne, Québec*, Chicoutimi: GRIR/UQAC, pp. 21-33.

PLAMONDON, Denis, (1991) «Vers un modèle de services socio-sanitaires alternatifs»,
Revue Intervention, octobre, 90: 72-77.

VAILLANCOURT, Yves (1989) «De Rochon à Lavoie-Roux: une introduction au dossier»,
Nouvelles pratiques sociales, printemps, 2,1: 23-36.

ANNEXE 1

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE LA RÉGION 02 SUJETS À L'ÉLECTION AU COLLÈGE ÉLECTORAL *POPULATION* (mars 1992)

1. CLSC du Fjord
2. CLSC de La Jonquière
3. CLSC des Coteaux
4. CLSC Saguenay-Nord
5. CLSC Le Norois
6. CLSC des Prés-Bleus
7. CLSC des Chutes
8. CLSC des Grands-Bois
9. Hôpital de Chicoutimi
10. CH de Jonquière
11. Institut Roland-Saucier
12. Centre gérontologique de Jonquière
13. Hôtel-Dieu d'Alma
14. Hôtel-Dieu de Roberval
15. CH de Dolbeau
16. CH de Chibougamau

ANNEXE 2

COORDONNÉES MÉTHODOLOGIQUES DE LA RECHERCHE

Pour faciliter la compréhension de notre démarche, nous présentons les coordonnées concrètes de notre méthodologie de recherche.

1. DONNÉES QUANTITATIVES

1.1 Candidatures

En ce qui concerne les candidatures, nous disposions des 189 bulletins de présentation des candidats qui convoitaient les 72 postes du collège électoral *population* dans les seize établissements de la région 02 où se tenait une élection publique. Le bulletin nous donne les informations suivantes: nom du candidat, sexe, date de naissance, adresse, numéro d'assurance sociale, occupation et identité de l'employeur.

1.2 Électorat

Les données dont nous disposions concernant les électeurs étaient la compilation des bulletins de vote des quinze établissements où il y a eu effectivement un scrutin populaire: un établissement sur les seize a connu une élection par acclamation, soit le Centre hospitalier de Chibougamau. Chacun des établissements nous a aussi envoyé copie des «déclarations» de leurs électeurs. En effet, chaque électeur qui se présentait devait remplir une fiche dite «Déclaration» qui certifiait qu'il n'était pas à l'emploi du Ministère et était donc apte à voter. Dans cette déclaration, outre l'identification de l'établissement, l'électeur devait inscrire ses coordonnées: nom, adresse, numéro de téléphone résidentiel, numéro de téléphone au travail. Nous avons aussi, à l'aide du prénom, attribué une nouvelle caractéristique à chaque électeur: le sexe. Dans les cas où il pouvait avoir doute, le croisement avec l'autre personne cohabitant pouvait nous permettre de trancher. Si le doute persistait, nous nous abstenions d'attribuer un sexe.

L'entrée des données de 11 654 certificats d'électeurs a posé des problèmes importants. Chaque certificat étant rempli à la main; nous avons éprouvé parfois des difficultés à déchiffrer les informations. De plus, la répétition de certains noms de famille (Tremblay par exemple) et le fait que certaines femmes s'identifiaient sous leur nom propre dans un établissement et sous le nom de leur époux dans un autre établissement ne facilitaient guère l'identification des personnes. Cependant, une fois les certificats compilés, une sortie de données accolant le numéro de téléphone résidentiel aux nom et prénom de la personne nous a permis de standardiser l'identité des répondants.

Cette compilation devait nous donner la possibilité de mesurer le nombre d'électeurs différents qui se sont mobilisés pour l'exercice. Elle nous a aussi permis d'établir le taux réel de participation, le rapport homme/femme, le vote par municipalité d'origine ainsi que par milieu de travail³⁴.

Nous aurions pu faire le choix de constituer un échantillon à partir des 11 654 certificats d'électeurs. La méthode est plus simple et la marge d'erreur peut être restreinte par la réduction dans la manipulation de données. C'est le choix qu'a fait notre collègue René Lepage (1993) à partir des certificats que nous lui avons fournis. Toutefois, si l'échantillon permet de mesurer avec justesse des phénomènes au niveau de la région, comme par exemple le vote dans plusieurs établissements pour un certain nombre d'électeurs (Lepage, 1993: 60)³⁵, l'analyse de l'ensemble des certificats va nous permettre de circonscrire ce phénomène qui s'est en fait manifesté plus particulièrement dans quatre établissements. Nous serons même en mesure d'identifier et de quantifier la forte mobilisation réussie par une coalition qui suscite, pour une large part, ce vote dans plusieurs établissements. Notre méthode va aussi nous permettre de mesurer la participation par municipalité dans chaque établissement, de comparer par catégorie d'établissements ou par sous-région le comportement électoral. Par ailleurs, Lepage va réaliser un sondage téléphonique à même l'échantillon qui va enrichir notre propre analyse en nous révélant un profil de l'électeur qui va bien au delà des informations livrées par la «déclaration»

34 Pour tout milieu de travail regroupant plus de dix électeurs, nous avons logé un appel téléphonique pour identifier l'entreprise puisque nous ne disposons que du numéro de travail de l'électeur.

35 Lepage établit que 35,2% des électeurs ont voté à plus d'un établissement alors que nous établissons ce taux à 36,9%. Toutefois, lorsqu'il veut déterminer le comportement plus précis de ce groupe (en particulier, le vote à cinq établissements), la marge d'erreur croît avec la réduction de la taille de son échantillon: 0,7% va voter dans cinq établissements, selon Lepage, alors que nous établissons ce taux à 4,6%. Voir tableau 14.1.

de l'électeur: âge, niveau de revenu familial, niveau de scolarité et domaine d'activité (Lepage, 1993: 54-55).

L'adéquation du vote et la compilation des certificats a d'ailleurs soulevé quelques problèmes³⁶. Au départ, nous avions prévu que certains certificats ne seraient pas intelligibles. Dans trois établissements, il y a eu correspondance parfaite entre le nombre de votes et le nombre de certificats d'électeurs. Dans huit autres établissements, il nous manquait entre 1 et 22 électeurs. Un cas très particulier fut celui de l'Hôtel-Dieu d'Alma: nous avons réalisé qu'il manquait 203 certificats, mais il était trop tard pour les obtenir. Ils avaient été détruits.

Par ailleurs, nous n'avions pas prévu le fait que dans trois établissements, nous nous retrouverions avec un surplus de certificats par rapport au nombre de votes: un fait marginal au CLSC du Fjord avec un surplus de sept; à l'Hôpital de Chicoutimi avec un surplus de 26; un fait étonnant au Centre gérontologique de Jonquière avec un surplus de 124. L'explication qu'on nous a donnée, en particulier au Centre gérontologique, présume que devant les longues lignes d'attente, les personnes qui avaient pourtant signé leur déclaration, se sont découragées et ne se sont pas rendues au bout du processus. Nous restons un peu perplexes devant ce phénomène, mais nous ne disposons pas d'autres explications. À part l'Hôtel-Dieu d'Alma avec un déficit de 203 certificats et le Centre gérontologique de Jonquière avec un surplus de 124, la correspondance entre les certificats d'électeurs et la compilation du vote était à peu près parfaite. Pour ces deux établissements, nous avons normalisé le nombre de certificats (personnes différentes, sexe, municipalité) à partir du nombre de voteurs. On trouvera dans les tableaux 1 et 1.1 le détail de cette comparaison

2. DONNÉES QUALITATIVES

Au départ, dans le cadre d'une recherche en partenariat avec la Régie, nous avions prévu un volet de recherche qualitative plus significatif. Nous avons cependant fait le choix de consacrer l'essentiel de nos énergies à l'analyse des données quantitatives. De toute façon, la chance inouïe de disposer de toutes les données quantitatives nous y invitait. De plus, la réalisation en

36 On retrouvera la comparaison détaillée du nombre de certificats et du nombre d'électeurs par sous-région et par établissement dans l'annexe 3, tableaux 1.1 et 1.2.

parallèle par René Lepage de neuf entrevues avec des candidats élus et la diffusion du compte rendu de ces entrevues nous a livré, en grande partie, l'information recherchée; nous en tirerons d'ailleurs profit. Nous avons tout de même réalisé un certain nombre d'entrevues, soit pour préparer notre analyse quantitative, soit pour l'éclairer après coup.

3. ENTREVUES

Nous avons réalisé des entrevues individuelles avec les quinze présidents d'élection. Une seule de ces entrevues s'est tenue par téléphone à cause de la distance impliquée; il s'agit du cas du CLSC de Chibougamau. L'entrevue durait entre une heure et une heure quinze minutes. Il s'agissait d'une entrevue en profondeur et semi-directive. La confidentialité des informations était assurée. Ces entrevues se sont réalisées au tout début de la recherche.

Nous avons réalisé aussi, à la fin du traitement informatique de nos données quantitatives, trois entrevues avec trois candidats élus et une table ronde avec quatre électrices. En s'inspirant du même guide d'entrevue utilisé avec les présidents d'élection, cette cueillette d'informations visait à comprendre davantage le phénomène de l'importante coalition dont nous avons fait état dans notre document. Il s'agissait donc d'un candidat identifié à l'institution financière, d'un candidat identifié à l'organisme public et d'une personne identifiée à la concertation de cinq candidats. Les électrices de la table ronde étaient des usagères de l'organisme public mobilisé pour l'élection.

ANNEXE 3

TABLEAUX

TABLEAU 1

Rapport du nombre d'électeurs et des certificats pour les établissements
de la sous-région du Lac-Saint-Jean

Établissements	Voteurs	Certificats	Écart
CLSC des Grands-Bois	166	166	nil
CLSC des Chutes	1 162	1 141	-21
CLSC Le Norois	923	922	-1
CLSC des Prés-Bleus	778	757	-21
CH de Dolbeau	848	826	-22
Hôtel-Dieu d'Alma	1 014	811	-203
Hôtel-Dieu de Roberval	1 085	1 083	-2
TOTAL	5 976	5 706	-270

TABLEAU 1.1

Rapport du nombre d'électeurs et des certificats pour les établissements
de la sous-région du Saguenay

Établissements	Voteurs	Certificats	Écart
CLSC Saguenay-Nord	355	346	-9
CLSC des Coteaux	793	793	nil
CLSC du Fjord	476	483	+7
CLSC de La Jonquière	1 217	1 214	-3
CH de Jonquière	1 179	1 158	-21
Institut Roland-Saucier	467	467	nil
Hôpital de Chicoutimi	820	846	+26
Centre gérontologique de Jonquière	517	641	+124
TOTAL	5 824	5 948	-33
			+157

TABLEAU 2

Nombre de bulletins utilisés, nombre de bulletins valides,
nombre de votes comptabilisés, % votes possibles utilisés

Total CLSC, total CH, total CHSLD
Total Saguenay, total Lac-Saint-Jean
Total établissements

Établissements	Nombre de bulletins utilisés	Nombre de bulletins valides et % des bulletins valides	Nombre de votes comptabilisés	% votes possibles utilisés ¹
Total 8 CLSC	5 870 (734/établ.)	5 799 (98.8%)	16 797 (2,100/établ.)	58,9
Total 6 CH*	5 413 (902/établ.)	5 337 (98.6%)	15 823 (2,637/établ.)	74,1
Total 1 CHSLD	517 (517/établ.)	506 (97.9%)	1 705	84,2
Saguenay: 8 étab.	5 824 (728/établ.)	5 762 (98.9%)	17 183 (2,148/établ.)	66,2
Lac-Saint-Jean: 7 étab.	5 976 (853/établ.)	5 880 (98.4%)	17 142 (2,449/établ.)	64,7
Total: 15 étab.*	11 800 (787/établ.)	11 642 (98.7%)	34 325 (2,288/établ.)	65,4

* CH Chib. (Lac-Saint-Jean): élection par acclamation.

¹ Le % de votes possibles utilisés: $\frac{\text{votes comptabilisés}}{\text{bulletins valides X nb de postes électifs}} \times 100$

TABLEAU 2.1

Nombre de bulletins utilisés, nombre de bulletins valides,
nombre de votes comptabilisés, % des votes possibles utilisés

Par CLSC, par sous-région CLSC, pour l'ensemble des CLSC

Établissements	Nombre de bulletins utilisés	Nombre de bulletins valides et % des bulletins valides	Nombre de votes comptabilisés	% votes possibles utilisés ¹
Saguenay:				
CLSC Saguenay-Nord	355	354	714	40,3
CLSC de la Jonquière	1 217	1 209	3 505	58,0
CLSC des Côteaux	793	777	2 077	53,5
CLSC du Fjord	476	472	1 698	71,9
Lac-Saint-Jean:				
CLSC des Prés-Bleus	778	762	1 874	49,2
CLSC Le Norois	923	910	3 205	70,4
CLSC des Chutes	1 162	1 152	3 295	57,2
CLSC des Grands-Bois	166	163	429	52,6
Total Saguenay	2 841	2 812 (99,0%)	7 994	58,8
Total Lac-Saint-Jean	3 029	2 987 (98,6%)	8 803	58,8
Total CLSC	5 870	5 799 (98,8%)	16 797	58,9

¹ Le % de votes possibles utilisés: $\frac{\text{votes comptabilisés}}{\text{bulletins valides} \times \text{nb de postes électifs}} \times 100$

TABLEAU 2.2

Nombre de bulletins utilisés, nombre de bulletins valides,
nombre de votes comptabilisés, % votes possibles utilisés

Par CH, par sous-région CH, pour l'ensemble des CH
Par CHSLD

Établissements	Nombre de bulletins utilisés	Nombre de bulletins valides et % des bulletins valides	Nombre de votes comptabilisés	% votes possibles utilisés ¹
Saguenay :				
CH Jonquière	1 179	1 173	3 527	75,2
CH Chicoutimi	820	809	2 602	80,4
CH IRS	467	462	1 355	73,3
Lac-Saint-Jean :				
CH Dolbeau	848	827	2 313	69,9
CH Roberval	1 085	1 056	3 017	71,4
CH Alma	1 014	1 010	3 009	74,5
CH Chibougameau	élection	par	acclamation	—
Total Saguenay	2 466	2 444 (99,1%)	7 484	76,6
Total Lac-Saint-Jean	2 947	2 893 (98,2%)	8 339	72,1
Total CH	5 413	5 337 (98,6%)	15 823	74,1
Centre gérontologique Jonquière (Saguenay)	517	506 (97,9%)	1 705	84,2

¹ Le % de votes possibles utilisés: $\frac{\text{votes comptabilisés}}{\text{bulletins valides X nb de postes électifs}} \times 100$

TABLEAU 3

Nombre de candidats, moyenne des candidats par établissement;
moyenne des candidats par poste

Par type d'établissement; par sous-région

Établissements		Nombre d'établissements	Nombre de candidats	Moyenne cand./établ.	Moyenne cand./poste
CLSC		8	91	11,4	2,3
CH		7	87	12,4	3,1
CHSLD		1	11	11,0	2,8
Saguenay	CLSC	4	52	13,0	2,6
	CH	3	48	16,0	4,0
	CHSLD	1	11	11,0	2,8
Saguenay		8	111	13,9	3,1
Lac-St-Jean	CLSC	4	39	9,8	2,0
	CH	4	39	9,8	2,4
Lac-Saint-Jean		8	78	9,8	2,2
Région 02		16	189	11,8	2,6

TABLEAU 4
Candidats et élus selon le sexe
Par type d'établissement; par sous-région

Établissements	Candidats		Élus	
	H	F	H	F
CLSC	53 (58%)	38 (42%)	15 (38%)	25 (62%)
CH	66 (76%)	21 (24%)	16 (57%)	12 (43%)
CHSLD	6 (55%)	5 (45%)	1 (25%)	3 (75%)
Saguenay CLSC	33 (63%)	19 (37%)	8 (40%)	12 (60%)
CH	37 (77%)	11 (23%)	6 (50%)	6 (50%)
CHSLD	6 (55%)	5 (45%)	1 (25%)	3 (75%)
Total Saguenay	76 (68%)	35 (32%)	15 (42%)	21 (58%)
Lac-St-Jean CLSC	20 (51%)	19 (49%)	7 (35%)	13 (65%)
CH	29 (74%)	10 (26%)	10 (63%)	6 (37%)
Total Lac-Saint-Jean	49 (63%)	29 (37%)	17 (47%)	19 (53%)
Région 02 (16 établis.)	125 (66%)	64 (34%)	32 (44%)	40 (56%)

TABLEAU 5

Candidats et élus selon l'appartenance à l'ancien CA
 Membres anciens CA cooptés
 Par type d'établissement; par sous-région

Établissements	Membres anciens CA Nombre et % des candidats	Membres anciens CA Nombre et % des élus	Membres anciens CA Nombre et % des cooptés	Membres anciens CA NB et % des élus et cooptés
CLSC	18 (20%)	11 (27%)	3 (19%)	14 (25%)
CH	13 (15%)	6 (21%)	5 (36%)	11 (26%)
CHSLD	1 (9%)	1 (25%)	0 -	1 (17%)
Saguenay CLSC	6 (12%)	4 (20%)	0 -	4 (14%)
CH	6 (12%)	2 (17%)	1 (17%)	3 (17%)
CHSLD	1 (9%)	1 (25%)	0 -	1 (17%)
Total Saguenay	13 (12%)	7 (19%)	1 (6%)	8 (15%)
Lac-St-Jean CLSC	12 (31%)	7 (35%)	3 (38%)	10 (36%)
CH	7 (18%)	4 (25%)	4 (50%)	8 (33%)
Total Lac-Saint-Jean	19 (24%)	11 (31%)	7 (44%)	18 (35%)
Région 02 (16 établ.)	32 (17%)	18 (25%)	8 (25%)	26 (25%)

TABLEAU 6

Candidats et élus selon le territoire et hors territoire (lieu de résidence)¹
Par type d'établissement; par sous-région

Établissements	Candidats		Élus	
	territoire	hors territoire	territoire	hors territoire
CLSC Sag-Nord	3	8	1	4
de La Jonquière	19	0	5	0
des Côteaux	10	2	4	1
du Fjord	8	2	4	1
Total CLSC	79 (87%)	12 (13%)	34 (85%)	6 (15%)
Total CH	61 (100%)	0 -	20 (100%)	0 -
Total CHSLD	11 (100%)	0 -	4 (100%)	0 -
CLSC Saguenay	40 (77%)	12 (23%)	14 (70%)	6 (30%)
CH Saguenay	22 (100%)	0 (-)	4 (100%)	0 -
CHSLD Saguenay	11 (100%)	0 (-)	4 (100%)	0 -
Total Saguenay (6 établ.)	73 (86%)	12 (14%)	22 (79%)	6 (21%)
Total Lac-St-Jean (8 établ.)	78 (100%)	0 -	36 (100%)	0 -
Région 02 (14 établ.)	151 (93%)	12 (7%)	58 (91%)	6 (9%)

¹ Pour le CH de Chicoutimi et l'IRS, ce sont deux établissements à vocation régionale. Pour ces deux établissements, la notion de territoire ne s'applique pas.

TABLEAU 7

Candidatures selon l'âge (regroupement de groupes d'âge)
Par type d'établissement; par sous-région

Établissements	Nombre d'établissements Nombre de candidats	< 35 ans	35-49 ans	50 ans +
CLSC	8 étab., 89 cand. +2 indéterminés	14 (16%)	45 (51%)	30 (33%)
CH	7 étab., 87 cand.	14 (16%)	48 (55%)	25 (29%)
CHSLD	1 étab., 11 cand.	2 (18%)	3 (27%)	6 (55%)
CLSC Saguenay	4 étab., 52 cand.	11 (21%)	23 (44%)	18 (35%)
CH Saguenay	3 étab., 48 cand.	12 (25%)	25 (52%)	11 (23%)
CHSLD Saguenay	1 étab., 11 cand.	2 (18%)	3 (27%)	6 (55%)
Saguenay	8 étab., 111 cand.	25 (23%)	51 (46%)	35 (31%)
CLSC Lac-Saint-Jean	4 étab., 37 cand. + 2 ind.	3 (8%)	22 (59%)	12 (33%)
CH Lac-Saint-Jean	4 étab., 39 cand.	2 (5%)	23 (59%)	14 (36%)
Lac-Saint-Jean	8 étab., 76 cand. + 2 ind.	5 (7%)	45 (59%)	26 (34%)
Région 02	16 étab., 187 cand. + 2 ind.	30 (16%)	96 (51%)	61 (33%)

TABLEAU 8

Candidats élus, non élus selon l'âge (regroupement de groupes d'âge)
Par type d'établissement

Établissements	Nombre d'établissements Nombre de candidats	Moyenne d'âge ¹	< 35 ans	35-49 ans	50 ans +
CLSC élus	8 étab., 39 cand. + 1 ind.	45,6	5 (13%)	21 (54%)	13 (33%)
CLSC non élus	8 étab., 50 cand. + 1 ind.	44,6	9 (18%)	24 (48%)	17 (34%)
Total CLSC	8 étab., 89 cand. + 2 ind.	45,0	14 (16%)	45 (51%)	30 (33%)
CH élus	7 étab., 28 cand.	41,8	6 (21%)	15 (54%)	7 (25%)
CH non élus	7 étab., 59 cand.	46,2	8 (13%)	33 (56%)	18 (31%)
Total CH	7 étab., 87 cand.	44,8	14 (16%)	48 (55%)	25 (29%)
CHSLD élus	1 étab., 4 cand.	53,3	- -	1 (25%)	3 (75%)
CHSLD non élus	1 étab., 7 cand.	47,0	2 (29%)	2 (29%)	3 (42%)
Total CHSLD	1 étab., 11 cand.	49,2	2 (18%)	3 (27%)	6 (55%)
Région élus	16 étab., 71 cand. + 1 ind.	44,5	11 (16%)	37 (52%)	23 (32%)
Région non élus	16 étab., 116 cand. + 1 ind.	45,5	19 (16%)	59 (51%)	38 (33%)
Total région	16 étab., 187 cand. + 2 ind.	45,2	30 (16%)	96 (51%)	61 (33%)

¹ Moyenne d'âge calculée en prenant la médiane de la classe d'âge.

TABLEAU 8.1

Candidats élus, non élus selon l'âge (regroupement de groupes d'âge)
Par sous-région

Établissements	Nombre d'établissements Nombre de candidats	Moyenne d'âge ¹	< 35 ans	35-49 ans	50 ans +
Saguenay élus	8 étab., 36 cand.	44,2	9 (25%)	13 (36%)	14 (39%)
Saguenay non élus	8 étab., 75 cand.	44,5	16 (21%)	38 (51%)	21 (28%)
Total Saguenay	8 étab., 111 cand.	44,4	25 (22%)	51 (46%)	35 (32%)
Lac-Saint-Jean élus	8 étab., 35 cand. + 1 ind.	44,9	2 (6%)	24 (69%)	9 (26%)
Lac-Saint-Jean non élus	8 étab., 41 cand. + 1 ind.	47,5	3 (7%)	21 (51%)	17 (42%)
Total Lac-Saint-Jean	8 étab., 76 cand. + 2 ind.	46,3	5 (7%)	45 (59%)	26 (34%)
Région élus	16 étab., 71 cand. + 1 ind.	44,5	11 (16%)	37 (52%)	23 (32%)
Région non élus	16 étab., 116 cand. + 1 ind.	45,5	19 (16%)	59 (51%)	38 (33%)
Total région	16 étab., 187 cand. + 2 ind.	45,2	30 (16%)	96 (51%)	61 (33%)

¹ Moyenne d'âge calculée en prenant la médiane de la classe d'âge.

TABLEAU 9

Candidatures selon l'âge et le sexe
Par type d'établissement.

Établissements	Nombre d'établissements Nombre de candidats	Moyenne d'âge ¹	< 35 ans	35-49 ans	50 ans +
CLSC - Hommes	8 étab., 52 cand. + 1 ind.	44,1	8 (15%)	28 (54%)	16 (31%)
CLSC - Femmes	8 étab., 37 cand. + 1 ind.	46,3	6 (16%)	17 (46%)	14 (38%)
Total CLSC	8 étab., 89 cand. + 2 ind.	45,0	14 (16%)	45 (51%)	30 (33%)
CH - Hommes	7 étab., 66 cand.	43,7	9 (14%)	37 (56%)	20 (30%)
CH - Femmes	7 étab., 21 cand.	42,7	5 (24%)	11 (52%)	5 (24%)
Total CH	7 étab., 87 cand.	43,5	14 (16%)	48 (55%)	25 (29%)
CHSLD - Hommes	1 étab., 6 cand.	49,5	1 (17%)	2 (33%)	3 (50%)
CHSLD - Femmes	1 étab., 5 cand.	49,0	1 (20%)	1 (20%)	3 (60%)
Total CHSLD	1 étab., 11 cand.	49,3	2 (18%)	3 (27%)	6 (55%)
Région - Hommes	16 étab., 124 cand. + 1 ind.	45,1	18 (15%)	67 (54%)	39 (31%)
Région - Femmes	16 étab., 63 cand. + 1 ind.	45,3	12 (19%)	29 (46%)	22 (35%)
Total région	16 étab., 187 cand. + 2 ind.	45,2	30 (16%)	96 (51%)	61 (33%)

¹ Moyenne d'âge calculée en prenant la médiane de la classe d'âge.

TABLEAU 10

Typologie des occupations¹ des élus par type d'établissement; par sous-région

Établissements	Nombre d'élus	#1	#2	#3	#4	#5	#6	#7	#8	#9	#10
CLSC	40	6 (15%)	4 (10%)	2 (4%)	-	4 (10%)	8 (20%)	-	-	11 (28%)	5 (13%)
CH	28	9 (32%)	6 (21%)	2 (7%)	-	1 (4%)	5 (18%)	-	-	5 (18%)	-
CHSLD	4	-	-	-	-	1 (25%)	-	-	-	3 (75%)	-
Saguenay	36	9 (25%)	6 (17%)	3 (8%)	-	3 (8%)	3 (8%)	-	-	11 (31%)	1 (3%)
Lac-Saint-Jean	36	6 (17%)	4 (11%)	1 (3%)	-	3 (8%)	10 (28%)	-	-	8 (22%)	4 (11%)
Total Région 02 (16 étab.)	72	15 (21%)	10 (14%)	4 (6%)	-	6 (8%)	13 (18%)	-	-	19 (26%)	5 (7%)

¹ Bien que cet instrument puisse présenter certaines limites, nous avons emprunté la typologie des groupes d'occupation au ministère des Affaires municipales pour fin de comparaison éventuelle avec le monde municipal. Cette typologie retient neuf groupes d'occupation. Nous avons toutefois subdivisé la neuvième que nous trouvons trop large. Nous retenons dans «9» les ménagères, les retraités et les étudiants et dans «10» les occupations non précisées:

- 1- directeur, administrateur ou cadre;
- 2- professionnel ou spécialiste;
- 3- enseignant;
- 4- agriculteur;
- 5- marchand, représentant ou fournisseur de services;
- 6- salarié ou employé dans une entreprise commerciale, industrielle ou dans un service public;
- 7- industriel;
- 8- construction;
- 9- occupations non rémunérées: cette catégorie intègre conjoints au foyer, retraités, rentiers, étudiants et religieux;
- 10- autres: toute autre occupation qui ne correspond pas aux groupes 1 à 9.

TABLEAU 11

Candidatures multiples¹
Tous les établissements

Nombre total de candidatures	Nombre total de candidats différents	Candidats se présentant dans:		
		1 établissement	2 établissements	3 établissements
189	182	176	5	1
	(100%)	(96,7%)	(2,7%)	(0,6%)
			(3,3%)	

¹ Sur les 6 candidats: 1 élu seulement dans les 2 établissements où il s'est présenté.
4/6: CLSC et CH de la même ville.
1/6: CLSC dans une ville (Jonquière) et CH dans une autre ville (Chicoutimi).
1/6: 2 CLSC dans Chicoutimi + 1 CH Chic. (3 candidats).
4/6: au Saguenay.
2/6: au Lac-Saint-Jean.

TABLEAU 12

Nombre de femmes élues
 Nombre de femmes cooptées
 Nombre de femmes élues et cooptées
 Nombre de femmes sur l'exécutif de l'établissement¹
 Nombre de femmes sur CA

Pour Saguenay, Lac-Saint-Jean
 Total CLSC, CH, CHSLD

Établissements	Nombre de femmes élues	Nombre de femmes cooptées	Nombre de femmes élues et cooptées	Nombre de femmes sur l'exécutif	Nombre de femmes prés. C.A.	Nombre de femmes sur C.A.
Total CLSC	25/40 (63%)	3/16 (19%)	28/56 (50%)	8/24 (33%)	3/8 (38%)	48/80 (60%)
Total CH	12/28 (43%)	8/14 (57%)	20/42 (48%)	5/21 (24%)	2/7 (29%)	45/109 (41%)
Total CHSLD	3/4 (75%)	1/2 (50%)	4/6 (67%)	0/3	0/1	6/11 (55%)
Total Saguenay	21/36 (58%)	5/16 (31%)	26/52 (50%)	7/24 (29%)	2/8 (25%)	49/96 (51%)
Total Lac-Saint-Jean	19/36 (53%)	7/16 (44%)	26/52 (50%)	6/24 (25%)	3/8 (38%)	50/104 (48%)
Total Région 02 (16 étab.)	40/72 (56%)	12/32 (38%)	52/104 (50%)	13/48 (27%)	5/16 (31%)	99/200 (49%)

¹ Membre de l'exécutif: sauf exception, le d.g. fait partie du comité exécutif à titre de secrétaire (14/16 d.g., les 2 d.g. hommes non secrétaires remplacés par des hommes) et 15/16 d.g. sont des hommes.

TABLEAU 13

Composition selon le sexe: l'Assemblée générale
et CA de la Régie régionale 02

Collège électoral	Assemblée générale		CA Régie régionale	
	H	F	H	F
CLSC	3/8	5/8		
CHSLD conventionnés	2/2	0/2		
CH - CHSLD	7/13	6/13	6/8	2/8
CPEJ - CR	4/5	1/5		
Autres CR	4/5	1/5		
Organismes communautaires	7/18	11/18	2/4	2/4
Groupes socio-économiques	9/14	5/14	2/3	1/3
Groupes intéressés	1/4	3/4	1/1	0/1
Municipalités	15/18	3/18	5/5	0/5
Total provenant des établissements	20/33 (61%)	13/33 (39%)	6/8	2/8 (25%)
Total autres	32/54 (59%)	22/54 (41%)	10/13 + 1/1 d.g.	3/13 (23%) 0/1
Total	52/87 (60%)	35/87 (40%)	17/22 (77%)	5/22 (23%)

TABLEAU 14

Nombre de personnes différentes, fréquence de leur participation au scrutin et leur poids relatif au niveau du vote dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (moyenne 1,28 établissement/personne)¹

Nombre de personnes différentes		Fréquence de leur participation au scrutin	Leur poids relatif au niveau du vote (% du nombre d'électeurs)	
80,5%	7 362	1	63,1%	7 362
15,2%	1 386	2	23,8%	2 772
2,2%	204	3	5,2%	612
1,0%	96	4	3,3%	384
0,5%	43	5	1,9%	215
0,2%	15	6	0,8%	90
0,3%	30	7	1,9%	210
0,0%	1	8	0,0%	8
Total	100%		100%	11 653

¹ Ce tableau donne ici la fréquence totale de la participation au scrutin par personne différente. Les tableaux suivants (tableaux 14.1 à 14.7) présenteront cette fréquence selon chacune des sous-régions et selon des districts géographiques précis. En ce qui concerne les districts de La Baie (CLSC du Fjord) et de Chibougamau-Chapais (CLSC des Grands Bois), compte tenu qu'il n'y a eu élection que dans un seul établissement sur ces territoires, soit l'élection au CLSC, on retrouvera donc leur taux de participation dans le taux de participation du CLSC correspondant (tableau 16). Le taux de participation de la région est de 4,3% (9 137 sur 212 265). En l'absence de listes électorales, l'ensemble des électeurs potentiels est tiré du recensement 1991 selon la population des dix-huit ans et plus du territoire ciblé.

TABLEAU 14.1

Nombre de personnes différentes, fréquence de leur participation au scrutin et leur poids relatif au niveau du vote dans la sous-région du Lac-Saint-Jean (moyenne 1,18 établissement/personne)¹

Nombre de personnes différentes		Fréquence de leur participation au scrutin	Leur poids relatif au niveau du vote (% du nombre d'électeurs)	
81,2%	3 899	1	68,3%	3 899
18,8%	902	2	31,6%	1 804
0,0%	1	3	0,0%	3
100,0%	4 802		99,9%	5 706

¹ Compte tenu qu'il nous manque 270 certificats au Lac-Saint-Jean, il est utile de reporter sur le nombre réel d'électeurs soit 5 976 l'analyse de la fréquence du vote à partir des 5 706 certificats. Ainsi le nombre d'électeurs 5 976 X par le coefficient 0,8415 (4 802 personnes différentes sur les 5 706 certificats) nous donne 5 028 personnes différentes qui ont participé au scrutin. Taux de participation plus élevé qu'au Saguenay: 5 027 personnes différentes sur 87 065, soit un taux de participation de 5,8%.

TABLEAU 14.2

Nombre de personnes différentes, fréquence de leur participation au scrutin
et leur poids relatif au niveau du vote dans la sous-région du Saguenay
(moyenne 1,37 établissement/personne)¹

Nombre de personnes différentes		Fréquence de leur participation au scrutin	Leur poids relatif au niveau du vote (% du nombre d'électeurs)	
79,9%	3 464	1	58,2%	3 464
11,2%	484	2	16,3%	968
4,7%	203	3	10,2%	609
2,2%	96	4	6,5%	384
1,0%	43	5	3,6%	215
0,3%	15	6	1,6%	90
0,7%	31	7	3,6%	217
100,0%	4 336		100,0%	5 947

¹ Le taux de participation de la sous-région du Saguenay est de 3,5% (4 336 sur 125 200).

TABLEAU 14.3

Nombre de personnes différentes, fréquence de leur participation au scrutin
et leur poids relatif au niveau du vote dans le district Chicoutimi
(CLSC des Coteaux et Saguenay-Nord)¹

Nombre de personnes différentes		Fréquence de leur participation au scrutin	Leur poids relatif au niveau du vote (% nb d'électeurs)	
71,5%	1 135	1	46,3%	1 135
12,3%	195	2	15,9%	390
6,2%	98	3	12,0%	294
10,0%	158	4	25,8%	632
100,0%	1 586		100,0%	2 451

¹ Le taux de participation du district de Chicoutimi est de 2,7% (1 586 sur 57 450).

TABLEAU 14.4

Nombre de personnes différentes, fréquence de leur participation au scrutin
et leur poids relatif au niveau du vote dans le district Jonquière
(CLSC de La Jonquière)¹

Nombre de personnes différentes		Fréquence de leur participation au scrutin	Leur poids relatif au niveau du vote (% nb d'électeurs)	
80,9%	1 969	1	65,4%	1 969
14,4%	351	2	23,3%	702
4,7%	114	3	11,3%	342
100,0%	2 434		100,0%	3 013

¹ Le taux de participation du district Jonquière est de 4,9% (2 434 sur 49 830).

TABLEAU 14.5

Nombre de personnes différentes, fréquence de leur participation au scrutin
et leur poids relatif au niveau du vote dans le district Alma
(CLSC Le Norois)¹

Nombre de personnes différentes		Fréquence de leur participation au scrutin	Leur poids relatif au niveau du vote (% nb d'électeurs)	
87%	1 335	1	77,0%	1 335
13%	199	2	23,0%	398
100%	1 534		100,0%	1 733

¹ Compte tenu qu'il nous manque 203 certificats du CH d'Alma, il est utile de reporter sur le nombre réel d'électeurs soit 1 937 l'analyse de la fréquence du vote qui ressort de l'analyse des certificats. Ainsi le nombre d'électeurs 1 937 X par le coefficient 0,885 (1 534 personnes différentes/1 733) nous donne 1 714 personnes différentes qui ont participé au scrutin. Le taux de participation du district Alma est de 4,6% (1 714 sur 36 740).

TABLEAU 14.6

Nombre de personnes différentes, fréquence de leur participation au scrutin et leur poids relatif au niveau du vote dans le district Roberval–Saint-Félicien (CLSC des Prés Bleus)¹

Nombre de personnes différentes		Fréquence de leur participation au scrutin	Leur poids relatif au niveau du vote (% nb d'électeurs)	
74,5%	1 092	1	59,3%	1 092
25,5%	374	2	40,7%	748
100,0%	1 466		100,0%	1 840

¹ Le taux de participation du district Roberval–Saint-Félicien est de 6,2% (1 466 sur 23 455).

TABLEAU 14.7

Nombre de personnes différentes, fréquence de leur participation au scrutin et leur poids relatif au niveau du vote dans le district Dolbeau–Mistassini (CLSC des Chutes)¹

Nombre de personnes différentes		Fréquence de leur participation au scrutin	Leur poids relatif au niveau du vote (% nb d'électeurs)	
79,8%	1 318	1	66,4%	1 318
20,2%	334	2	33,6%	668
100,0%	1 652		100,0%	1 986

¹ Le taux de participation du district Dolbeau–Mistassini est de 8,6% (1 652 sur 19 270).

TABLEAU 15

Poids relatif de la participation de la population locale
en rapport avec l'ensemble de l'électorat pour chaque CLSC

Électeurs	CLSC des Grands- Bois	CLSC des Chutes	CLSC Le Norois	CLSC des Prés- Bleus	CLSC Saguenay- Nord	CLSC des Coteaux	CLSC du Fjord	CLSC de La Jonquière	8 CLSC
DU DISTRICT	166	1 138	916	750	107	651	386	1 164	5 278
DE L'EXTÉRIEUR	NIL	1	6	7	238	142	97	50	541
TOTAL	166	1 141	922	757	345	793	483	1 214	5 819
% DU LOCAL	100%	99,7%	99,3%	99%	31%	83%	80%	96%	90%

TABLEAU 15.1

Poids relatif de la participation de la population locale
(selon les limites de district de CLSC apparenté)
en rapport avec l'ensemble de l'électorat pour chaque centre hospitalier

Électeurs	CH de Dolbeau	CH de Roberval	CH d'Alma	CH de Jonquière	CH de Chicoutimi	5 CH
Limites de district	CLSC des Chutes	CLSC des Prés-Bleus	CLSC Le Norois	CLSC de La Jonquière	CLSC des Coteaux et Saguenay-Nord	4 773
LOCAUX	822	1 076	1 006	1 095	774	4 773
DE L'EXTÉRIEUR	4	7	8	63	72	154
TOTAL	826	1 083	1 014	1 158	846	4 927
% DU LOCAL	99,5%	99,3%	99,2%	94,5%	91,4%	96%

TABLEAU 16

Taux de participation de la population locale pour chaque CLSC

Électeurs	CLSC des Grands-Bois	CLSC des Chutes	CLSC Le Norois	CLSC des Prés-Bleus	CLSC Saguenay-Nord	CLSC des Coteaux	CLSC du Fjord	CLSC de La Jonquière	8 CLSC
Électorat local	166	1 138	916	750	107	651	386	1 164	5 278
Population 18 ans et plus	7 600	19 270	36 740	23 455	20 445	37 005	17 920	49 830	212 265
% de participation	2,2%	5,9%	2,5%	3,2%	0,5%	1,8%	2,2%	2,3%	2,4%

TABLEAU 16.1

Taux de participation de la population locale (selon les limites de district de CLSC apparenté)
pour chaque centre hospitalier

Électeurs	CH de Dolbeau	CH de Roberval	CH d'Alma	CH de Jonquière	CH de Chicoutimi	5 CH
Limites de district	CLSC des Chutes	CLSC des Prés-Bleus	CLSC Le Norois	CLSC de La Jonquière	CLSC des Coteaux et Saguenay-Nord	4 773
Électorat local	822	1 076	1 006	1 095	774	4 773
Population de 18 ans et plus	19 270	23 455	36 740	49 830	57 450	186 745
% de participation	4,2%	4,5%	2,7%	2,1%	1,3%	2,5%

TABLEAU 17

Mobilisation significative de la population vers le centre hospitalier
dans les villes où coexistent un CH et un CLSC dans la région 02

Villes % de pop. 18 ans et plus sur l'ensemble du district	% des électeurs		Taux de vote		Nombre de candidats		Nombre d'élus	
	CH	CLSC	CH	CLSC	CH	CLSC	CH	CLSC
Dolbeau 30,4%	48,1%	19,2%	6,8%	3,7%	3	2	75%	20%
Roberval 36,1%	55,3%	13,7%	7%	1,2%	5	0	2%	0%
Alma 51,1%	82,8%	49,0%	4,4%	2,4%	16	11	75%	80%
Jonquière 85,8%	98,4%	67,1%	2,5%	1,8%	22	17	100%	60%
Chibougamau 79,3%	N/S	45,8%	N/S	1,3%	4	2	100%	20%
Chic.-sud 91,2%	98,1%	98,0%	1,7%	1,8%	12	11	100%	80%
Chic.-nord 61,0%	81,3%	92,6%	1,2%	0,8%	1	3	0%	20%
Chicoutimi 80,5%	94,1%	97,2%	1,3%	1,3%	13	14	80%	90%

TABLEAU 17.1

Mobilisation significative de la population de municipalités s'identifiant au CLSC
(siège social ou point de services) plutôt qu'au Centre hospitalier dans la région 02

Municipalités % de pop. 18 ans et plus sur l'ensemble du district	% des électeurs		Taux de vote		Nombre de candidats		Nombre d'élus	
	CLSC	CH	CLSC	CH	CLSC	CH	CLSC	CH
Normandin 14,0%	47,6%	4,8%	20,1%	1,5%	2	1	2	0
Saint-Félicien 28,1%	78,8%	31,7%	9%	5,2%	8	2	5	1
Saint-Ambroise 4,8%	31,7%	0,1%	15,4%	0%	2	0	2	0
Anse-Saint-Jean 5,0%	22,0%	0%	9,6%	0%	1	0	0	0
Chapais 20,7%	54,2%	N/S	5,7%	N/S	4	0	3	0
Métabetchouan 6,8%	13,8%	2,6%	5%	1%	1	0	0	0
Delisle 7,6%	15,2%	2,9%	5%	1%	1	0	0	0

Tableau 17.2

Taux de participation de la population locale par municipalité
pour le vote au CLSC des Grands-Bois

Municipalités	Population 18 ans et plus		Électeurs		% de participation
	Nombre	%	Nombre	%	
CHAPAIS	1 570	20,7%	90	54,2%	5,7%
CHIBOUGAMAU	6 030	79,3%	76	45,8%	1,3%
TOTAL	7 600	100,0%	166	100,0%	2,2%

Tableau 17.3

Taux de participation de la population locale
par municipalité pour le vote au CLSC des Chutes

Municipalités	Population 18 ans et plus		Électeurs		% de participation
	Nombre	%	Nombre	%	
SAINT-AUGUSTIN	355	1,9%	14	1,2%	3,9%
SAINTE-JEANNE D'ARC	755	3,9%	4	0,4%	0,5%
PÉRIBONKA	450	2,3%	7	0,6%	1,6%
MISTASSINI	4 705	24,4%	270	23,7%	5,7%
DOLBEAU	5 850	30,4%	219	19,2%	3,7%
SAINT-EUGÈNE	440	2,3%	38	3,3%	8,6%
ALBANEL	1 605	8,3%	35	3,1%	2,1%
NORMANDIN	2 695	14,0%	543	47,6%	20,1%
SAINT-STANISLAS	210	1%	1	0,1%	0,4%
NOTRE-DAME-DE-LORETTE	185	1%	0	0%	0%
GIRARDVILLE	895	4,6%	0	0%	0%
SAINT-EDMOND	365	1,9%	2	0,2%	0,5%
SAINT-THOMAS-DYDIME	620	3,2%	5	0,5%	0,8%
CHUTE-DES-PASSES	140	0,7%	0	0%	0%
TOTAL	19 270	100%	1 138	100%	5,9%

Tableau 17.4

Taux de participation de la population locale par municipalité
pour le vote au CLSC des Prés-Bleus

Municipalités	Population 18 ans et plus		Électeurs		% de participation
	Nombre	%	Nombre	%	
LAC-BOUCHETTE	1 075	4,6%	0	0%	0%
SAINT-ANDRÉ	405	1,7%	0	0%	0%
SAINT-FRANCOIS DE SALES	555	2,4%	1	0,1%	0,1%
CHAMBORD	1 225	5,2%	1	0,1%	0%
ROBERVAL	8 470	36,1%	103	13,8%	1,2%
SAINTE-HEDWIDGE	580	2,5%	1	0,1%	0,2%
SAINT-PRIME	1 740	7,4%	36	4,8%	2%
SAINT-MÉTHODE	710	3%	10	1,4%	1,4%
SAINT-FÉLICIEN	6 580	28,1%	591	78,8%	9%
LA DORÉ	1 150	4,9%	4	0,5%	0,3%
MASHTEUIATSH	965	4,1%	3	0,4%	0,3%
TOTAL	23 455	100%	750	100,0%	3,2%

Tableau 17.5

Taux de participation de la population locale par municipalité
pour le vote au CLSC Le Norois

Municipalités	Population 18 ans et plus		Électeurs		% de participation
	Nombre	%	Nombre	%	
SAINT-LUDGER-DE-MILOT	505	1,4%	0	0%	0%
HÉBERTVILLE/HÉBERTVILLE-STATION	2 715	7,4%	25	2,7%	0,9%
LAC-À-LA-CROIX	680	1,8%	1	0,1%	0,1%
DESBIENS	965	2,6%	2	0,2%	0,2%
MÉTABETCHOUAN	2 485	6,8%	126	13,8%	5%
SAINT-GÉDÉON	1 270	3,5%	17	1,9%	1,3%
SAINT-BRUNO	1 775	4,8%	10	1,1%	0,5%
ALMA	18 785	51,1%	449	49,0%	2,4%
DELISLE	2 805	7,6%	139	15,2%	5%
SAINT-HENRI-DE-TAILLON	500	1,4%	40	4,4%	8%
L'ASCENSION	1 175	3,2%	22	2,4%	1,9%
SAINTE-MONIQUE	605	9,4%	57	6,2%	9,4%
TACHÉ (SAINT-NAZAIRE)	1 325	3,6%	24	2,6%	1,8%
LABRECQUE (SAINT-LÉON)	795	2,2%	1	0,1%	0,1%
LAMARCHE (NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE)	355	1,0%	3	0,3%	0,8%
TOTAL	36 740	100%	916	101,0%	2,5%

N.B. Les municipalités d'Hébertville et d'Hébertville-Station ont été regroupées car notre entrée de données ne les a pas distinguées. La municipalité de Saint-Ludger-de-Milot a été comptabilisée dans le district du CLSC Le Norois malgré que, dans les faits, dans le cadre d'une entente verbale entre le CLSC Le Norois et le CLSC des Chutes, les services sont produits par le CLSC des Chutes. Pour le Ministère comme pour la Régie, cette municipalité appartient au district du CLSC Le Norois.

Tableau 17.6

Taux de participation de la population locale par municipalité
pour le vote au CLSC de La Jonquière

Municipalités	Population 18 ans et plus		Électeurs		% de participation
	Nombre	%	Nombre	%	
LAC-KÉNOGAMI	1 030	2,1%	2	0,2%	0,2%
JONQUIÈRE	42 800	85,9%	781	67,0%	1,8%
LAROCHE	700	1,4%	2	0,2%	0,2%
SAINT-CHARLES-DE-BOURGET	505	1,0%	1	0,1%	0,2%
SAINT-AMBROISE	2 395	4,8%	369	31,7%	15,4%
SHIPSHAW	1 765	3,5%	3	0,3%	0,1%
BÉGIN	635	1,3%	6	0,5%	0,6%
TOTAL	49 830	100,0%	1 164	100,0%	2,3%

Tableau 17.7

Taux de participation de la population locale par municipalité
pour le vote au CLSC des Coteaux

Municipalités	Population 18 ans et plus		Électeurs		% de participation
	Nombre	%	Nombre	%	
CHICOUTIMI-SUD	33 765	91,2%	638	98%	1,8%
LATERRIÈRE	3 240	8,8%	13	2%	0,4%
TOTAL	37 005	100%	651	100%	1,8%

Tableau 17.7.1

Composition de l'ensemble de l'électorat (local et extérieur au district)
par municipalité pour le CLSC des Coteaux

Municipalités	Électeurs	
	Nombre	%
CHICOUTIMI-SUD	638	80,5%
LATERRIÈRE	13	1,6%
ALMA	3	0,4%
CHICOUTIMI-NORD	74	9,4%
FALARDEAU	2	0,3%
JONQUIÈRE	41	5,2%
LA BAIE	14	1,8%
SAINT-FÉLICIEN	1	0,1%
SAINT-FULGENCE	1	0,1%
SAINT-HONORÉ	6	0,8%
TOTAL DU VOTE LOCAL ET DU VOTE EXTÉRIEUR	793	100%

N.B. Les municipalités en caractères ombrés sont extérieures au district du CLSC. Si on additionne le vote local de 82% avec celui du secteur nord de la ville de Chicoutimi, soit 9,4% de Chicoutimi-nord, on atteint 91%. Il n'y a donc que 9% de vote extérieur au district et à la ville de Chicoutimi.

Tableau 17.8

Taux de participation de la population locale par municipalité
pour le vote au CLSC Saguenay-Nord

Municipalités	Population 18 ans et plus		Électeurs		% de participation
	Nombre	%	Nombre	%	
CHICOUTIMI-NORD	12 480	61,0%	99	92,6%	0,8%
CANTON TREMBLAY	2 300	11,2%	0	0%	0%
SAINT-HONORÉ	2 525	12,3%	5	4,6%	0,2%
SAINT-FULGENCE	1 530	7,5%	2	1,9%	0,1%
SAINTE-ROSE-DU-NORD	300	1,5%	0	0%	0%
SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU	1 310	6,5%	1	0,9%	0%
TOTAL	20 445	100,0%	107	100,0%	0,5%

Tableau 17.8.1

Composition de l'ensemble de l'électorat (local et extérieur au district)
par municipalité pour le CLSC Saguenay-Nord

Municipalités	Électeurs	
	Nombre	%
CHICOUTIMI-NORD	99	28,7%
CANTON TREMBLAY	0	0%
SAINT-HONORÉ	5	1,4%
SAINT-FULGENCE	2	0,6%
SAINTE-ROSE-DU-NORD	0	0%
SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU	1	0,3%
ALMA	3	0,9%
CHICOUTIMI-SUD	204	59,1%
JONQUIÈRE	26	7,5%
LA BAIE	4	1,2%
SAINT-FÉLICIEN	1	0,3%
TOTAL DU VOTE LOCAL ET DU VOTE EXTÉRIEUR	345	100,0%

N.B. Les municipalités en caractères ombrés sont extérieures au district du CLSC. La majorité de l'électorat et des candidatures sont externes au district: sur 11 candidats, 3 sont du district. Quatre candidats de l'extérieur et seulement 1 de l'interne du district ont été élus. L'électorat local du district (voir tableau 15) ne compte que pour 31%. C'est pourquoi il faut aussi présenter la composition globale de l'électorat pour ce district. C'est la partie sud de Chicoutimi qui compte pour près de 60%. Si on additionne le vote local de 31% avec celui de Chicoutimi-Sud, on atteint 90%. Il n'y a donc que 10% de vote extérieur au district et à la ville de Chicoutimi.

Tableau 17.9

Taux de participation de la population locale par municipalité
pour le vote au CLSC du Fjord

Municipalités	Population 18 ans et plus		Électeurs		% de participation
	Nombre	%	Nombre	%	
PETIT-SAGUENAY	665	3,7%	7	1,9%	1,0%
ANSE-SAINT-JEAN	890	5,0%	85	22,0%	9,6%
RIVIÈRE-ÉTERNITÉ	415	2,3%	2	0,5%	0,5%
FERLAND-BOILEAU	465	2,6%	2	0,5%	0,4%
SAINT-FÉLIX-D'OTIS	500	2,8%	4	1,0%	0,8%
LA BAIE	14 985	83,6%	286	74,1%	2,1%
TOTAL	17 920	100,0%	386	100,0%	2,2%

Tableau 17.9.1

Composition de l'ensemble de l'électorat (local et extérieur au district) par municipalité pour le CLSC du Fjord

Municipalités	Électeurs	
	Nombre	%
PETIT-SAGUENAY	7	1,5%
ANSE-SAINT-JEAN	85	17,6%
RIVIÈRE-ÉTERNITÉ	2	0,4%
FERLAND-BOILEAU	2	0,4%
SAINT-FÉLIX-D'OTIS	4	0,8%
LA BAIE	286	59,2%
ALMA	3	0,6%
CHICOUTIMI	72	15,0%
FALARDEAU	1	0,2%
SAINT-HONORÉ	1	0,2%
JONQUIÈRE	20	4,1%
TOTAL DU VOTE LOCAL ET DU VOTE EXTÉRIEUR	483	100,0%

N.B. Les municipalités en caractères ombrés sont extérieures au district du CLSC.

Tableau 17.10
Composition de l'ensemble de l'électorat par municipalité
pour le Centre gérontologique de Jonquière

Municipalités	Électeurs	
	Nombre	%
ALMA	1	0,2%
JONQUIÈRE	629	98,0%
CAP ROUGE	1	0,2%
CHICOUTIMI	4	0,6%
LATERRIÈRE	1	0,2%
SHIPSHAW	1	0,2%
BÉGIN	3	0,4%
MONTRÉAL	1	0,2%
TOTAL DU VOTE	641	100,0%

NB. Le vote est quasi exclusivement de Jonquière.

Tableau 17.11

Taux de participation de la population locale par municipalité pour le vote au Centre hospitalier de Dolbeau (selon les limites du district du CLSC des Chutes)

Municipalités	Population 18 ans et plus		Électeurs		% de participation
	Nombre	%	Nombre	%	
SAINT-AUGUSTIN	355	1,9%	11	1,3%	3,0%
SAINTE-JEANNE D'ARC	755	3,9%	19	2,3%	2,5%
PÉRIBONKA	450	2,3%	6	0,7%	1,3%
MISTASSINI	4 705	24,4%	311	37,8%	6,6%
DOLBEAU	5 850	30,4%	397	48,1%	6,8%
SAINT-EUGÈNE	440	2,3%	9	1,1%	2,0%
ALBANEL	1 605	8,3%	21	2,5%	1,3%
NORMANDIN	2 695	14,0%	40	4,8%	1,5%
SAINT-STANISLAS	210	1,0%	1	0,1%	0,5%
NOTRE-DAME-DE-LORETTE	185	1%	0	0%	0%
GIRARDVILLE	895	4,6%	4	0,5%	0,4%
SAINT-EDMOND	365	1,9%	2	0,2%	0,5%
SAINT-THOMAS-DYDIME	620	3,2%	0	0%	0%
SAINTE-ÉLISABETH DE PROULX (TNO)	140	0,7%	0	0%	0%
TOTAL	19 270	100%	822	100,0%	4,3%

Tableau 17.12

Taux de participation de la population locale par municipalité pour le vote au Centre hospitalier de Roberval (selon les limites du district du CLSC des Prés-Bleus)

Municipalités	Population 18 ans et plus		Électeurs		% de participation
	Nombre	%	Nombre	%	
LAC-BOUCHETTE	1 075	4,6%	14	1,3%	1,3%
SAINT-ANDRÉ	405	1,7%	0	0%	0%
SAINT-FRANCOIS DE SALES	555	2,4%	3	0,3%	0,5%
CHAMBORD	1 225	5,2%	41	3,8%	3,3%
ROBERVAL	8 470	36,1%	595	55,3%	7,0%
SAINTE-HEDWIDGE	580	2,5%	21	1,9%	3,6%
SAINT-PRIME	1 740	7,4%	41	3,8%	2,4%
SAINT-MÉTHODE	710	3%	7	0,7%	0,9%
SAINT-FÉLICIEN	6 580	28,1%	341	31,7%	5,2%
LA DORÉ	1 150	4,9%	9	0,8%	0,8%
MASHTEUIATSH	965	4,1%	4	0,4%	0,4%
TOTAL	23 455	100,0%	1 076	100,0%	4,6%

Tableau 17.13

Taux de participation de la population locale par municipalité pour le vote au Centre hospitalier d'Alma (selon les limites du district du CLSC Le Norois)

Municipalités	Population 18 ans et plus		Électeurs		% de participation
	Nombre	%	Nombre	%	
SAINT-LUDGER-DE-MILOT	505	1,4%	0	0%	0%
HÉBERTVILLE/ HÉBERTVILLE-STATION	2 715	7,4%	42	4,2%	1,5%
LAC-À-LA-CROIX	680	1,8%	1	0,1%	0,1%
DESBIENS	965	2,6%	1	0,1%	0,1%
MÉTABETCHOUAN	2 485	6,8%	27	2,7%	1%
SAINT-GÉDÉON	1 270	3,5%	27	2,7%	2,1%
SAINT-BRUNO	1 775	4,8%	29	2,8%	1,6%
ALMA	18 785	51,1%	833	82,8%	4,4%
DELISLE	2 805	7,6%	30	3,0%	1%
SAINT-HENRI-DE- TAILLON	500	1,4%	0	0%	0%
L'ASCENSION	1 175	3,2%	3	0,3%	0,2%
SAINTE-MONIQUE	605	1,6%	4	0,4%	0,7%
TACHE (SAINT-NAZAIRE)	1 325	3,6%	9	0,8%	0,6%
LABRECQUE (SAINT- LÉON)	795	2,2%	0	0%	0%
LAMARCHE (NOTRE- DAME-DU-ROSAIRE)	355	1,0%	0	0%	0%
TOTAL	36 740	100,0%	1 006	100,0%	2,7%

N.B. Le nombre de certificats a été réajusté pour combler l'absence des 203 certificats: pourcentage obtenu par chaque municipalité multiplié par nombre de voteurs (1014). Les municipalités d'Hébertville et d'Hébertville-Station ont été regroupées, car notre entrée de données ne les a pas distinguées.

Tableau 17.14

Taux de participation de la population locale par municipalité pour le vote au Centre hospitalier de Jonquière (selon les limites du district du CLSC de La Jonquière)

Municipalités	Population 18 ans et plus		Électeurs		% de participation
	Nombre	%	Nombre	%	
LAC-KÉNOGAMI	1 030	0,2%	2	0,2%	0,2%
JONQUIÈRE	42 800	85,8%	1 078	98,4%	2,5%
LAROUCHE	700	1,4%	0	0%	0%
SAINT-CHARLES-DE-BOURGET	505	1,0%	2	0,2%	0,4%
SAINT-AMBROISE	2 395	4,8%	1	0,1%	0%
SHIPSHAW	1 765	3,5%	10	0,9%	0,4%
BÉGIN	635	1,3%	2	0,2%	0,2%
TOTAL	49 830	100,0%	1 095	100,0%	2,3%

Tableau 17.15

Taux de participation de la population locale par municipalité pour le vote au Centre hospitalier de Chicoutimi (selon les limites du district du CLSC Saguenay-Nord)

Municipalités	Population 18 ans et plus		Électeurs		% de participation
	Nombre	%	Nombre	%	
CHICOUTIMI-NORD	12 480	61,0%	152	81,3%	1,2%
CANTON TREMBLAY	2 300	11,2%	6	3,2%	0,2%
SAINT-HONORÉ	2 525	12,3%	12	6,4%	0,5%
SAINT-FULGENCE	1 530	7,5%	11	5,9%	0,7%
SAINTE-ROSE-DU-NORD	300	1,5%	0	0%	0%
SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU	1 310	6,5%	6	3,2%	0,5%
TOTAL	20 445	100,0%	187	100,0%	0,9%

N.B. Il y a presque le double de personnes du district Saguenay-Nord qui vont voter au CH plutôt qu'au CLSC: 187 au CH contre 107 au CLSC. Le taux de participation passe de 0,5% à 0,9%. Toutes les municipalités augmentent leur taux, même s'il reste relativement faible.

Tableau 17.15.1

Taux de participation de la population locale par municipalité pour le vote au Centre hospitalier de Chicoutimi (selon les limites du district du CLSC des Coteaux)

Municipalités	Population 18 ans et plus		Électeurs		% de participation
	Nombre	%	Nombre	%	
CHICOUTIMI-SUD	33 765	91,2%	576	98,1%	1,7%
LATERRIÈRE	3 240	8,8%	11	1,9%	0,3%
TOTAL	37 005	100,0%	587	100,0%	1,6%

N.B. Le taux de participation est légèrement plus faible qu'au niveau du CLSC: surreprésentation de Chicoutimi et sous-représentation de Laterrière comme au niveau du CLSC.

Tableau 17.15.2

Taux de participation de la population locale pour le vote au Centre hospitalier de Chicoutimi selon les limites des deux districts de CLSC de la ville de Chicoutimi (Saguenay-Nord et des Coteaux)

CLSC	Population 18 ans et plus		Électeurs		% de participation
	Nombre	%	Nombre	%	
SAGUENAY-NORD	20 445	35,6%	187	24,2%	0,9%
DES COTEAUX	37 005	64,4%	587	75,8%	1,6%
TOTAL POUR LES DEUX DISTRICTS	57 450	100,0%	774	100,0%	1,3%

N.B. Le taux de votation se compare à celui des CLSC. En regroupant la population locale des secteurs (voir les tableaux 17.7.1 et 17.8.1), on obtient 758 votes, soit un taux pour les deux CLSC de 1,3% comparable à celui obtenu pour le CH, soit 1,3%.

Tableau 18

Taux de participation des femmes et des hommes
dans les 15 établissements de la région 02

ÉTABLISSEMENTS	HOMMES	%	FEMMES	%	TOTAL ¹
CLSC des Grands-Bois	61	37,0%	104	63,0%	166
CLSC des Chutes	466	40,8%	675	59,2%	1 141
CLSC Le Norois	435	47,4%	483	52,6%	922
CLSC des Prés-Bleus	332	43,9%	425	56,1%	757
CLSC Saguenay-Nord	131	38,0%	214	62,0%	345
CLSC des Coteaux	282	35,6%	511	64,4%	793
CLSC du Fjord	228	47,4%	253	52,6%	483
CLSC de la Jonquière	512	42,2%	702	57,8%	1 214
CH de Dolbeau	381	46,1%	445	53,9%	826
Hôtel-Dieu d'Alma ²	526	52,3%	479	47,7%	1 014
Hôtel-Dieu de Roberval	483	44,6%	600	55,4%	1 083
CH de Jonquière	550	47,5%	607	52,5%	1 158
Hôpital de Chicoutimi	380	44,9%	466	55,1%	846
Institut Roland-Saucier	172	36,8%	295	63,2%	467
Centre gérontologique de Jonquière ³	203	39,4%	312	60,6%	517
TOTAL	5 142	43,9%	6 571	56,1%	11 732

- 1 Le total apparaissant est le total des électeurs selon la compilation des certificats. Ce total peut être légèrement supérieur à la simple addition des hommes et des femmes puisque, globalement, il y a 26 personnes dont nous n'avons pu établir le sexe.
- 2 Le pourcentage homme/femme a été appliqué sur le nombre d'électeurs compte tenu qu'il nous manquait 203 certificats.
- 3 Pour le Centre gérontologique de Jonquière, le pourcentage homme/femme a été reporté sur le nombre réel d'électeurs compte tenu d'un surplus de 124 certificats.

Tableau 18.1

Taux de participation des femmes et des hommes selon l'appartenance géographique
(secteur Chicoutimi, sous-région et région 02)

	HOMMES	%	FEMMES	%	TOTAL
La sous-région du Saguenay	2 458	42,2%	3 360	57,8%	5 823
Le secteur Chicoutimi	965	39,4%	1 486	60,6%	2 451
La sous-région du Lac-Saint-Jean	2 687	45,6%	3 211	54,4%	5 909
La région 02	5 145	43,9%	6 571	56,1%	11 732

Tableau 18.1.1

Taux de participation des femmes et des hommes en joignant la catégorie d'établissements et
l'appartenance géographique (sous-région, région 02)

	HOMMES	%	FEMMES	%	TOTAL
CLSC du Lac-Saint-Jean	1 294	43,4%	1 687	56,6%	2 986
CLSC du Saguenay	1 153	40,7%	1 680	59,3%	2 835
CH du Lac-Saint-Jean	1 393	47,8%	1 524	52,2%	2 923
CH du Saguenay	1 102	44,6%	1 368	55,4%	2 471
CLSC de la région 02	2 447	42,1%	3 367	57,9%	5 821
CH de la région 02	2 495	46,3%	2 892	53,7%	5 394

Tableau 18.2

Taux de participation des femmes et des hommes, en tenant compte du nombre de personnes différentes selon l'appartenance à chacune des sous-régions, selon le secteur de Chicoutimi et à la région 02

	HOMMES	%	FEMMES	%	TOTAL
La sous-région du Saguenay	1 925	44,4%	2 406	55,6%	4 331
Le secteur Chicoutimi	687	43,3%	899	56,7%	1 586
La sous-région du Lac-Saint-Jean	2 201	45,8%	2 608	54,2%	4 809
La région 02	4 126	45,1%	5 013	54,9%	9 139

Tableau 18.3

Nombre de personnes différentes, fréquence de leur participation au scrutin et leur poids relatif au niveau du vote dans le secteur Chicoutimi en tenant compte du sexe (Source: certificats)

	Personnes différentes			Fréquence	Personnes différentes		
	H	F	Total		H	F	Total
	539	596	1 135	1	539	596	1 135
	63	132	195	2	126	264	390
	36	62	98	3	108	186	294
	49	109	158	4	196	436	632
Total	687	899	1 586		969	1 482	2 451

Tableau 19

Électeurs associés à un numéro de travail

Nombre d'entreprises			%		Nombre d'électeurs		%	
(19 votes et -)	1 907	98,8%	3 494	76,5%				
(20 votes et +)	23	1,2%	1 073	23,5%				
TOTAL:	1 930	100,0%	4 567	100,0%				

Tableau 19.1

Électeurs des entreprises de 20 électeurs et plus par sous-région

RÉGION	Nombre d'entreprises	Nombre d'électeurs	Nombre de personnes différentes	Moyenne établissements /personne
LAC-SAINT-JEAN	9	241	192	1,25
SAGUENAY	14	832	318	2,61
RÉGION 02	23	1 073	510	2,10

Tableau 19.2

Électeurs des bureaux de 20 électeurs selon le type d'entreprises

Types d'entreprises	Nombre d'entreprises	Nombre d'électeurs	Nombre de personnes différentes	Moyenne établissements / personne
BUREAUX DE PROFESSIONNELS (avocats, comptables, ingénieurs)	8	259	117	2,21
INSTITUTION FINANCIÈRE	6	538	181	2,97
RÉSEAU SCOLAIRE (commission scolaire, Cégep, UQAC)	6	178	153	1,16
INDUSTRIE	2	59	46	1,20
ORGANISME PUBLIC	1	39	13	3,00
TOTAL	23	1 073	510	2,10

Tableau 19.3

Électeurs employés d'une institution financière dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

	Nombre d'électeurs	Personnes différentes	Moyenne établissements / personne
Saguenay	505	152	3,32
Lac-Saint-Jean	110	75	1,46
Région 02	615	227	2,7

Tableau 20

Profil des électeurs selon l'âge, le niveau de scolarité, le domaine d'activité et le niveau de revenu familial par rapport à la population de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (sans Chapais-Chibougamau)

Caractéristiques	Échantillon en pourcentage (%) ¹	Population 18 ans et plus ²	Écart
Âge:			
18-24 ans	6,0	11,9	(5,9)
25-34 ans	17,4	24,6	(7,2)
35-44 ans	22,0	23,1	(1,1)
45-54 ans	22,7	15,7	7,0
55-64 ans	18,1	12,4	5,7
plus de 65 ans	13,8	12,3	1,5
Niveau d'étude			
primaire	13,5	19,2	(5,7)
secondaire	63,1	73,8	(10,7)
universitaire	23,4	7,0	16,4
Domaine d'activité			
chômeur	4,6	9,4	(4,8)
travailleur	57,4	51,3	6,1
autres	38,0	39,3	(1,3)
Revenu familial annuel (252)			
moins de 19,999\$			
entre 20 et 39,999\$	30,2	17,9	12,3
40,000\$ et plus	32,5	31,9	0,6
	37,3	50,2	(12,9)

1 Lepage, 1993: 54-55.

2 Source: Statistique Canada, recensement 1991. Pour la caractéristique âge, la population totale s'élève à 205 940, soit la population des dix-huit ans et plus. Pour les autres caractéristiques (niveau d'étude, domaine d'activité et revenu familial), la population totale s'élève à 215 790, soit la population des quinze ans et plus.

Tableau 21

Participation au collège des usagers pour chaque district de CLSC à l'élection de mai 1988

	CLSC des Grands- Bois	CLSC des Chutes	CLSC Le Norois	CLSC des Prés- Bleus	CLSC Sag.- Nord	CLSC des Coteaux	CLSC du Fjord	CLSC de La Jonquière	8 CLSC
Nombre de candidats sur 4	2	8	1	3	6	2	6	1	29/32: taux de 0,9 candidat par poste
Nombre de repré- sentants par nomination du CRSSS	2	NIL	3	1	NIL	2	NIL	3	11 élus par nomination sur 32
Électorat local	NIL	499	NIL	NIL	51	NIL	31	NIL	581

Tableau 22

Commissaires élus¹ selon la modalité d'élection et selon le sexe
lors de l'élection scolaire de 1994, région 02

	Nombre de sièges		Acclamation		Scrutin	
HOMMES	73	44%	47	47,5%	26	38,8%
FEMMES	93	56%	52	52,5%	41	61,2%
TOTAL	166	100%	99	100%	67	100%

Tableau 22.1

Présidents élus par les commissaires selon le sexe
suite à l'élection scolaire de 1994, région 02.

HOMMES	4	33,3%
FEMMES	8	66,6%
TOTAL	12	99,9%

¹ Source: la direction régionale du ministère de l'Éducation, région 02. Deux cent quarante-trois personnes vont faire acte de candidatures, mais malheureusement les données fournies ne nous permettent pas d'identifier le sexe de tous ces candidats.

Tableau 22.2

Participation des électeurs et électrices lors de l'élection scolaire de 1994, région 02

Base électorale	Électeurs appelés au scrutin	Nombre d'électeurs qui ont voté	Taux de participation	Niveau d'implication
218,842	102 459 46,8%	29 856	29,1%	13,6%

Tableau 23

Électeurs employés d'une institution financière dans le secteur étudié

	Établissement I	Établissement II	Établissement III	Établissement IV	Établissement V	Total pour le secteur étudié
électeurs	72	77	50	80	81	360
% du vote du candidat attribuable aux électeurs de l'institution financière	28%	20,4%	38,7%	27%	23,2%	26,4%

- 1) En fait, il y a 129 employés (360 électeurs) de cette institution financière qui vont participer au scrutin dans le secteur étudié. Une personne, employée de cette institution, équivaut en quelque sorte à 2,79 électeurs-électrices ou participe au scrutin dans 2,79 établissements en moyenne.
- 2) Sauf à l'établissement III où le candidat d'une institution financière ne sera pas élu, tous les autres candidats de cette institution sont ceux qui obtiennent les plus grosses majorités dans les quatre autres établissements.

Tableau 23.1

Électeurs (clients ou employés) reliés à un organisme public dans le secteur étudié

	Établis- sement I	Établis- sement II	Établis- sement III	Établis- sement IV	Établis- sement V	Total pour le secteur étudié
électeurs	95	136	39	122	124	516
% du vote du candidat attribuable aux électeurs d'un organisme public	41%	44%	13,7%	47,4%	45,4%	38,3%

- 1) Le nombre d'électeurs (clients ou employés) reliés au réseau de l'organisme public s'élève à 516 dans le secteur étudié. Dans les faits, il s'agit de 159 clients (477 électeurs), 13 employés (39 électeurs), soit un total de 172 personnes (516 électeurs). Une personne, reliée à ce réseau, équivaut en quelque sorte à trois électeurs ou participe au scrutin dans trois établissements en moyenne.
- 2) Là où il y a plus d'un candidat identifié à l'organisme public dans un établissement, nous avons choisi celui qui a le plus de vote.
- 3) L'établissement III est un cas à part. La mobilisation des électeurs reliés à l'organisme public est faible. Toutefois, les cinq personnes élues dans cet établissement se sont mutuellement proposées ou appuyées entre elles.

Tableau 23.2

Électeurs associés à un organisme public ou employés
d'une institution financière dans le secteur étudié

	Établis- sement I	Établis- sement II	Établis- sement III	Établis- sement IV	Établis- sement V	Total pour le secteur étudié
électeurs	167	213	89	202	205	876
% du vote du candidat d'un orga- nisme public attribuable aux électeurs associés	72,2%	70,2%	31,4%	78,5%	75%	65%
% du vote du candidat d'une ins- titution financière attribuable aux électeurs associés	66%	56,6%	68,9%	68,2%	58,7%	64,2%

Tableau 23.2.1

Électeurs associés à un organisme public ou employés
d'une institution financière dans le secteur étudié à l'exclusion de l'établissement III

	Établis- sement I	Établis- sement II	Établis- sement IV	Établis- sement V	Total pour le secteur étudié
électeurs	167	213	202	205	787
% du vote du candidat d'un orga- nisme public attribuable aux électeurs associés	72,2%	70,2%	78,5%	75%	73,9% (787/1064)
% du vote du candidat d'une ins- titution financière attribuable aux électeurs associés	66%	56,6%	68,2%	58,7%	63,7%

N.B. Suite à l'analyse des certificats et aux entrevues réalisées, on peut conclure que la coalition d'un organisme public et des employés d'une institution financière n'a pu fonctionner parfaitement à l'établissement III car elle est survenue ultérieurement à la concertation étroite entre cinq candidats dans cet établissement. Cette concertation, on le constate par les bulletins de présentation, se réalise entre le 7 et le 11 février, alors que le candidat de l'institution financière, à l'instar des autres candidats de cette institution, dépose son bulletin le 12 février. Cette alliance institution financière-organisme public s'est surtout concrétisée avec succès dans les quatre autres établissements du secteur étudié.

ERRATUM

ANNEXE 1

**LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE LA RÉGION 02
SUJETS À L'ÉLECTION AU COLLÈGE ÉLECTORAL *POPULATION*
(mars 1992)**

1. CLSC du Fjord
2. CLSC de La Jonquière
3. CLSC des Coteaux
4. CLSC Saguenay-Nord
5. CLSC Le Norois
6. CLSC des Prés-Bleus
7. CLSC des Chutes
8. CLSC des Grands-Bois
9. Hôpital de Chicoutimi
10. CH de Jonquière
11. Institut Roland-Saucier
12. Centre gérontologique de Jonquière
13. Hôtel-Dieu d'Alma
14. Hôtel-Dieu de Roberval
15. CH de Dolbeau
16. CH de Chibougamau

